

1^{re} année. N° 4.

Octobre 1913.

RODVMNA

Revue
du
PAYS ROANNAIS



Paraît en

JANVIER — AVRIL — JUILLET — OCTOBRE

ROANNE, Rue d'Albon, 16.



SOMMAIRE

H. DE LAIRE, C ^{te} D'ESPAGNY	<i>Le duc de Persigny et sa famille (avec deux portraits)</i>	221
Daniel SIVET	<i>Poèmes</i>	247
Stéphane BOUTTET	<i>Notice sur l'ancien Jardin Botanique (avec un portrait et un plan)</i>	250
David CIGALIER	<i>Deux contes de la vieille Chine. — I. La Légende des Rubis</i>	265
M ^{me} H. BON-DESBENOIT ..	<i>Roanne (Dessin)</i>	271
P. PILONCHÉRY	<i>Impressions d'Égypte</i>	272

CHRONIQUES : LÉON DESBENOIT, ADOLPHE GUILLOUD DE COURBEVILLE, JULES DE GAULTIER, PIERRE DUMAREST, ALBERT DÉCHELETTE, A. CHRISTOPHE :

La Vie roannaise, le vieux Roanne, les Lettres, la Philosophie, l'Histoire, les Revues.

Notes et Curiosités.

RODVVNA

REVUE TRIMESTRIELLE DU PAYS ROANNAIS

Paraît en janvier, avril, juillet, octobre.

CONDITIONS D'ABONNEMENT ANNUEL

Les quatre livraisons :

Sur Vélín : 6 francs (Étranger : 7 francs).

Sur papier de Hollande Van Gelder : 10 francs (Étranger : 11 francs).
(ex-mo'aires numérotés)

Prix de la livraison sur papier ordinaire : 1 fr. 50 net.

Les Auteurs sont seuls responsables de leurs articles.

Les manuscrits ne sont pas retournés.

Les droits de traduction et de reproduction sont réservés pour tous les pays.

Adresser toutes les communications au Secrétaire de la Rédaction : M. Albert DÉCHELETTE, 16, rue d'Albon, Roanne (Loire). — Téléphone n^o 4.00.

28PF

Le duc de Persigny et sa famille.

SOUVENIRS INTIMES

LES aimables et distingués fondateurs de *Rodumna* m'ont fait l'honneur de me demander une notice sur notre illustre compatriote le duc de Persigny.

Désireux de perpétuer la mémoire des hommes ayant, à des titres divers, jeté quelque éclat sur notre petite et chère patrie Roannaise, ils ont pensé que les lecteurs de leur Revue pourraient s'intéresser à la vie d'un personnage dont les services rendus à son pays natal, et l'affection constante qu'il lui avait vouée, méritent au moins un souvenir dans une publication ouverte à tous ceux qui ont contribué à l'honorer.

C'est sans doute à l'intimité dans laquelle j'ai vécu auprès de cet homme d'Etat que je dois d'avoir été l'objet de cette proposition. Je ne puis cependant le dissimuler : si flatteuse qu'elle soit pour mon humble mérite, elle me jette dans un certain embarras.

Je n'ai pas oublié, en effet, le principe posé par *Rodumna* : s'abstenir de toute incursion dans la politique, ce dont elle doit être grandement louée, la matière étant plus propre à diviser qu'à concilier ses lecteurs.

Mais comment peindre dignement, complètement, sans toucher de près ou de loin à la politique, une figure dont la principale notoriété est due au rôle important joué dans la politique du XIX^e siècle ? — Rôle inspiré par son culte pour le génie du grand homme dont il avait passionnément étudié les idées, les institutions, les exploits, où il s'était imbu de ce qu'il appelait « la Religion Napoléonienne ».

Heureusement, d'autres ont pris ce soin. Un de nos distingués compatriotes, M. Joseph Delaroà a publié d'intéressantes biographies (1) sur une partie de la carrière politique de notre héros. Le Duc, lui-même, a exposé dans ses *Mémoires* (2), publiés en 1896, les principaux actes de sa vie politique. Un historien, M. de la

(1) *Le duc de Persigny et les doctrines de l'Empire*, Plon, éditeur 1865. — *Notice biographique sur M. le comte de Persigny*, Paris, Borrawy et Droz, 1854.

(2) *Mémoires du duc de Persigny*, Plon et Nourrit, Paris 1896.



LRP 3727/02.07.98

Chamarande
Seine et Oise

Le 24 Dec. 67

Monsieur

M. de Kérouac me fait dire
que vous désirez me parler
à propos de la vente de la
maison de Saint. Comme j'ignore
j'irai à Saint avant le 15
de l'an, je vous envoie à voir
les détails à qui vous voulez
confier comme moi même
tout ce que vous auriez à me
communiquer à quel que volume
quel que soit
Monsieur de Kérouac
Paris

Gorce, dans son *Histoire du second Empire*, a esquissé un portrait de cet homme d'Etat contenant certains traits justes, mais trahissant cependant comme une secrète rancune de parlementaire impénitent, contre l'adversaire irréductible de ce Parlementarisme qu'il n'a jamais cessé de honnir et de combattre.

Je me bornerai donc aux allusions indispensables à son rôle politique, me contentant de noter quelques détails sur sa vie privée, son caractère, sa famille, ses relations avec la province qu'il aima d'un si constant, d'un si filial amour.

Jean-Gilbert-Victor Fialin de Persigny appartenait à une ancienne famille dauphinoise connue depuis Jacques Fialin, seigneur de Saint-Michel, qui fut anobli en 1411 par Louis II, roi de Jérusalem et de Sicile. Passée en Forez au xvii^e siècle, elle y possède le fief de Persigny dont une vieille tour subsiste encore aux environs de Cremeaux, mais fut à peu près ruinée par la Révolution.

Sa naissance fut l'épilogue d'un roman d'amour : son père Antoine-Henri Fialin, s'étant épris de M^{lle} Anne de Girard de Charbonnière (1), la demanda en mariage à son père. Soit à cause de son peu de fortune, soit pour toute autre cause, M. de Charbonnière ne crut pas pouvoir accueillir sa demande. Henri Fialin ne se découragea pas pour si peu. Fort des sentiments qu'il savait avoir inspirés à celle qu'il aimait, il se rendit une belle nuit à cheval à Saint-Germain-l'Espinasse sous les fenêtres de sa chambre ; au moyen d'une échelle de corde qu'il lui avait fait parvenir, M^{lle} de Girard descendit, monta en croupe et s'enfuit avec lui ; sans doute elle portait dans sa poitrine le cœur de son blason.

Une telle aventure brisait nécessairement la résistance paternelle ; le mariage s'imposait. M. de Charbonnière dut s'incliner : Henri Fialin épousa M^{lle} Anne de Girard de Charbonnière.

Cette union romanesque n'est-elle pas le digne prologue de l'extraordinaire carrière de l'enfant qui lui dut le jour ?

L'alliance des Girard créait aux Fialin une parenté avec les Bouquet eux-mêmes alliés à cette famille (2). Il en résulta de fréquents et affectueux rapports entre Victor Fialin et son cousin Camille Bouquet d'Espagny. « La Grye », vieille maison patrimoniale de celui-ci, était un centre de réunion fréquenté volontiers par les membres de la famille sûrs d'être toujours cordialement accueillis sous son toit hospitalier. Dans ce milieu familial se

(1) Girard, seigneur de Charbonnière, de la Fayolle, de Gaudinière, etc..., *Armorial d'Auvergne*, de Bouillet; *Armorial du Forez*, de P. Gras. — Armes : D'or au chevron de gueules, accompagné en chef de deux lions affrontés de sable et en pointe d'un cœur enflammé de gueules.

(2) Contrat de mariage de 20 juin 1730 entre Claudia-Marie Bouquet de la Grye et Antoine Girard, écuyer, gentilhomme servant de la Maison du Roi.

nouèrent dès lors ces liens intimes entre ma mère, fille de M. d'Espagny, et Victor Fialin de Persigny, qui, plus tard, associèrent étroitement mon existence à celle de mon illustre parent.

On sait qu'à la suite des tentatives avortées de Strasbourg et de Boulogne, Victor de Persigny, condamné en 1840 par la haute Cour à vingt ans de détention, fut interné dans la citadelle de Doullens. Né en 1808, il avait 32 ans à cette époque. On peut s'imaginer quel supplice endurait ce jeune homme, dans la force de l'âge, actif, plein de feu, réduit à l'inaction, brusquement arrêté dans la réalisation de ses rêves grandioses. Comme un lion dans sa cage, il s'y consumait et dépérissait lentement.

Pour tromper un ennui accablant, il chercha une diversion dans le travail. De ses lectures d'anciens auteurs de l'antiquité, corroborées par celles d'écrivains plus modernes, avait surgi dans son esprit l'idée d'un ouvrage sur l'utilisation des pyramides d'Égypte (1). Ce remarquable travail dont l'ingéniosité captivante, l'élévation, la profondeur de la pensée, portent bien l'empreinte du génie de son auteur, opposait une autre explication à celle admise jusqu'alors sur la destination des Pyramides. Il attira l'attention approbative de deux membres très distingués de l'Académie des Sciences, MM. Arago et Jomard : ils se chargèrent de présenter à l'illustre Compagnie le mémoire rédigé par l'auteur.

On a parfois parlé de cette œuvre curieuse avec un certain dédain ; je me l'explique : sans doute, on ne l'avait pas lue.

Cet ouvrage avait exigé de sérieuses études mathématiques, physiques, historiques, géographiques, archéologiques, aréostatiques, météorologiques, mécaniques, etc. Mais le labeur acharné auquel M. de Persigny s'était livré avec la fougue inhérente à sa nature, avait gravement affecté sa vue, affaiblie par un travail accompli dans un milieu obscur, insuffisamment éclairé. Ma mère, mise au courant de cette situation, conçut alors le projet d'obtenir le transfert à Paris du captif de Doullens, afin de lui procurer les soins médicaux nécessaires à son état.

Par l'intermédiaire d'un cousin de son mari (2), elle obtint une audience du comte Duchâtel, alors ministre de l'Intérieur ; avec une humanité qui honore sa mémoire, celui-ci lui accorda le transfert de M. de Persigny à la Conciergerie, avec la permission de le voir une fois par semaine pour elle et ses enfants.

M. de Persigny avait la fibre paternelle très développée ; il adorait les enfants. C'était une vraie joie pour lui de nous recevoir mon jeune frère et moi, chaque semaine, de 2 heures à 5 heures.

(1) De la destination et de l'utilité permanente des Pyramides d'Égypte et de Nubie contre les éruptions sablonneuses du désert. — Paris, Paulin, éditeur.

(2) Jean-Marie baron de Laire, directeur du Contentieux du ministère des Finances, puis président de Chambre à la Cour des Comptes. — Il avait épousé M^{lle} Joséphine de Cambacérès, nièce de l'Archi-Chancelier du Premier Empire.

Je me rappelle encore la sinistre impression éprouvée lors du parcours des interminables et sombres corridors de la vieille prison moyen-âgeuse aux voûtes noirâtres, coupés de loin en loin par d'énormes portes de fer grinçant sur leurs gonds, qu'un geôlier, notre guide, ouvrait à grand fracas avec de grosses et lourdes clés pendues au trousseau tintinnambulant à sa ceinture.

La chambre occupée par le détenu au rez-de-chaussée, n'avait qu'une fenêtre en partie masquée par une sorte d'auvent en bois qui la rendait assez obscure ; elle était meublée de l'indispensable lit, d'une table et de quelques sièges ; un tapis défraîchi recouvrait le froid dallage ; il y avait même un piano sur lequel le prisonnier exécutait tant bien que mal, mais plutôt mal que bien, l'ouverture de *Sémiramis*, à ma grande satisfaction ; le tout à ses frais, bien entendu, car il était à la pistole, ma mère ayant obtenu encore cette faveur, réservée aux détenus politiques. Nous trouvions là, invariablement, un petit goûter composé de gâteaux que le pauvre captif faisait venir de chez le pâtissier voisin pour régaler ses jeunes visiteurs. Et il s'égayait quelques heures de nos propos, de nos jeux enfantins. Cette détente hebdomadaire lui était douce.

Cependant l'affection qui menaçait sa vue s'aggravant de jour en jour sous l'influence d'un travail opiniâtre dans un local au jour incertain, ma mère sollicita et finit par obtenir de la bonté du comte Duchâtel, le transfert de son cousin dans la maison de santé tenue par le docteur Bataille, à Versailles. Là, il jouissait du grand air, il pouvait sortir en ville, aller même à Paris, à la condition d'être rentré à l'heure réglementaire. Il devenait prisonnier sur parole. C'était un adoucissement sensible à sa situation ; elle allait bientôt s'améliorer encore. La révolution de 1848 éclatait quelques temps après et lui rendait la liberté.

De son côté, l'évadé du fort de Ham, l'héritier du grand Empereur, rentrait en France et se présentait aux électeurs de l'Assemblée constituante. M. de Persigny s'étant employé activement au succès de cette candidature qui triompha brillamment, le Gouvernement provisoire, effrayé des progrès de la popularité du Prince et de son parti, fit arrêter et réintégrer à la Conciergerie l'actif et fidèle serviteur.

Mais il est plus facile d'arrêter un homme qu'un courant d'opinion. La France, lassée de convulsions démagogiques, avait besoin d'ordre, de sécurité ; il lui fallait un chef pour les rétablir ; elle acclamait ce chef espéré en la personne du prince Louis-Napoléon, et le 10 décembre 1848, en l'élevant à la présidence de la République par plus de cinq millions de suffrages, rendait définitivement la liberté à M. de Persigny.

Tout succédait donc au protagoniste des « Idées napoléoniennes » ; le rêve de sa vie était en voie de réalisation. En 1849 les électeurs du Nord et de la Loire l'envoient siéger à l'Assemblée législative ; plus tard, en 1851, il prendra une part occulte, mais active, à la préparation de ce coup d'Etat du 2 décembre, qui va libérer le pouvoir exécutif des intrigues du parlementarisme, action libératrice ratifiée par 7.500.000 voix ; et enfin, le 2 décembre 1852, il achèvera son

œuvre en forçant, malgré lui, (1) son prince, à ceindre la couronne impériale. Le pays est de cœur avec lui, il le lui prouve bien en approuvant cet acte sauveur par 7.800.000 suffrages. M. de Persigny a enfin atteint le but poursuivi à travers tant d'obstacles, de périls, avec un courage inébranlable, une inlassable persévérance ; c'est l'heure triomphale de sa carrière.

Et maintenant, obéissant à la réserve imposée, j'abandonnerai désormais le rôle de l'homme d'Etat pour m'occuper seulement de l'homme privé.

Au physique, Victor de Persigny était de taille moyenne et bien prise, d'une constitution robuste ; il avait la face ronde, le teint coloré, d'abondants cheveux noirs bouclant naturellement ; il portait de courts favoris, la moustache soigneusement cirée, le menton rasé. Sa physionomie, éclairée par des yeux pers, respirait le courage, l'énergie et l'intelligence. Il était en somme ce qu'on appelle un joli homme, adorateur fervent du beau sexe ; les nombreuses bonnes fortunes dont il fut favorisé confirmeraient au besoin cette appréciation.

Au moral, il était bon, généreux, vif, ardent, impétueux, porté à l'enthousiasme. Les hauts faits des grands hommes, leurs exploits, leur génie l'exaltaient. En revanche, tout ce qui était bas, mesquin, vil, l'irritait. Son exquise sensibilité le portait alors à des accès de colère dont il n'était pas maître, et dont il ne pouvait pas toujours modérer l'expression ; travers qui lui créa de nombreux ennemis. Personne, même parmi les plus affectionnés, n'en était à l'abri. Une des choses qui les provoquait le plus souvent, était l'obligation de recevoir une foule de quémandeurs, venant solliciter son intervention au profit d'intérêts personnels. Lorsqu'il était attelé à quelque travail important, entrepris avec l'ardeur qu'il apportait en toutes choses, et que son dévoué valet de chambre, Brunet, venait lui annoncer un visiteur inattendu, il n'était pas maître de son impatience : elle s'exhalait alors en paroles véhémentes et ses éclats de voix parvenaient parfois aux oreilles du malencontreux solliciteur. Ni la qualité, ni le rang de cet ennemi de son labeur ne trouvaient grâce devant lui. Il ne pouvait admettre que le premier venu pût venir le distraire des grands intérêts qui l'absorbaient pour le soin de quelque misérable question personnelle.

Dans ses Mémoires, publiés par M. Germain Bapst, le maréchal Canrobert parlant de M. de Persigny, le qualifie de « fou furieux ». Il avait certainement dû être victime de quelque algarade de ce genre.

J'ai mentionné, ci-dessus, le nom du valet de chambre du duc. Ce Brunet était un type curieux de valet, rappelant celui que des auteurs des xvi^e et xvii^e siècles ont tracé dans leurs immortels

(1) *Mémoires du duc de Persigny*, page 171.

ouvrages. Actif, intelligent, débrouillard, souple et tenace, tout dévoué à son maître qu'il adorait, il lui était devenu indispensable, malgré son penchant trop accentué pour la bouteille. Il lui rendait, en effet, de grands services. Il essayait stoïquement les rebuffades, les violences du duc dont il n'était pas plus exempt que les autres, savait le calmer et s'employait de son mieux, bien souvent avec succès, à en atténuer les effets. Le duc, disait-il, est vif, mais il a le cœur sur la main ; le dos tourné, il n'y pense plus. Il avait acquis ainsi une certaine influence sur son maître auquel il faisait souvent accepter, malgré lui, des corvées désagréables mais, hélas, inévitables.

Le pauvre Brunet n'a pu survivre longtemps à la mort de ce maître chéri : il l'a suivi jusqu'au bout, jusque dans la tombe.

L'empereur, lui-même, redoutait cette disposition irritable. Un jour que le duc signalait au souverain les agissements de certains ministres, les estimant funestes au bien du pays et dangereux pour la dynastie, Napoléon III, qui l'avait écouté impassible, lui dit :

— Mon cher Persigny, vous avez raison... Mais vous êtes un violent : Je vous vois toujours en colère.

— Ah ! sire, plutôt au ciel que Votre Majesté pût quelquefois se mettre en colère ! On craindrait davantage de l'irriter et on compterait moins sur sa mansuétude. Le vieil Homère commence ainsi son *Iliade* : « Je chante la colère d'Achille... » Et la Bible rapporte que Moïse, descendu du mont Sinaï, à la vue des adorateurs du veau d'or, brisa, dans un accès de *sainte colère*, les tables de la loi que venait de lui dicter le Seigneur. — Votre Majesté, elle, les leur aurait remises !

On voit aussi, par cet exemple, quelle était la franchise, la liberté de parole dont il usait, même avec l'Empereur.

Doué d'une imagination brillante, d'un esprit élevé et lucide (1), son activité infatigable lassait parfois ses collaborateurs s'essouffant à suivre les rapides évolutions de sa pensée. Dans ses moments de loisir il se plaisait à des études historiques, cherchant à pénétrer le jeu des intérêts, des passions des hommes, à dégager les mobiles de leurs actions, à en déduire les secrets de la politique. Ces études lui avaient révélé les relations des causes aux effets et donné comme une sorte de prescience prophétique qui l'avait fait surnommer par ses amis « le Voyant ».

De cette clairvoyance on pourrait citer maints exemples. Je me rappelle, entre autres, que dans l'un des nombreux discours qu'il prononça pendant les sessions du Conseil Général de la Loire, lequel n'a malheureusement pas été imprimé, mais dont j'ai gardé

(1) Lettre de Napoléon III en date du 21 juin 1863.

un fidèle souvenir, il déplorait l'impuissance de la France à se donner un gouvernement stable. Après la crise sanglante de la première République, la glorieuse épopée Impériale, la Restauration monarchique, le régime parlementaire de 1830, la seconde République de 1848, on en était arrivé au second Empire. Ce régime, disait-il, après tant d'essais infructueux, donne enfin satisfaction à tous les intérêts légitimes des différents ordres de citoyens : au clergé, à la noblesse, à la bourgeoisie, aux masses populaires. C'est la dernière forme possible d'un gouvernement sage et tutélaire. S'il venait par malheur à être renversé à son tour, la France divisée en partis ennemis, déchirée par les factions, en proie au déchaînement d'ambitions égoïstes et insatiables, tomberait dans le désordre et l'anarchie et marcherait à l'abîme.

Mais chut !... Ne versé-je pas dans la polémique ? Passons vite à un autre exemple non moins probant, mais qui n'encourra pas le même reproche.

M. de Persigny avait l'aversion des fêtes officielles. Ces banales démonstrations de la joie publique lui étaient fastidieuses. Aussi ne manquait-il jamais, pour les fuir, d'aller se réfugier dans sa tranquille retraite de Chamarande, au milieu de ses livres, de ses vieux papiers.

Un certain 15 août (1), nous nous y étions réfugiés. Après avoir feuilleté une partie de la journée différents manuscrits, des ouvrages concernant le Forez où apparaissaient à chaque page les grands noms de la province, nous étions sortis pour faire un tour de parc. Tout en nous promenant, la tête hantée encore par ses récentes lectures, il me disait :

Les temps héroïques ne sont plus. Tous ces grands seigneurs qui taillèrent à grands coups d'épée leur renommée et leur fortune, qui versèrent leur sang sur maints champs de bataille pour la défense et la gloire de la France, ces grands feudataires possesseurs de terres, de châteaux gagnés à la pointe de la lance ou du glaive, n'ont laissé qu'une postérité dominée maintenant par l'unique puissance du jour, l'ARGENT !

Oui, la source principale de la puissance, aujourd'hui, a changé de nature ; elle n'est plus dans le dévouement à la Patrie, ni dans les actions héroïques, que récompensaient jadis noblement nos Rois ; elle est dans l'Industrie, le Commerce, grands producteurs d'argent. Maintenant les hauts Barons ne sont plus les d'Urphé, les Lavieu, les St-Priest, les Talaru, les Lévis, les d'Augerolles, les Montagny, etc... Ce sont les Rothschild, les Pereire, les

(1) C'était le jour de la fête de l'Empereur.

Schneider, les fondateurs du Louvre, du Bon Marché et *tutti quanti*. Bientôt nous verrons ces terres, ces châteaux, prix du sang versé pour la Patrie, tomber entre les mains des commerçants, des industriels, des banquiers enrichis. La féodalité chevaleresque sera remplacée par la « ploutocratie ».

Je me suis rappelé cette causerie prophétique quand, à la mort du pauvre duc, ruiné par sa femme, le château de Chamarande mis en vente, fut acheté par Aristide Boucicaut, fils du fondateur du magasin *Le Bon Marché*.

La veuve d'Aristide Boucicaut a épousé le médecin qui avait soigné son mari et elle-même. Ils ont succédé dans ce noble domaine, aux d'Ornaison, aux Talaru et... au duc de Persigny !

La conversation de M. de Persigny, nourrie de nobles sentiments, d'idées originales, parfois profondes, était des plus intéressantes. Il avait beaucoup vu, beaucoup su, été mêlé à de grands événements, fréquenté les hommes les plus distingués de l'Europe. Quand le sujet qu'il traitait l'intéressait, il s'animait peu à peu et sa parole claire et pittoresque atteignait à l'éloquence.

Il était l'antipode du parfait courtisan. Incapable, par loyauté de conscience, de déguiser sa pensée au détriment de ce qu'il estimait juste et vrai, il n'hésitait pas à contredire les ministres et l'Empereur lui-même, lorsqu'il différait d'opinion avec eux et cela en termes parfois très vifs, emporté par la chaleur d'âme qui lui était propre. Cette manière d'être contrastait singulièrement avec la circonspection habituelle aux familiers du Souverain, plus préoccupés de lui plaire que de faire triompher la vérité et la raison ; aussi en était-il redouté et s'efforçaient-ils de le desservir auprès du maître pour neutraliser son influence.

Cette grande âme avait pourtant aussi ses faiblesses. Quel soleil, hélas, est sans tache ? J'ai déjà parlé de son irascibilité ; il était aussi trop sensible à la flatterie. Sa droiture naturelle l'empêchait de découvrir, sous les fleurs dont certains intrigants l'accablaient, leur bassesse et leur fausseté.

Un des directeurs du Ministère de l'Intérieur, plat flagorneur, mais fin et rusé, s'était insinué fort avant dans sa faveur en exploitant ce petit travers. Quand le ministre leur lisait quelque travail de sa façon, D... prenait des airs extatiques, levait les yeux et les bras au ciel, murmurant d'une voix comme étouffée par l'émotion : Oh !... Ah !... Etonnant... Admirable !... Sublime !... Vous êtes incomparable !...

Et le bon ministre respirait béatement ce grossier encens. Mais son sens droit finissait souvent par en faire justice.

Parmi les personnes fréquentant l'Elysée, M. de Persigny avait remarqué M^{lle} Eglé de la Moskowa, fille du général Prince de la Moskowa, et petite-fille du maréchal Ney, le brave des braves. Sa

radieuse beauté avait fait une vive impression sur son cœur. C'était en effet, une admirable jeune fille de 18 ans, au profil régulier, au teint éblouissant de fraîcheur, aux yeux d'un bleu pur ; sa luxuriante chevelure dorée descendait jusqu'à terre, sa taille rivalisait avec celle des nymphes antiques.

A ces perfections physiques, elle joignait une origine qui flattait singulièrement les sentiments intimes du champion de l'Empire. Une telle alliance lui semblait devoir combler tous ses vœux. Il demanda sa main, l'obtint et l'épousa sans dot, à la fin du mois de mai 1852.

Qui aurait pu alors supposer qu'un tel mariage, contracté sous d'aussi brillants auspices, deviendrait une des principales causes de la ruine de sa fortune politique, privée et même familiale ?

M. de Persigny, je l'ai déjà donné à entendre, n'avait pas de fortune, et non seulement il épousait sa femme sans dot, malgré la situation opulente de la princesse de la Moskowa, née Laffitte(1), sa mère, mais encore par son contrat de mariage, il lui constituait en douaire une rente de douze mille francs. Il est vrai qu'à ce moment il était ministre de l'Intérieur (2) et au comble de la faveur impériale.

A l'occasion de ce mariage, mû par sa bonté naturelle et sans doute aussi par reconnaissance pour les services rendus, l'Empereur lui fit don d'une somme de 500.000 francs.

Le château et la terre de Chamarande, magnifique domaine situé entre Lardy et Etampes, appartenant au marquis de Talaru, lequel venait de mourir, était justement mis en vente par ses héritiers. M. de Persigny l'acheta grâce à la libéralité du Souverain.

Cette terre de Chamarande portait autrefois le nom de *Comté de Bonnes*. Des documents existant dans les riches archives du château, constatent que cette terre fut donnée par le roi au sire d'Ornaison, son favori, en raison d'éminents services rendus ; que ce sire d'Ornaison, de race Forézienne, était possesseur du fief de Chamarande situé sur la paroisse de Saint-Romain-la-Motte, entre Roanne et Ambierle ; et que, par attachement à son domaine patrimonial ce seigneur avait demandé et obtenu des lettres patentes changeant ce nom de *Bonnes* en celui de Chamarande (3). Aux d'Ornaison succédèrent les Talaru, probablement par suite d'une alliance.

Ces origines réveillaient dans son cœur les souvenirs et l'amour

(1) Elle était fille de Jacques Laffitte, le fameux banquier qui s'était illustré par ses talents financiers et sa probité sous le gouvernement de 1830.

(2) En mai 1852.

(3) Chamarande, en Roannais, passa au xvii^e siècle aux Michon, comtes de Vougy, puis aux La Tour du Pin, au xix^e siècle, par le mariage d'Humbert de La Tour du Pin de la Charce avec M^{lle} de Vougy, fille d'Henri Michon, vicomte de Vougy.

du pays natal ; ils ne furent certainement pas sans influence sur le choix de M. de Persigny.

C'est ici le lieu de le faire remarquer : sa fortune, due tout entière aux bienfaits de l'Empereur ainsi qu'aux émoluments des hautes fonctions occupées, ne fut jamais suspectée par l'opinion publique. La Presse d'opposition, si friande de scandales lorsqu'ils atteignaient des personnages politiques, la Presse qui avait été jusqu'à accuser de malversation l'intègre baron Haussmann, sur lequel Jules Ferry avait porté les accusations calomnieuses de ses fameux *Contes fantastiques d'Haussmann* (1), n'émit jamais le moindre doute sur la probité de M. de Persigny.

Il aurait pu, comme cela s'est vu trop souvent, faire servir son influence à l'acquisition des richesses ; mais il avait une trop haute conception des devoirs de l'homme d'Etat pour céder à cette vulgaire tentation. Il avait écrit : « Je veux garder les mains pures, « car si j'arrive au Pouvoir, il faut qu'on ne puisse pas même me « soupçonner. »

Il resta fidèle à cette noble déclaration. En voici un exemple : quand le prince Louis fut élevé à la présidence de la République, deux jeunes hommes, MM. Isaac et Eugène Péreire, jugeant le moment propice à la création d'un grand établissement financier, sollicitèrent l'appui de M. de Persigny auprès du Gouvernement pour obtenir les autorisations et le concours nécessaires à la fondation du *Crédit mobilier*. M. de Persigny, appréciant la grande utilité de cette banque au point de vue des services qu'elle pourrait rendre au public comme au nouveau régime, n'hésita pas à employer son influence, alors toute puissante, à l'appui de cette cause. MM. Péreire obtinrent ce qu'ils désiraient.

Pour témoigner leur reconnaissance au principal auteur de ce succès, ils lui firent remettre deux mille actions entièrement libérées du *Crédit mobilier*, actions faisant prime déjà... C'était une fortune ; plus d'un l'eût acceptée sans remords. Mais « il voulait « garder les mains pures ». Il refusa ce présent et le renvoya avec ces paroles : « Je ne me fais pas payer les services rendus « non à des particuliers, mais à mon pays. »

Si tout le monde était d'accord pour reconnaître son intégrité, il n'en était pas de même pour ses principes politiques. Peu d'hommes ont été aussi vivement attaqués, critiqués sous ce rapport. Les anciens partis s'acharnaient contre le champion du régime impérial. Chose curieuse : les ministres de l'Empereur n'étaient pas les derniers à faire chorus avec eux, par jalousie ou crainte de son franc-parler. Presque tous avaient dû leur élévation à leur talent oratoire. C'étaient pour la plupart d'anciens avocats comme MM. Roucher, Billaut, Baroche, etc., ne demandant

(1) A la chute de l'Empire, le baron Haussmann qui avait manié les centaines de millions des travaux de Paris, fut obligé pour vivre d'accepter une place d'administrateur à la Banque de dépôts et de comptes courants.

qu'à engager l'Empereur dans les voies parlementaires, où ils trouvaient les succès de tribune et, par suite, la garantie de leur maintien au Pouvoir. D'autre part, l'opposition, n'aspirant qu'au renversement de l'Empire pour s'élever sur ses ruines, ne cessait d'attaquer l'homme qui l'avait préconisé, le défendait et entendait le voir durer ; de là les critiques incessantes dont on l'assailait, qui finirent par ébranler le régime lui-même, comme il l'avait prévu et annoncé tant de fois.

J'ai rendu plus haut l'hommage qui était dû aux attraits physiques de M^{me} de Persigny ; il me reste maintenant à parler de sa moralité ; elle n'était malheureusement pas à la même hauteur. J'aborde ici la partie délicate, troublante, douloureuse de ma tâche ; ce n'est pas sans un serrement de cœur que je l'entreprends. Vingt fois, en y pensant, la plume m'est tombée des mains. J'aurais voulu la passer sous silence, mais puis-je éviter de parler d'un ordre de faits qui ont exercé une si puissante, si prépondérante influence sur la vie publique et privée de celui qui en fut la victime ?

Eglé de la Moskowa cachait sous les dehors les plus séduisants un profond égoïsme, un mépris absolu des convenances et du respect humain, des goûts sans frein de plaisirs, de luxe, de dépenses ; son absence totale de sens moral la jetait dans des désordres de tous genres qui ne furent pas pour peu de chose dans la défaveur de l'Empereur, la ruine de son mari, et le triste sort de ses enfants.

Ses extravagances, les impertinences prodiguées sans mesure et sans raison à tous ceux n'ayant pas l'heur de lui plaire, l'avaient brouillée avec sa propre famille et ses anciennes amies d'enfance. Elle ne voyait plus guère qu'un petit nombre de personnes intéressées à se ménager la bienveillance de son mari. Gâtée par les hommages que toute jolie femme est sûre de recevoir des hommes, elle ne respectait rien, ni le rang, ni l'âge, ni le talent ; ses insolences, son manque de tact étaient légendaires.

La reine Victoria avait établi dans sa Cour une étiquette rigoureuse. Alors qu'aucun des personnages conviés aux cérémonies officielles ne se serait permis, quelque fût son rang, d'y apporter la moindre dérogation, seule, M^{me} de Persigny, femme de l'ambassadeur de France (1), invitée à des dîners officiels présidés par la reine en personne, ne put jamais prendre sur elle de s'y rendre à l'heure exacte indiquée. On imagine quel scandale ce sans-gêne causait dans une Cour aussi strictement observatrice du protocole.

Par la même inconvenance dans ses relations avec les Tuileries, elle s'était justement attiré l'antipathie de l'impératrice Eugénie et avait amené, par suite, un refroidissement sensible des sentiments de l'Empereur envers son mari.

(1) M. de Persigny occupa deux fois l'Ambassade de France en Angleterre : du 28 mai 1855 au 23 mars 1858 et du 9 mai 1859 au 24 novembre 1860.

Lorsque M. de Persigny, appelé pour la seconde fois au ministère de l'Intérieur, revint de son ambassade d'Angleterre, il m'avait attaché à son cabinet comme secrétaire particulier et chargé de dépouiller puis de lui rendre compte des nombreux documents rapportés de Londres qu'il n'avait pas eu le temps d'examiner. Il y avait, entr'autres, une énorme malle remplie de papiers dont il ignorait le contenu. J'en entrepris l'examen.

Elle était bourrée de mémoires, de factures de toute espèce, concernant les achats de sa femme pendant son séjour à Londres, soit du 28 mai 1855 au 24 novembre 1860. Lors de son départ, M. de Persigny avait réglé toutes les dépenses de sa maison et croyait bien ne laisser aucune dette derrière lui.

Or, ayant fait le total des factures de ladite malle, j'arrivai à un chiffre dépassant la somme de deux cent mille francs. Le pauvre ministre en demeura confondu. J'en fus moins étonné, sachant parfaitement qu'elle achetait toujours, mais ne payait jamais, malgré les sommes considérables que lui donnait son mari. Tout cet argent passait en plaisirs, futilités diverses, théâtre, restaurants, voyages, parties de plaisir pendant lesquels elle ne se refusait rien, non plus qu'à ses compagnons de fête pour lesquels elle était généreuse. En revanche, je ne lui ai jamais vu donner un sou à un pauvre. En dehors de ces dépenses somptuaires, tout était pris à crédit.

Enivrée par le gracieux accueil fait par l'aristocratie anglaise à l'ambassadrice de France — une jolie femme a toujours du succès dans le monde, — M^{me} de Persigny s'était férue d'anglomanie. Revenue sur le sol de la patrie, elle affectait de ne plus savoir le français et ne s'exprimait plus qu'en anglais, même avec les gens qui n'en savaient pas un mot. Sa maison fut confiée à des house's-maids (1), les cochers, les grooms, les valets de chambre, la cuisine même furent *anglicisés*. Ses enfants furent confiés à un précepteur et une institutrice anglais.

Le précepteur de Jean, Master Lambert, petit bonhomme mince, étriqué, sec et raide comme un échalas, ne lui parlait qu'en anglais ; toute la maison étant à l'avenant, le pauvre enfant, à l'âge de quinze ans, ne savait plus parler français. Master Lambert pratiquait surtout le canotage et la pêche sur les pièces d'eau du parc, avec son élève. Je crois que c'était à peu près les seules sciences qu'il lui inculquait.

Quant à ces demoiselles, d'un caractère un peu difficile, il faut bien le reconnaître, pour compléter une éducation vraiment anglaise, leur institutrice s'était adjoint une forte et vigoureuse compatriote dont l'unique fonction consistait à leur administrer le fouet, lors de leurs nombreuses incartades. Mais ces corrections intervenaient un peu au hasard, à tort et à travers, selon les caprices, le degré de nervosité de la mère, à qui M. de Persigny,

(1) Servantes anglaises.

absorbé par ses fonctions, ses travaux, ses préoccupations, abandonnait à peu près complètement les soins de l'éducation des enfants.

Cette ridicule manie exotique persévéra pendant de longues années, jusqu'à ce qu'elle cédât la place à d'autres obsessions non moins extravagantes, notamment à la toquade japonaise contractée plus tard lors d'un voyage dans l'Empire du Soleil levant, après qu'elle eut hérité de sa mère, la princesse de la Moskowa, comme nous le verrons plus loin.

Cette étrange fille n'avait pas, du reste, une mère moins bizarre qu'elle-même, quoique dans un genre très différent. On reconnaîtra là la fatale loi de l'atavisme.

Dans son vaste et magnifique hôtel Laffitte, la princesse s'était confinée dans un petit entresol plus que modestement meublé. Elle se tenait habituellement dans sa salle à manger, garnie pour tout mobilier d'une table ronde en noyer ciré et de six chaises de paille. Vêtue comme une marchande de quatre saisons, elle n'avait d'autre compagnie que celle de sa concierge chargée de faire son ménage, ses courses et possédant toute sa confiance. Le reste de l'hôtel était loué à diverses personnes avec lesquelles elle était en perpétuelles difficultés. Les continuel procès qu'elle leur intentait lui avaient acquis une telle notoriété au Palais de Justice que lorsqu'une de ses innombrables causes venait à y être portée, les juges, convaincus d'avance de son inanité, et, sur le simple énoncé de l'instance : M^{me} la princesse de la Moskowa contre X, s'empressaient de donner gain de cause à son adversaire.

Ce travers était l'inverse de celui de sa fille ; mais la sagesse des nations ne proclame-t-elle pas : à père avare enfant prodigue ? Sa grande fortune lui permettait d'ailleurs facilement de supporter les frais de cette manie processive qui constituait la plus grosse partie de ses dépenses.

Elle avait, du reste, cessé à peu près toute relation avec sa fille et son gendre, depuis leur mariage.

Si M. de Persigny n'était pas en faveur dans le monde politique, en revanche, de tous les grands dignitaires de l'Empire, aucun n'a joui d'une popularité égale à la sienne. Pour le peuple, il était resté « l'ami de l'Empereur », même après une disgrâce à laquelle d'ailleurs il ne voulait pas croire.

De tous les coins de la France, on réclamait son appui auprès du souverain pour réparer une injustice, un oubli, soulager une misère, obtenir la récompense de services. On connaissait son grand cœur, on en abusait peut-être. Chaque jour arrivaient d'innombrables pétitions d'anciens serviteurs de l'Empire ou de leurs descendants, faisant appel à son intervention. Et leur espoir n'était pas toujours trompé. En voici une preuve :

Vers 1862, une cause célèbre fit un certain bruit dans le monde financier : un certain Giraud avait réussi à fabriquer des faux billets de mille francs assez bien imités pour tromper la Banque de France

elle-même, et lui causer des pertes importantes. Il en avait émis un assez grand nombre mais comme il avait eu l'adresse de se lier intimement avec le commissaire de police de son quartier, M. Tenaille, il avait longtemps réussi à détourner tous les soupçons de sa personne. Cependant sa coupable industrie ayant fini par être découverte, il avait été arrêté, traduit devant la Cour d'assises de la Seine et condamné à mort.

Un matin, vers 7 heures et demie, j'étais dans mon cabinet de la place Beauvau (1), occupé à préparer quelques dossiers à emporter par M. de Persigny au Conseil des Ministres qui se tenait ce jour-là aux Tuileries, sous la présidence de l'Empereur, à 9 heures.

Sur les huit heures, mon huissier, le brave et dévoué Zimmermann, Alsacien de la vieille roche, vient m'annoncer qu'une jeune fille demandait à me parler et celle-ci, qui l'avait suivi, faisant irruption dans mon cabinet, se précipite à mes genoux avant que j'aie eu le temps de proférer une parole.

Elle était vêtue d'habits de deuil, un long voile de crêpe dissimulait imparfaitement ses traits réguliers et ses yeux baignés de larmes. Elle paraissait avoir une vingtaine d'années.

Surpris de cette brusque invasion, ému de cette attitude suppliante : « Qui êtes-vous, mademoiselle, lui dis-je, et que demandez-vous ? Mais, d'abord, veuillez vous relever et prendre un « siège.

« — Monsieur, me répondit-elle, je suis une pauvre fille « réduite au désespoir. Je m'appelle Mathilde Giraud. Mon père, « condamné à mort, a vu son pourvoi en grâce rejeté et doit être « exécuté demain matin. Je n'ai plus d'espérance que dans la « clémence de l'Empereur et je viens vous supplier d'y faire « faire appel par M. de Persigny, qui, très occupé, n'a pu me « recevoir, mais dont tout le monde m'a vanté la bonté. »

Il me paraissait bien tard pour tenter une pareille démarche et le succès m'en semblait plus que douteux.

Cependant, devant la douleur de la pauvre fille, douleur que mon cœur filial comprenait si bien, je n'eus pas le courage de me refuser à cette démarche suprême. J'entrai dans le cabinet du ministre et lui racontai la scène émouvante dont je venais d'être témoin. Je m'attendais à être rabroué.

« — Quelle cruelle situation ! s'écria le bon ministre. La pauvre enfant !... Eh bien, fais-moi de suite une note succincte de « cette affaire, je la soumettrai à l'Empereur à la fin du Conseil. « Mais il me la faut dans un quart d'heure. »

En hâte je rédigeai la note, la glissai dans son portefeuille. Je n'en attendais pas grand'chose.

(1) Le Ministère de l'Intérieur était installé autrefois dans la rue de Grenelle. M. de Persigny, le trouvant trop loin des Tuileries, en avait demandé et obtenu le transfert à la place Beauvau.

Mais à mon profond étonnement et douce satisfaction, M. de Persigny, de retour vers midi, m'annonça d'un air riant qu'il était parvenu à attendrir l'Empereur sur le sort de M^{lle} Giraud et avait obtenu de lui la grâce de son père.

Sa peine fut en effet commuée en celle des travaux forcés.

Je n'ai pas besoin de m'étendre sur la joie reconnaissante de la pauvre fille à qui le ministre tint à annoncer lui-même cette heureuse et inespérée solution.

Les élections de 1863 avaient été un succès pour l'opposition à Paris (1). Par une lettre autographe du 21 juin 1863, Napoléon III avertissait son ministre qu'il estimait son remplacement nécessaire « pour rétablir le calme dans les esprits ». Après des observations sur l'insuccès électoral, il disait :

Je reconnais tout le dévouement que vous avez montré et je suis loin de vous en vouloir pour n'avoir pas réussi partout, mais il faut aussi le reconnaître, votre esprit élevé et lucide ne vaut rien pour une administration où tout doit être préparé de longue main... Je vous le répète, je ne vous en veux pas ; vous m'avez rendu d'autres services que j'apprécie et dont je garderai toujours un bon souvenir. — Puis il ajoutait, *in fine* :

Je dois vous dire aussi que la conduite inconséquente de Madame de Persigny vous fait grand tort. Je vous conseille de l'emmener faire un voyage et je ne puis m'empêcher de penser que les occupations qui vous absorbent ont dû contribuer à accroître les contrariétés de votre ménage, ce qui me peine infiniment.

J'approuve votre circulaire ; je n'en ai effacé que quelques mots.

Croyez toujours, mon cher Persigny, à ma sincère amitié.

Signé : NAPOLÉON.

L'empereur n'était pas le seul à blâmer la conduite de M^{me} de Persigny ; tous les amis de son mari condamnaient l'indulgence dont il couvrait ses écarts. Bien souvent ils lui avaient conseillé d'y mettre un terme par la séparation. Ils ne pouvaient comprendre que cet homme si ferme, si énergique dans sa vie publique, se montrât si faible, si tolérant dans sa vie conjugale.

Pour moi, je crois pouvoir expliquer cette contradiction par la prédominance de trois sentiments chez lui : 1° l'amour passionné

(1) Dans ses *Mémoires*, le duc explique les causes de cet échec (pages 396 et suivantes) qu'il attribue au conflit de deux projets successifs, l'un adopté d'abord par l'empereur, puis, contrecarré au dernier moment par l'impératrice qui en proposa un autre.



DUC DE PERSIGNY



DUCHESSÉ DE PERSIGNY
Née Eglé de LA MOSKOWA

BIBLIOTHÈQUE
MUNICIPALE
ROANNE

AMERICAN ...



AMERICAN ...



qu'elle lui avait inspiré jadis, et dont les feux mal éteints couvaient toujours sous les cendres ; 2° le respect chevaleresque qu'il professait pour la femme en général, lui faisait répugner à livrer à la malignité publique l'honneur de la mère de ses enfants ; 3° l'amour paternel l'incitant à leur éviter les éclaboussures d'un scandale public. Peut-être aussi espérait-il, en couvrant sa femme de son honorabilité personnelle, faire croire à la fausseté des bruits courant sur son compte.

Quoi qu'il en soit, il se refusa toujours à un éclat et ne cessa jamais de l'entourer d'affection et de respect, bien que profondément blessé dans les sentiments intimes de son cœur, comme dans ses intérêts.

Homo duplex, a dit Buffon.

Ainsi que le lui avait notifié l'empereur, M. de Persigny dut se retirer du ministère. Pour atténuer ce que cette disgrâce avait de rigoureux, Napoléon III lui conféra le titre de duc héréditaire par lettres patentes en date du 7 novembre 1863 (1).

Dégoûté des vicissitudes de la politique, comprenant, d'ailleurs, que son rôle actif dans le gouvernement venait de finir, le nouveau duc résolut de se retirer dans sa chère et calme retraite de Chamarande pour y goûter le repos dont il sentait le besoin. Là, dans la paix et une solitude à peine égayée de loin en loin par la visite de quelques rares amis fidèles au favori déchu, délivré du souci des affaires publiques, il écrivait des *Mémoires* pour en appeler à la Postérité des injustices du présent.

Toutefois, au bout de quelque temps de cette réclusion studieuse, il crut devoir suivre le conseil donné par l'empereur ; il partit avec sa femme pour l'Italie. Le 25 avril 1865, il m'écrivait :

« Nous sommes arrivés tous deux à Naples en bonne santé. C'est le site le plus magnifique que j'aie jamais vu. Nous comptons partir demain pour Florence où nous resterons probablement une semaine et, de là, pour Paris. »

Rentré à Chamarande, quel qu'en fût le charme, M. de Persigny ne tarda pas à sentir le besoin d'un pied-à-terre à Paris lorsque ses affaires privées ou ses fonctions publiques l'y appelaient ; car s'il n'était plus ministre, il restait encore membre du Conseil privé et sénateur.

L'empereur, par l'intermédiaire des frères Péreire, venait justement de faire construire une série d'hôtels dans la rue de l'Élysée percée le long du palais de ce nom, du faubourg Saint-Honoré aux Champs-Élysées. Le plus vaste, situé au bout de la rue, sur cette promenade, avait été donné par lui à la duchesse d'Albe, sœur de l'impératrice. Les autres étaient occupés par les membres de la famille Aguado, le duc de Mouchy, le comte de

(1) Les armes y sont ainsi figurées : Ecartelé aux 1 et 4, d'azur semé des aigles d'or de l'Empire ; et aux 2 et 3, d'argent à la bande d'azur chargée de 3 coquilles de St-Michel d'argent, qui est Fialin. — Devise : Je sers.

Toulangeon, etc... Il restait encore l'un des plus petits, le n° 18. Le duc l'acheta à MM. Péreire. C'est là qu'il descendait quand il venait à Paris.

Eloigné des affaires publiques, déchu de la faveur du souverain, il se consolait par l'étude du passé qui avait toujours exercé un si grand attrait sur son âme. Faute d'un rôle actif, dans l'Etat, car le Conseil privé était bien rarement convoqué, il voulut du moins être utile à sa province natale, à son cher Forez, toujours aimé d'une tendresse filiale. Chaque année il se rendait à la session du Conseil général de la Loire dont il était président. Il étudiait attentivement les besoins du pays et consacrait à les satisfaire son activité et les restes de son influence.

Parmi les différentes œuvres d'intérêt général menées à bien, je citerai entr'autres : les embranchements des chemins de fer de Roanne à Lyon, par Tarare, et de Roanne à Montbrison ; le canal du Forez, travail considérable assainissant, fertilisant une vaste étendue de terres auparavant insalubres et peu productives ; le barrage de Rochetaillée, magnifique construction destinée à combattre les inondations ; la création de la Chambre de commerce de Roanne, le raccordement de son chemin de fer à son canal. Il ne faut pas non plus oublier la restauration de la *Diana*.

Pendant son premier ministère, en 1852, il avait songé à créer le service des Archives départementales, définitivement organisé sous son second ministère en 1860. Dans sa pensée, cet organisme avait pour but de réunir et de conserver, dans des dépôts publics ouverts à tous les travailleurs, les documents épars de différents côtés et de sauver, par ce moyen, de l'oubli ou de la destruction, des matériaux précieux pour l'histoire des provinces et des familles.

Le même respect pour le passé glorieux de son pays l'intéressa vivement à la création de la Société archéologique de la Diana. Son rôle dans cette œuvre de restauration et d'organisation ayant été excellemment traité par M. Héron de Villefosse et M. Chassain de la Plasse, l'éminent président de cette Société, lors de la célébration du cinquantenaire de la *Diana*, je n'y insisterai pas, me bornant à renvoyer ceux de mes lecteurs qui s'y intéressent, au *Bulletin de la Diana* d'avril-juin 1912, où leurs discours sont reproduits *in extenso*.

Les détracteurs du duc affectaient de ne voir dans ces établissements que des instruments créés par sa vanité dans le but de faciliter la justification de prétentions nobiliaires ; c'était bien peu connaître son âme, qui ne s'inspirait jamais que des sentiments les plus généreux, les plus élevés. Ces institutions lui étaient suggérées par le vif intérêt que lui inspirait son goût pour l'histoire et l'amour de sa petite patrie, intérêt affectueux qu'il ne manquait pas d'affirmer dans les discours, les allocutions qu'il prononçait. Ainsi, répondant, le 8 mai 1864, au toast du maire de Roanne, il disait :

Quant aux témoignages de sympathie qui sont adressés au

compatriote, si on peut les mériter par l'amour de son pays, je ne crains pas de dire que j'en suis digne. De tout temps, dès ma plus tendre enfance, le nom de Roanne a été doux à mes oreilles et cher à mon cœur...

Je me rappelle que tout enfant, au collège, quand on me demandait le nom de mon pays natal, je me redressais fièrement et je disais avec orgueil : j'appartiens à cette ville de Roanne qui résista la dernière à l'invasion étrangère. Et peut-être ce souvenir a-t-il été le point de départ de ma destinée ! » (1)

Et, pourtant, lorsqu'en un jour aussi lointain, j'en ai peur, que désirable, lorsque les passions politiques auront perdu leur acuité malfaisante, si quelque membre éclairé de la *Diana*, se souvenant de tant de services rendus à son pays, vient à parcourir les rues de Roanne, il les verra dédiées en grand nombre à maints personnages étrangers à son pays natal, à la gloire, à la prospérité duquel ils n'ont aucunement contribué. Il y lira les noms des Gambetta, des Jules Ferry, des Carnot, des Paul Bert, etc... Puis, apercevant quelques-uns de ceux dont s'honore le Roannais, les Cadore, les Populle, et confiant dans la reconnaissance populaire, s'il demande : Où se trouve donc la rue Persigny ? — On lui répondra : Il n'y en a pas !

Et il n'en pourra croire ses oreilles.

Le duc nourrissait de longue date le projet de fonder un établissement territorial en Forez pour son fils Jean et sa descendance qu'il voulait ainsi rattacher à sa chère province, pour y continuer la tradition ancestrale. Il en avait entretenu l'empereur, au temps de sa faveur. Celui-ci l'y avait encouragé et promis de lui en fournir les moyens pécuniaires par un don sur sa cassette particulière.

Il porta ses vues successivement sur plusieurs domaines de la région, Chénereilles, Bouthéon, Minardière, etc... Mais, pour différentes raisons, il dut y renoncer. Il finit par se décider à acquérir cinq domaines situés sur les communes de Chambéon, de Mornant et de Ponsins. Son intention était d'y construire une habitation à laquelle il aurait donné son nom, — car il n'y existait que des maisons de métayers, — où se fixerait sa famille. Il avait même mentionné ce projet dans son testament. Mais l'homme propose et Dieu dispose. Ce dessein ne fut jamais réalisé. Une implacable fatalité devait le faire avorter comme elle allait renverser sa fortune avec le régime à l'établissement duquel il avait consacré toutes les forces vives de son être.

(1) Séjour de S. E. le duc de Persigny à Roanne à l'occasion du concours régional. — Roanne, Imprimerie Sauzon, rue Impériale, 70, 1864.

C'est qu'en effet les événements vont se précipiter : les ambitions de la Prusse, exaltées par ses victoires sur le Danemark et l'Autriche, visant maintenant la France, amèneront bientôt la catastrophe finale. Les élections générales de 1869 ont fortifié l'opposition dans les Chambres ; le projet sauveur du renforcement de l'armée, présenté par le maréchal Niel, combattu avec acharnement par une opposition imprévoyante et aveugle, a été repoussé ; la guerre éclate au mois de juillet, l'armée française est écrasée par le nombre, les défaites succèdent aux défaites.

Le duc avait vainement tenté, au mois de juin, de voir l'empereur pour l'éclairer sur les dangers que courait l'empire et lui proposer les moyens d'y parer. N'ayant pu y parvenir, il lui écrivit, le 27 juin 1870, la remarquable lettre reproduite dans ses *Mémoires* (1), lettre demeurée sans réponse.

Le 17 juillet, il revient à la charge sans plus de succès (2).

Les désastres s'accroissent, la Révolution éclate le 4 septembre 1870 ; les hommes qui se sont hissés au pouvoir sur les ruines de la Patrie, redoutant par dessus tout la consolidation de l'Empire, s'empressent de décréter l'arrestation de tous les personnages importants du régime renversé devant l'ennemi. Menacé dans sa liberté, peut-être dans sa vie, le duc de Persigny est réduit à passer en Angleterre.

Le 9 novembre 1870, il m'écrivait de Londres, après la signature de la paix et la défaite de l'insurrection communarde :

Je compte partir prochainement pour Paris afin d'aller organiser le logement de ma femme et de mes enfants à Chamarande, avec le projet de m'y installer quelque temps. J'ai été élu maire par le Conseil municipal du village ce qui assure, je crois, ma sécurité. Je suis d'ailleurs parfaitement résolu à ne plus m'occuper de politique et à vivre à l'écart.

Il revint, en effet dans les premiers jours d'août 1871 et s'installa à Chamarande avec ses enfants, mais sans sa femme qui, en ces tragiques circonstances, villégiaturait au Caire depuis près d'un an.

Accablé de douleur devant l'effondrement de l'Empire, blessé dans les plus intimes fibres de son cœur, angoissé par les perspectives d'un avenir précaire, déçu dans les espérances conçues en des temps meilleurs, le pauvre duc se réfugia dans les études qui l'avaient déjà tant de fois consolé au cours de ses déceptions. Mais trop de coups douloureux l'avaient frappé, sa robuste santé n'y put résister.

Au mois de janvier 1872, une congestion cérébrale l'atteignit

(1) *Mémoires du duc de Persigny. Epilogue, page 498.*

(2) — — — — — 502.

dans l'appartement de la rue d'Albe qu'il avait loué après la vente de l'hôtel de la rue de l'Élysée. Le docteur Ricord qui le soignait, conscient de l'impuissance des secours de l'art, conseilla son transport dans le Midi, remède suprême autant qu'inefficace qu'inspire inévitablement aux médecins tout cas désespéré.

J'étais en ce moment à Lyon chez mon oncle et père adoptif (1). Le seul ami du duc en ce moment à Paris était le colonel Stoffel. Informé de l'état du malade, il accourut à son chevet, se chargea de tous les détails du voyage et l'accompagna jusqu'à Nice où il l'installa à l'hôtel du Luxembourg sur la Promenade des Anglais. De là, sur les instances du duc, qui réclamait ma présence, il m'envoya une dépêche.

Je partis le soir même et je le trouvai alité, atteint d'une hémiplegie du côté droit, mais encore en pleine possession de ses facultés intellectuelles. Les soins des trois meilleurs médecins de Nice, appelés en consultation, restaient impuissants, mais sa vigoureuse constitution luttait contre la mort et provoquait l'étonnement et l'admiration des docteurs.

Toujours au Caire, Madame de Persigny ne donnait pas signe de vie. Nous lui adressions dépêches sur dépêches pour l'informer de la situation et presser son retour. Sous mille prétextes plus ou moins spécieux, elle différait son départ. Le duc demandait ses enfants restés à Chamarande sous la garde de leur institutrice. Celle-ci les amena et Lyonnette, sa fille aînée, s'installa à son chevet et l'entoura de soins touchants et dévoués.

Nous avons aussi informé l'Empereur de l'état désespéré de son fidèle serviteur. Le duc attendait anxieusement un mot de sympathie du monarque si fidèlement servi ; ce mot n'arrivait pas et cette attente l'affectait douloureusement. Chaque jour, il demandait si la lettre désirée nous était parvenue ; notre réponse négative redoublait sa déception.

Enfin, après deux jours d'agonie, le 12 février 1872, à 9 heures du soir, il s'éteignit doucement.

La lettre impériale, si impatiemment attendue arriva deux jours après sa mort ; par une coïncidence étrange elle avait été écrite, un mois avant la date même où sa grande âme abandonnait son corps.

Elle était rédigée en ses termes :

Chislehurst, le 12 janvier 1872.

Mon cher Persigny, j'apprends avec peine l'état de votre santé. J'espère que vous pourrez triompher de la maladie ; mais en attendant votre guérison, je tiens à vous dire que j'oublie ce qui a pu nous diviser pour ne me souvenir que des preuves de dévouement que vous m'avez données pendant de longues années.

Croyez à ma sincère amitié,

NAPOLÉON.

(1) Le comte Jules d'Espagny, trésorier payeur général du Rhône.

Quant à la duchesse, elle n'arriva que plusieurs jours après le décès de l'époux trahi et abandonné. Sa douleur se manifesta par quelques démonstrations plus théâtrales que sincères ; elle fut du reste bien vite évaporée, car peu de jours après les dernières cérémonies funéraires accomplies, elle me disait :

- Vous savez, mon petit Henri, que je vais me remarier ?
- Comment, duchesse, vous remarier ? Vous n'y pensez pas !
- Mais si, parfaitement ; j'épouse Hyacinthe. (1)
- Que dites-vous là?... Vous savez bien que, toutes convenances mises de côté, la loi s'y oppose ; une veuve ne peut pas se remarier avant dix mois au moins. Et quelle honte!... Quel scandale!...

Alors éclata une crise de larmes, de reproches, d'injures. J'étais son ennemi, l'ennemi de son bonheur, un misérable acharné à sa perte, un traître, etc.

Je restai confondu d'une telle inconscience, d'un tel cynisme.

Le 11 mai 1868, le duc avait fait un testament par lequel il léguait à « sa chère et bien-aimée épouse la moitié disponible de l'usufruit de tous ses biens, jusqu'au décès de la princesse de la Moskowa, avec dispense de caution et d'emploi ».

Toutefois, connaissant par expérience les habitudes de gaspillage de sa femme, il ajoutait :

« Conformément à l'article 391 du Code civil, je nomme pour Conseil à ma femme tutrice de mes enfants mineurs, M. Henri de Laire, actuellement chef de bureau au ministère de l'Intérieur ».

Il disposait ensuite, en faveur de son fils Jean-Michel-Napoléon, « comme avantages sur ses autres enfants, de tout ce dont la loi lui permettait de disposer. »

Puis il recommandait de faire vendre après sa mort la terre de Chamarande « trop lourde pour sa famille » et d'arranger les choses de telle sorte que son fils Jean ait la terre de Forez. Il écrivait : « Si d'ici à ma mort j'ai pu faire dans cette terre l'établissement que je projette et construire le château de Persigny, je désire que ma femme et mes enfants s'y retirent ».

Enfin, il désignait ses exécuteurs testamentaire au nombre de six dont je suis, hélas, l'unique et dernier survivant.

Il terminait par cette prohibition : « Je défends formellement « de me faire des obsèques à Paris. Mon corps devra être transporté à Saint-Germain-Lespinasse pour être enterré dans la petite « chapelle ou à côté de la petite chapelle du cimetière et y attendre « celui de ma chère femme ».

Hélas, toujours illusionné sur les sentiments de cette chère

(1) M^e Hyacinthe Lemoyne, avocat au Caire, qu'elle était allée retrouver en Egypte.

femme, il n'avait pas prévu qu'elle épouserait Hyacinthe et mourrait dans sa villa Japonaise sans se soucier un instant de ses recommandations dernières.

Cinq mois après, le 4 octobre 1868, il y ajoutait le codicille suivant :

« Je recommande à mes exécuteurs testamentaires des'opposer absolument à ce que mes obsèques soient faites à Paris. Je ne veux être l'occasion ni pour ma famille, ni pour l'Empereur, ni pour l'Etat, des dépenses qu'entraîneraient ces pompeuses exhibitions de la vanité, et encore moins être la cause de dérangements de tant de fonctionnaires, de tant de soldats qui ne m'ont rien fait pour que je leur impose une pareille corvée. Je veux que mon corps soit transporté dans le village où je suis né, à St-Germain-Lespinnasse (Loire), et être enseveli dans la petite chapelle ou à côté de la petite chapelle du cimetière de la commune, au choix de ma femme et de mes enfants. Je veux enfin que mon service ne soit fait que par le bon curé et au milieu des humbles habitants du village. »

Conformément à une volonté si formellement exprimée, le corps du duc de Persigny, provisoirement déposé dans une chapelle provisoire à Nice, fut transporté à Saint-Germain-Lespinnasse et inhumé derrière la petite chapelle du cimetière, sous une large dalle qui devait, en outre, suivant son désir, recouvrir la dépouille de sa femme et de ses enfants. Mais ce vœu n'a pu être réalisé qu'en partie : il repose entre sa fille aînée Lyonnnette et son fils chéri Jean.

Quant à son *épouse bien-aimée* et sa fille Marie, toutes deux mortes au loin dans l'abandon, ni l'une ni l'autre n'ont songé à y assurer leur dernier asile.

De Madame de Persigny étaient nés cinq enfants :

Lyonnette, mariée le 14 novembre 1876 à M. Fischer de Chevrier, mourut à Monaco, sans postérité, le 12 mars 1880 ;

Jean, le fils préféré du duc, sur lequel reposaient toutes ses espérances, la continuité de son nom et de sa race, aurait pu en effet les réaliser sans l'absurde éducation qui avait imprimé des traces ineffaçables sur sa mentalité, car il avait certainement hérité d'une partie des hautes facultés paternelles. Elevé à l'anglaise, par un précepteur sportif, à l'âge de 15 ans, il ne savait plus le français, écrivait comme une cuisinière et ne connaissait guère que le canotage et la pêche. Son père le plaça alors dans une pension tenue en Suisse par M. Muller, puis dans une institution ecclésiastique française à Paris. Il y fit des progrès si rapides qu'à 20 ans il était reçu à Saint-Cyr d'où il sortait sous-lieutenant au 118^e de ligne en garnison à Concarneau (Finistère). Mais, les leçons de Master Lambert, les souvenirs d'enfance, peut-être aussi

le voisinage de la mer, l'avaient dégoûté de son métier. Son père étant mort, on l'avait envoyé en possession de la terre forézienne ; il démissionna, contracta un emprunt hypothécaire, acheta un yacht et se mit à naviguer avec l'intention, au bout du temps et des épreuves réglementaires, de se faire recevoir capitaine au long cours. Par économie, il n'avait monté son bateau que d'un matelot et d'un mousse, ce qui l'obligeait à faire lui-même le dur travail du second matelot indispensable. A ce métier, il contracta les germes d'une maladie de poitrine, dégénérée en phtisie galopante, à laquelle il succomba à Paris, le 18 novembre 1885.

Marie épousa un Hongrois, M. Friedman, divorça ; a eu plusieurs enfants dont j'ignore la destinée ; mourut à Marseille dans la misère.

Marguerite, mariée au baron de Schlippenbach, vice-consul de Russie au Japon, divorça ; n'a pas eu d'enfant.

Thérèse, épousa M. Pierre Gautier, lieutenant de réserve ; divorcée en décembre 1897, à la suite d'un duel entre son mari et le comte de L..., lieutenant au 6^e bataillon des chasseurs alpins, elle se suicida le 17 avril 1898.

Tel fut le sort de ces malheureux enfants sur la tête desquels il semble que les fautes de leur mère aient appelé la malédiction de Dieu.

Cependant la mort du duc laissait sa famille dans une situation des plus pénibles. Sa succession était grevée d'un passif considérable, plus de 500.000 francs de dettes. Pour pouvoir exécuter les dispositions testamentaires du défunt, régler la part revenant à chacun conformément à ses intentions, il était nécessaire de réaliser l'actif de la succession. Une liquidation s'imposait. Le conseil de famille décida de mettre en vente la terre de Chamarande, le château, son mobilier, les objets d'art, les tableaux, la bibliothèque, les manuscrits, etc... qui le garnissaient.

Le 27 juillet 1872, M^{me} Blount, épouse séparée de biens de M. Arnous-Rivière, se rendit acquéreur du château pour la somme de 546.500 francs ; mais le prix n'ayant pu être entièrement payé, on dut procéder à une nouvelle adjudication qui se réalisa au profit de M. Aristide Boucicaut, fils du fondateur du *Bon Marché*, comme je l'ai dit plus haut.

La bibliothèque fut achetée par M. Arnous-Rivière pour 104.334 francs. Le reste fut dispersé entre plusieurs acquéreurs.

Restaient les domaines du Forez attribués à Jean par son père. Ils lui furent adjugés pour la somme de 201.200 francs, le 1^{er} février 1873.

Tous comptes faits, la part de chacun se trouva fort mince.

Aussitôt les délais légaux expirés, la duchesse s'était hâtée de réaliser le projet d'union préméditée. En mars 1873, elle était devenue M^{me} Lemoyne. Toujours besogneuse, elle ne cessait d'accabler les liquidateurs de demandes d'argent, auxquelles ils ne pouvaient satisfaire que dans d'étroites mesures.

Jean commençait ses études sérieuses chez M. Muller. Les jeunes filles avaient été confiées successivement à différentes institutrices, puis à des établissements religieux difficilement payés.

Ayant marié sa fille Lyonnnette en 1876, M^{me} Lemoyne était repartie pour le Caire. Comme elle revenait en France en 1879, elle apprit, en débarquant à Marseille, qu'une fièvre typhoïde lui avait enlevé son mari. Elle était veuve pour la seconde fois.

Trois ans plus tard, en 1882, le décès de la princesse de la Moskowa, sa mère, la mettait en possession d'une fortune évaluée à environ cinq millions. Quelle bonne aubaine pour continuer les folles dépenses dont elle avait l'habitude ! Elle n'y manqua pas. En moins de deux ans, elle avait contracté pour onze cent mille francs de dettes hypothécaires.

Partie le 5 février 1882 pour le Japon où se trouvait sa fille Marguerite, femme du vice-consul russe, elle y avait dépensé, tant en frais de voyage qu'en achats divers, 340.000 francs et s'étant enthousiasmée pour l'architecture Nippone, elle rêvait de se faire construire une villa dans le goût des habitations japonaises. Revenue en France, son premier soin avait été d'acheter un terrain près de Cannes, au sommet de la colline dite de *la Californie* pour le prix de 500.000 francs, qu'elle n'avait payé qu'en partie; elle redevait encore 207.000 francs. Toujours en proie à sa folie japonaise, elle avait exigé de son architecte l'emploi exclusif de matériaux japonais, qu'on faisait venir à grands frais, pour la construction de la fameuse villa.

J'avais été nommé par le conseil de famille tuteur de ses enfants mineurs, que ses perpétuelles pérégrinations, sans parler de son second mariage, laissaient dans l'abandon. En présence de ces prodigalités insensées qui la menaçaient d'une ruine totale et compromettaient si gravement l'avenir de mes pupilles, je ne crus pas pouvoir me soustraire au devoir de tenter le sauvetage de ce qui pouvait rester de sa fortune.

J'intentai donc à M^{me} Lemoyne une action en dation de conseil judiciaire, fondée sur ses habitudes de gaspillage et de prodigalité. Par un jugement du 20 août 1884, le Tribunal de 1^{re} instance de la Seine accueillant favorablement ma requête désigna, comme conseil judiciaire de M^{me} Lemoyne, maître Lavoignat, notaire de la famille de Persigny, à Paris.

Grande colère de la condamnée qui s'empressa d'interjeter appel de cette décision, et de remettre sa cause entre les mains de M^e Barboux, une des lumières du barreau parisien. De mon côté, j'avais confié ma défense à M^e Oscar Falateuf, autre étoile de la Basoche.

La Cour d'appel, par un arrêt non moins surprenant qu'inattendu, le 25 juin 1885, cassa le jugement du tribunal, considérant que la grande fortune, le rang, les habitudes de l'ex-duchesse de Persigny lui permettaient des dépenses en rapport avec l'importance de ses revenus et légitimaient le placement immobilier qu'elle avait opéré.

Ce malencontreux arrêt allait lui permettre de continuer ses

dépenses extravagantes ; j'étais bien convaincu que cela ne pourrait manquer. Je n'avais donc qu'à attendre.

Je n'attendis pas longtemps, un nouveau trou fut bientôt creusé, un trou de 1.800.000 francs. Me basant sur ce fait nouveau, je renouvelai mon instance.

Encouragée par son précédent succès, M^{me} Lemoyne recourut de nouveau à M^e Barboux. Mais le célèbre avocat, — et ce trait lui fait honneur, — lui refusa absolument son concours. Il lui représenta que la mesure sollicitée était tout aussi bien dans son intérêt que dans celui de ses enfants et lui conseilla fortement de s'abstenir de poursuivre une aussi mauvaise cause. Abandonnée ainsi par celui en qui elle avait mis toutes ses espérances, elle perdit courage et se résigna à l'inévitable. Les délais d'appel expirèrent et le jugement devint définitif.

Malheureusement, ce succès tardif ne pouvait plus sauver grand chose ; l'héritage maternel était tellement entamé que lorsque la mort l'ayant surprise quelques années après, on vendit la précieuse villa japonaise dévoratrice de millions, on n'en tira pas 500.000 francs, somme qui, partagée entre ses nombreux créanciers et ses enfants, ne suffit pas à mettre ceux-ci à l'abri du besoin.

Les derniers jours de cette vie si mal employée s'écoulèrent dans la solitude et l'abandon. Depuis longtemps elle avait cessé à peu près toute relation avec ceux de ses enfants que le Destin avait épargnés ; ses deux époux n'étaient plus, ses amis l'avaient depuis longtemps délaissée, sa famille la reniait.

Elle vivait seule, avec quelques domestiques, confinée dans cette somptueuse maison qui, du haut de la colline, domine l'admirable panorama du port de Cannes et de la mer azurée, en proie à ses souvenirs qui, peut-être, je veux l'espérer, étaient des remords.

On a dit qu'elle cherchait l'oubli dans l'abus des liqueurs fortes. Toujours est-il qu'un beau jour les gens de la maison la trouvèrent étendue sans vie sur le parquet. On a supposé qu'à la suite de quelques excès elle avait été frappée d'une congestion. Triste fin d'une existence qui aurait pu, qui aurait dû, être si heureuse et si belle !

La famille Lemoyne s'est chargée de sa sépulture. Et le pauvre duc attendra éternellement « l'épouse bien aimée » derrière l'humble chapelle qui se dresse solitaire au milieu du cimetière du cher village natal où il espérait dormir son dernier sommeil entre sa femme et ses enfants.

La Grye, 23 juillet 1913.

H. DE LAIRE, comte d'ESPAGNY.



Poèmes.

LES FILS DE LA VIERGE

*Nos espoirs sont tissés dans le fil des chimères,
Comme le laboureur avançons en chantant,
Gardons le souvenir des illusions chères
Qui s'envolent si vite au souffle des autans.*

*La berceuse chanson de la misère humaine
En légende nous dit que la Vierge a laissé
Tomber de son rouet les fils de blanche laine
Dont l'immense réseau des champs nus s'est tissé.*

*En automne, on les voit iriser l'air humide,
S'en aller, loin du sol, vers un but incertain,
Quand l'écheveau soyeux et menu se dévide
Qui sait qui les dirige et quel est leur destin ?*

*Ils s'en vont, alourdis, plus brillants, par la pluie,
Reflètent, en passant, la profondeur du ciel ;
Les larmes de la nuit que la lumière essuie
Leur donnent les tons fins et frais de l'arc-en-ciel.*

*On les croirait vivants et l'on croirait qu'ils pleurent...
La trame de nos jours n'est autre bien souvent
Que le tissu léger dont nos espoirs se leurrent :
Fils de la Vierge, envollez-vous au gré du vent !*

RÉVOLTE

*Je te le jetterai mon mépris à la face
Toi que j'aimais !
Et, du passé riant j'effacerai la trace,
A tout jamais.*

*Quand tu vins, la première et tremblante, me dire :
« Je suis à toi ! »
Faux était le serment, faux était le sourire,
Fausse ta voix.*

*Tôt ou tard, la justice immanente des choses
Me vengera :
Par les mêmes moyens et pour les mêmes causes,
Tu souffriras.*

*En tes yeux, beaux pourtant, ne luit aucune flamme,
Ton regard cru
Devait me mettre en garde, et c'est moi que je blâme
Moi, d'avoir cru.*

*Car tu ne sus jamais ce qu'il est d'être bonne,
Tu fis le mal
Avec inconscience : aussi, je te pardonne,
Bel animal !*

L'ESQUIF

*Chaque existence est comme un esquif que la mer
De la vie a lancé dans le noir de l'espace.
Les plaisirs, les émois, ce que l'on a souffert,
Est soumis à l'assaut de l'ouragan qui passe.*

*L'allegro des vainqueurs, la plainte des vaincus,
Se perdent dans la voix lointaine des tempêtes ;
Les heures roses, les jours malheureux vécus,
Passent, comme le temps sombre ou clair, sur nos têtes.*

*Et nous laissons errer l'esquif au cours des flots,
Espérant le rivage et la paix de l'aurore.
L'embûche des méchants, des jaloux, leurs complots,
Jalonnent le chemin de périls qu'on ignore.*

*Il nous faut naviguer les yeux tournés au ciel,
Et faire vaillamment tête fixe à l'orage.
Qu'importe si la vague est un torrent de fiel,
Pourvu que le pilote ait toujours du courage.*

*En étouffant en lui la force de sentir,
Quand il se voit porté par des voiles trop frêles,
L'homme seul, en danger, cessera de souffrir,
Et l'esquif éperdu se sentira des ailes.*

Daniel SIVET.



NOTICE
sur
l'ancien Jardin Botanique de Roanne
près l'Ecole Centrale
(1797-1805)

L'HISTOIRE du Jardin botanique de Roanne est intimément liée à celle de l'Ecole centrale du département de la Loire qui fut ouverte, dans cette ville, le 1^{er} frimaire an V (21 novembre 1796) et prit fin le 1^{er} germinal an XI (22 mars 1803), après 6 ans et quelques mois d'existence.

En instituant les Ecoles centrales, la Convention avait considérablement élargi le programme des Collèges que ces écoles étaient destinées à remplacer. Les sciences naturelles, l'agriculture, faisaient partie de ce programme et, comme complément à l'enseignement technique, un jardin et un cabinet d'histoire naturelle étaient prévus. C'est pour répondre à cet ordre d'idée que nous voyons l'administration municipale de Roanne, dans un mémoire adressé au Comité d'instruction, dès le lendemain du jour où fut promulgué le décret instituant les Ecoles centrales (7 ventôse an III), insister sur les avantages que présentait, à ce point de vue spécial, l'installation de l'ancien collège des Josephistes : « Elle a (la maison du cy-devant collège) un superbe et vaste jardin y attendant « où l'on peut faire une école d'agriculture, un grand jardin botanique qui fournirait en abondance des plantes médicinales aux « communes avoisinantes, et où l'on peut établir une collection « d'arbres de toute espèce ».

Les auteurs du mémoire auraient pu ajouter, qu'en dehors de cet élément, à coup sûr précieux, Roanne avait alors l'avantage de posséder des naturalistes de valeur dont l'un, Hector Passinges (1),

(1) Hector Passinges, né à Roanne, le 20 juillet 1738 ; mort dans cette ville, le 17 frimaire an VII. Pharmacien-droguiste ; professeur d'histoire naturelle à l'Ecole centrale, auteur de plusieurs travaux sur la botanique, la minéralogie et la géologie : un des savants les plus réputés de son époque. Exploita, pendant un certain temps, la verrerie de St-Nicolas-des-Biefs à laquelle il donna, d'après Aubert de la Feige (*Les Fiefs du Bourbonnais*), une impulsion remarquable. Fut chargé, au moment des guerres de la République, de la fabrication de la poudre à Roanne sous le titre d'« agent du salpêtre ». Passinges fit, à différentes reprises, partie de la municipalité de Roanne, soit avant, soit après 1789, et notamment en l'an III où fut rédigé le mémoire précité en faveur de l'Ecole centrale, mémoire auquel il ne demeura certainement pas étranger.

avait déjà mis à la disposition du public les riches collections de plantes contenues dans ses jardins et orangeries. Ce détail nous est fourni par une délibération, d'ailleurs assez laconique, du Conseil général de la commune, du 4 février an III : « Deux voies de « charbon, est-il dit au cours de cette délibération, sont attribuées « à la serre chaude du citoyen Passinges, qui a fait don de ses plantes exotiques ». Ces plantes seront transportées plus tard, ainsi que nous le verrons, dans le Jardin botanique dont elles constitueront le premier et, sans doute, le plus remarquable ornement.

Lorsque fut ouverte l'Ecole centrale, Passinges se trouvait tout désigné pour y remplir les fonctions de professeur d'histoire naturelle et, comme tel, procéder à l'organisation du Jardin botanique dont il fut, en effet, nommé directeur. Il fut secondé dans cette dernière tâche par son neveu Fauvel. A sa mort, survenue le 17 frimaire an VII, Jean-Marie Lapière (1), naturaliste non moins recommandable, le remplaça à la fois comme professeur d'histoire naturelle et directeur du Jardin botanique. C'est à ce dernier que nous devons le plan manuscrit du jardin conservé à la bibliothèque de Roanne, et dont nous donnons ci-joint une reproduction bien réduite, un peu schématique, mais néanmoins exacte. Ledit plan est accompagné de la mention suivante que nous transcrivons textuellement :

*Hortus Rodumnensis a Dno Passinges
rerum naturalium studiosissimo cœptus.
Hortum illum postea ornavit et ampliavit
J. Lapière, physices, matheseos, rerum
na(tur)alium professor, bibliothecarius
ex multis academiis.*

Commencé par Passinges ; orné et augmenté par Lapière : voilà résumée en deux mots l'histoire du Jardin botanique.

Le plan de Lapière est orné d'un dessin à l'échelle représentant le bâtiment désigné sous le nom d'orangerie. L'ensemble est au lavis en couleurs, tracé avec soin et accompagné d'indications qui donnent une idée assez précise de la façon dont les cultures étaient réparties. Au surplus, nous allons laisser à Lapière lui-même le soin d'en faire la description.

(1) Jean (dit Jean-Marie) Cocu-Lapière, né à Roanne, le 26 avril 1761 ; décédé dans son domicile de la rue de la Côte, le 28 décembre 1834. Ancien capucin sécularisé. Fut, tour à tour, instituteur, puis professeur de langues anciennes, de mathématiques, de physique et chimie, d'histoire naturelle à l'Ecole centrale et au Collège qui lui succéda ; enfin, bibliothécaire de la ville. A ces titres divers, Lapière joignait celui d'archéologue : archéologue comme on pouvait l'être au début du siècle dernier. Lapière a laissé de nombreux manuscrits qui ont trait, pour la plupart, à l'histoire naturelle et à l'archéologie. Sa réputation lui valut d'être chargé par M. d'Allard, de Montbrison, de la revision et du classement de son cabinet d'histoire naturelle qui était, alors, un des plus remarquables de la province.

Il existe, en effet, aux archives départementales un document qui est, à cet égard, des plus précieux : c'est un rapport sur l'*Etat de l'Ecole centrale à Roanne, partie d'histoire naturelle*, en date du 21 prairial, an IX de la République, vraisemblablement adressé au Préfet, signé par Lapière, professeur d'histoire naturelle du département de la Loire, et contresigné par les citoyens Vignon, Worbe et Lagier cadet, membres du Conseil d'administration de ladite école. Ce rapport, que nous devons à l'obligeance de M. Cl. Roux qui, le premier, l'a signalé (1) et a bien voulu en prendre copie à notre intention, contient une notice, surtout descriptive, sur le Jardin botanique et un catalogue des plantes qui y étaient renfermées. Nous croyons utile de reproduire la notice en entier et sans en modifier l'orthographe.

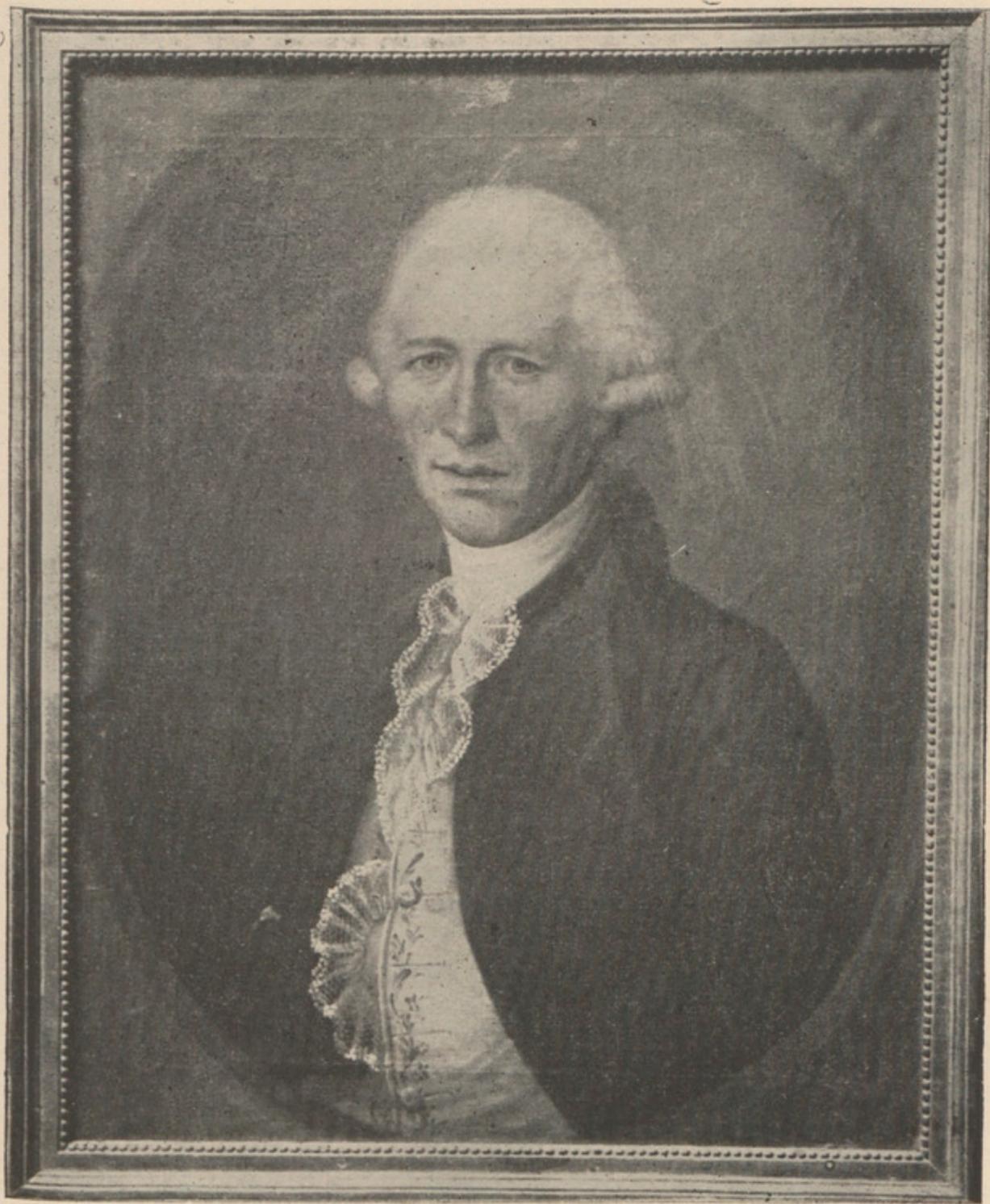
Description du Jardin botanique. — « Ce jardin, agréablement « situé, attenant à la maison de l'Ecole centrale, dans un terrain « plan et régulier, sous des expositions favorables, tourné direc- « tement aux quatre points du globe, rivalise avec tous ceux de « nouvelle institution, soit par son entretien, soit par ses richesses « et ses progrès. Sa fondation date de quatre années et, s'il est « digne de l'attention du gouvernement et des amateurs d'his- « toire naturelle, il doit son succès aux dons généreux du citoyen « Passinges, à la protection du Préfet du département et du Sous- « Préfet de l'arrondissement ».

On nous permettra d'ouvrir ici une parenthèse au sujet de la date assignée par Lapière à la fondation du Jardin botanique. « Sa « fondation, dit-il, date de quatre années ». Lapière écrivant en prairial an IX (juin 1801), il s'en suit que l'origine du jardin doit être reportée vers le milieu de l'an V (1797), six mois, environ, après l'ouverture de l'Ecole centrale, et cette interprétation nous paraît aussi vraisemblable que logique, bien qu'elle se trouve en contradiction avec une légende imprimée, accompagnant un numéro d'ordre et collée en marge du plan de la bibliothèque ; ladite légende ainsi libellée : « Plan du Jardin botanique établi en « 1795 dans les dépendances de l'Ecole centrale de Roanne, par « MM. Passinges et Lapière ». Entre une indication anonyme et le rapport officiel de Lapière, on ne saurait hésiter. C'est donc à l'année 1797, jusqu'à preuve du contraire, qu'il convient de fixer l'origine du Jardin botanique.

Mais revenons à la notice de Lapière :

« Il est long (le jardin) de 136 m. 388 et large de 77 m. 936 (on « voit que l'auteur est précis). Les plantes, classées selon le « système de Linné, accompagnées de leurs noms génériques et « spécifiques occupent les deux tiers du côté du couchant. L'autre « tiers, à l'est, est destiné pour la collection complète des arbres à

(1) Cl. Roux : *Notice sur les manuscrits de J. Lapière relatifs au Forez et conservés aux archives départementales de la Loire*. Annales de la Société Linnéenne de Lyon, 1908.



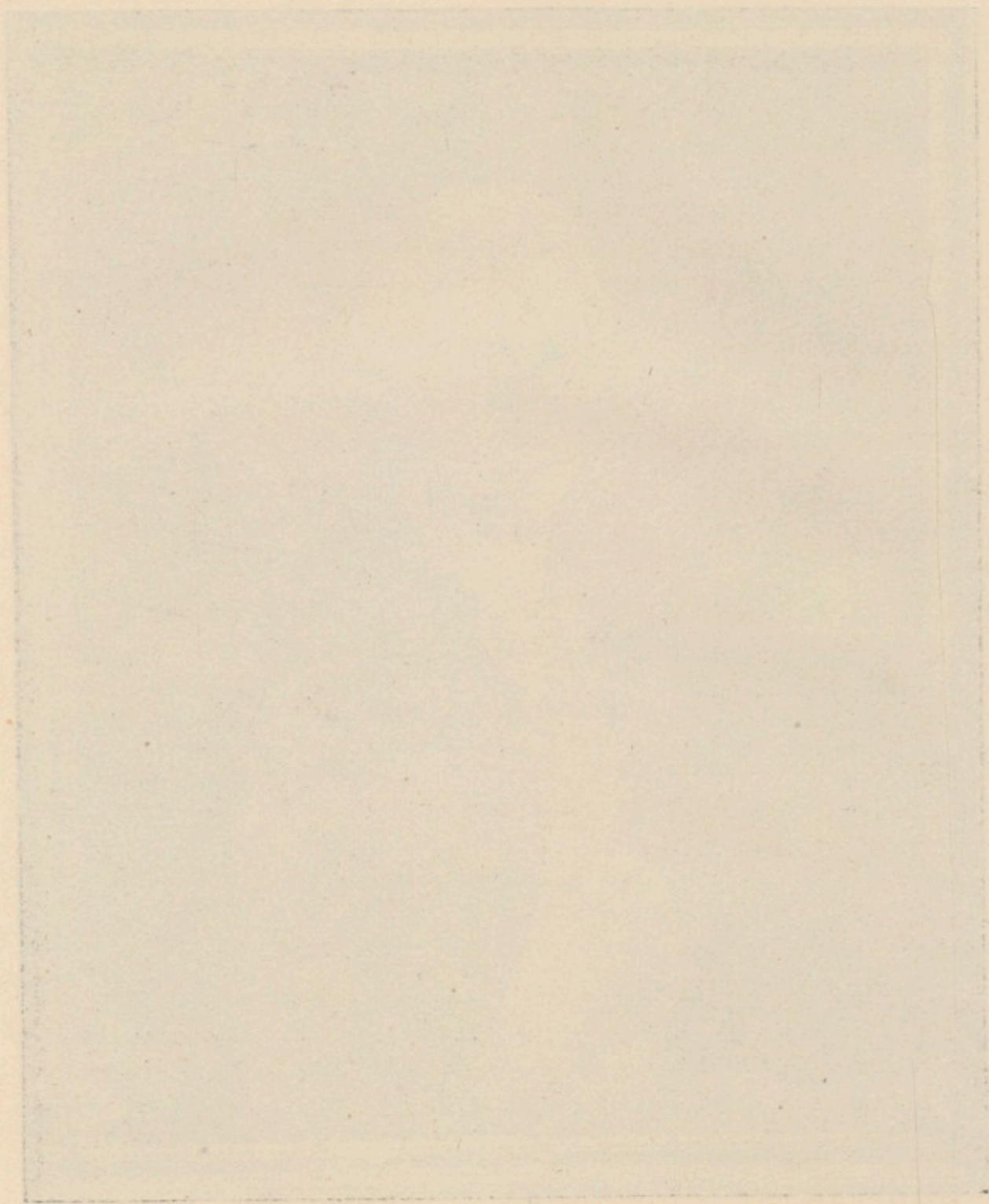
Cliché de M. l'abbé Monot,
d'après un portrait appartenant à M. JEANNEZ.

HECTOR PASSINGES

Naturaliste roennais, Créateur du Jardin botanique.

(1708-1798)





Very faint, illegible text, possibly a title or header.

DIRECTOR GENERAL

Very faint, illegible text, possibly a name or address.

Very faint, illegible text, possibly a signature or date.



« fruits. Cette partie est préparée, en attente, pour cet effet et
« contient la pépinière. Dans l'exposition du nord, est placée
« l'étude des arbres ; cette partie est des plus belles et des mieux
« entendues. Ils sont plantés sur toute la longueur du jardin sur
« quatre rangs, de hauteur proportionnée à leur grandeur. Les plus
« élevés ont acquis jusqu'à 12 mètres de hauteur. La partie tournée
« au midi contient, dans un hors d'œuvre, une collection de vi-
« gnes connues et cultivées, une masse de 600 pots, les châssis,
« les fleurs de parterre. Dans son prolongement est l'orangerie,
« qui est très commode. Sur tout le pourtour du jardin, règne une
« plate-bande où, selon les différentes expositions, on élève des
« plantes qui, quoique distribuées dans les classes, méritent d'être
« multipliées, soit par leur agrément, soit par leurs usages et
« propriétés. Les quatre grandes allées sont garnies, dans toute
« leur longueur, de caisses d'orangers, de mirtes, palmiers et au-
« tres arbrisseaux ou arbres d'orangerie entremêlés de pots, d'ar-
« bustes et plantes rares. Au centre des classes, est tracé un
« bassin, qui n'est point encore construit, mais que nous espérons
« bientôt obtenir par sa nécessité indispensable pour l'entretien
« des plantes aquatiques et pour les arrosements. »

« Telle est l'heureuse disposition du jardin ; ses richesses y
« répondent complètement. Les classes contiennent plus de 1400
« plantes. L'étude des arbres va à 200 ; beaucoup sont encore
« distribués dans les classes. La collection des plantes grasses
« est de 300 pots. Outre cela, dans plusieurs centaines de caisses
« ou pots on élève des arbres et arbustes, plantes des quatre
« parties du globe. »

Suit le catalogue des arbres, arbrisseaux, arbustes, plantes en-
tretienues dans le Jardin botanique de l'Ecole centrale de la Loire,
comprenant un total de 1592 plantes et plus de 100 autres plantes
« dont on attend la floraison pour les classer et déterminer ».

On peut juger, par les descriptions et énumérations qui précè-
dent, de l'importance que présentait le Jardin botanique de Roanne,
dont la surface couvrait plus d'un hectare ; et encore faut-il tenir
compte, qu'au moment où Lapière rédigeait son rapport, l'orga-
nisation de ce jardin était loin d'être achevée : elle le sera par la
suite. C'est ainsi que la collection d'arbres fruitiers, qui devait
occuper près du tiers de l'étendue totale, était encore à l'état de
projet ; le bassin restait à creuser ; l'orangerie, elle-même, n'était
pas terminée. Dans une note complémentaire à sa notice, l'auteur
nous fournit quelques renseignements sur les frais d'entretien
dudit jardin et sur le coût des travaux en cours ou projetés.

« Sommes et dépenses pour l'entretien du jardin. — Il a été
« alloué, annuellement, une somme de 600 francs. On en a com-
« mencé l'emploi seulement en l'an VII. En l'an VIII, les dépenses
« n'ont pas excédé 200 francs. Pour l'année actuelle, il n'a été
« employé, en ce moment, que la somme de 536 francs. Un seul
« jardinier a suffi ; son traitement annuel est de 1200 francs. La
« construction de l'orangerie tenant lieu de serre chaude, dont les
« travaux sont presque achevés, n'excèdera guère 2200 francs. Il

« reste encore deux dépenses extraordinaires à faire : la collection des arbres à fruits, généralement désirée, qui pourra se monter à la somme de 600 francs; un bassin dont la construction ira tout au plus à 1000 francs. »

Le jardinier, alors chargé de l'entretien du Jardin botanique, était le sieur Schmith (1) qui occupa cet emploi jusqu'au 1^{er} ventôse an XII, et sur lequel nous aurons à revenir.

Tous les témoignages de l'époque sont unanimes à reconnaître l'intérêt que présentait le Jardin botanique de Roanne et la façon remarquable dont il était entretenu. C'est ainsi, que dans un rapport du Préfet (an IX) au conseiller d'Etat en mission dans le département et relatif à l'Ecole centrale, il est dit incidemment : « Le Jardin botanique est un des plus riches et des mieux soignés ». Et cette appréciation a d'autant plus de valeur, que le rapport n'est pas des plus flatteurs en ce qui concerne l'Ecole centrale elle-même.

Cette école, en effet, était loin d'être florissante et devait bientôt disparaître suivant, en cela, le sort réservé à toutes les Ecoles centrales créées par la Convention. Les motifs du discrédit dont furent frappés ces établissements sont nombreux et il serait hors de propos de les énumérer ici. En ce qui concerne l'Ecole centrale de Roanne, nous ignorons la date de l'arrêté qui décida sa fermeture et son remplacement par un Collège, ou Ecole secondaire ; nous savons, seulement, que l'exécution en fut fixée au 1^{er} germinal an XI (22 mars 1803), et cette transformation n'était pas sans entraîner, pour le Jardin botanique, de sérieuses conséquences. Jusqu'ici cet établissement avait été, en sa qualité de dépendance de l'Ecole centrale, subventionné par le département ; les Ecoles secondaires étant à la charge des communes, qui allait, désormais, prendre souci de son entretien ?

Aussi, avant même l'échéance du 1^{er} germinal, voyons-nous le Conseil municipal de Roanne se préoccuper de cette question. Dans une délibération du 17 Pluviôse an XI, cette assemblée, en même temps qu'elle demande au Préfet la concession par le gouvernement à la ville des bâtiments et dépendances de l'Ecole centrale, le prie de vouloir bien continuer à pourvoir aux frais d'entretien du Jardin botanique « l'un des mieux composés et des plus précieux qui se trouvent sur le territoire de la République ». Cette dernière demande ne fut pas accueillie, et la ville dut provisoirement faire figurer sur son budget le traitement du jardinier Schmith.

La disparition de l'Ecole centrale devait d'ailleurs modifier à un autre point de vue, qui a également son importance, la situation du Jardin botanique. Les rapports intimes qui existaient entre cette école et ledit jardin n'avaient plus la même raison d'être avec le

(1) C'est ce même Schmith qui fut chargé, en 1811, des plantations du cours du roi de Rome qui prit plus tard le nom de cours, puis de promenades Populle.

nouveau collège, dont le programme plus restreint ne comportait ni l'enseignement agricole, ni celui des sciences naturelles. De toutes façons, comme on le voit, il y avait donc lieu de se préoccuper de l'avenir du Jardin botanique.

Depuis plusieurs années il était question d'ouvrir une nouvelle rue (actuellement rue Noël) sur la limite ouest des dépendances de l'École centrale, occupée par le jardin potager de cet établissement et le Jardin botanique ; la largeur de cette rue était fixée à 16 pieds et les terrains étaient acquis. Le 21 pluviôse an XII, le bureau du Conseil d'administration de l'École secondaire, sur la proposition du maire et d'après les observations du directeur de l'école, le citoyen Boissard, arrête : « En premier lieu : que les deux portes « de fer, qui servent d'entrée au Jardin botanique, seront transpor- « tées du côté de la campagne pour servir à l'entrée du public, et « qu'elles seront remplacées par deux portes en bois à l'usage de « l'école. En second lieu : que l'ouverture du Jardin botanique « aura lieu pour le public les lundy, mercredi et samedi de cha- « que semaine ; le printemps et l'été, depuis 7 heures du matin « jusqu'à 10 et depuis 3 heures jusqu'à 7 de l'après-midi ; et l'au- « tomne et l'hiver, depuis 10 heures jusqu'à midi et de 2 à 5 de « l'après-midi ».

Le 26 du même mois, le Conseil municipal approuve les décisions prises par le Conseil d'administration de l'école, relativement à l'ouverture du jardin au public, mais dans des termes qu'il importe de retenir : « Le Jardin botanique ne peut plus communiquer « avec celui de l'école, la prudence le défend et la loi en a con- « créé le principe. La grande porte de fer qui divise ces deux jar- « dins sera transférée sur la nouvelle rue tendant à l'arrivée de « Renaison à la rue Bourg-neuf ». En même temps, le Conseil décide de réparer la conduite d'eau qui alimentait le bassin du Jardin botanique, de restaurer ledit bassin, et vote une somme pour ces diverses réparations dont l'exécution est confiée à l'administration de l'école secondaire.

Malgré les réserves formulées dans la délibération du Conseil municipal, il est bien évident que le Collège était décidé à maintenir ses droits de jouissance sur le Jardin botanique sans songer, pour le moment du moins, à en modifier la destination. Nous n'en voulons d'autres preuves que l'engagement pris, à la même époque, par son directeur, de pourvoir à son entretien au lieu et place du jardinier Schmith, dont l'engagement allait prendre fin le 1^{er} ventôse suivant. Il fut même décidé, qu'à cette occasion, un récolement et inventaire serait fait de toutes les plantes, ainsi que des outils propres au jardinage et autres objets dépendant du Jardin botanique. Cet inventaire fut, en effet, dressé, le 23 pluviôse et jours suivants, par le citoyen Fauvel en présence du maire, du directeur Boissard et des « citoyens Lapière, cy-devant professeur de botanique et Schmith, jardinier en chef ». Il fut en outre convenu que chaque année, à l'époque des 10 floréal et 10 brumaire, il serait établi un procès-verbal de l'état du Jardin botanique.

Mais ces beaux engagements devaient rester en partie lettre

morte ; ceci résulte d'une série de réclamations émanées, soit du Préfet, soit de l'administration municipale. C'est ainsi que, dans une lettre datée du 4 ventôse an XIII et adressée au Sous-Préfet, le Maire se plaint amèrement que les réparations au Jardin botanique — déplacement de la porte de fer qui séparait les deux jardins et son transport sur la nouvelle rue, réparation à la conduite des eaux du bassin — dont MM. les administrateurs de l'Ecole secondaire s'étaient rendus adjudicataires, n'aient pas été faites.

En réalité il n'existait plus, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, d'attache sérieuse entre le Jardin botanique et le nouveau Collège, et ce dernier, au fond, s'en désintéressait. D'autre part, son développement avait été assez rapide et il ne pouvait que convoiter un emplacement si propice pour agrandir ses cours et ses propres jardins. Quant à la ville, qui avait d'abord manifesté l'intention bien formelle de conserver un établissement qui faisait, en somme, honneur à la cité, elle était quelque peu effrayée des dépenses, parfois imprévues, dont elle allait être seule, dorénavant, à supporter les charges. En l'an XII, le mur qui formait la limite orientale du Jardin botanique s'était écroulé, formant une brèche de 27 toises « très préjudiciable, dit un rapport du temps, à la sécurité dudit « jardin qui commande le plus vif intérêt ». Un an après, les choses étaient encore en l'état !

Hostilité d'une part, indifférence de l'autre ; cette situation ne pouvait durer et ce qui était à prévoir arriva. Le 27 messidor an XIII, le bureau du Conseil d'administration de l'Ecole secondaire s'étant assemblé extraordinairement, « lecture est donnée d'une « lettre adressée à M. le Préfet par M. le directeur de l'école, ten- « dant à demander que le local du Jardin botanique lui soit con- « cédé pour l'usage de MM. les professeurs et pensionnaires. Le « bureau ayant reconnu, à l'unanimité, la nécessité d'accéder à « cette demande, il est décidé qu'extraît de sa délibération serait « adressé à M. le Préfet par l'intermédiaire de M. le Sous-Préfet, « qui voudra bien l'inviter à la prendre en considération et faire « concéder à M. le directeur le local dont il s'agit qui est indispen- « sable à cet établissement ».

A la suite de cette requête et en vertu d'un arrêté du Préfet, le Conseil municipal de Roanne fut convoqué le 18 thermidor suivant (6 août 1805) pour se prononcer sur le maintien ou la suppression du Jardin botanique. Voici la délibération prise à ce sujet et dont il n'est pas besoin de souligner l'importance :

Suppression du Jardin botanique. — « Le Conseil réuni, il a été « donné lecture de l'arrêté de M. le Préfet du département, du « 9 du présent mois, par lequel il est ordonné de délibérer sur la « question de savoir s'il est nécessaire ou non de réunir le Jardin « botanique à celui de l'Ecole secondaire. Dans le cas de l'affirma- « tive, indiquer un nouveau local pour le rétablissement du Jardin « botanique et émettre son opinion sur les avantages que pourrait « présenter ce dernier établissement ».

« Vu le mémoire présenté par M. Boissard, directeur de ladite « école ; vu la délibération de MM. les membres du bureau d'ad-

« ministration, du 27 messidor dernier, énoncée en l'arrêté précité
« et approbative de la réunion dont il s'agit. Le Conseil délibérant
« sur la première question : » Suivent les considérants qui peuvent
se résumer ainsi : insuffisance des locaux actuels de l'Ecole secon-
daire ; frais que nécessiteraient l'ouverture du Jardin botanique au
public et son isolement d'avec le Collège — les travaux projetés
n'avaient donc pas été mis en exécution — « Le Conseil délibérant
« sur la seconde question : considérant que la translation du
« Jardin botanique dans un nouveau local donnerait lieu à une
« dépense considérable pour la préparation du terrain, le déplace-
« ment des plantes, la reconstruction d'une serre, le traitement d'un
« jardinier et d'un professeur botaniste, ce qui coûterait, pour ces
« deux objets seulement, près de 3.000 francs ; considérant que le
« nombre d'amateurs en cette partie étant infiniment petit, il serait
« absurde d'employer de si fortes sommes pour des jouissances de
« pur agrément dont eux-mêmes regretteraient, sans doute, le
« sacrifice ; considérant que de telles sommes seront bien plus
« utilement employées au dessèchement, pavage des rues, fontai-
« nes publiques et à tout ce qui peut concourir à la salubrité de
« l'air ».

« Le Conseil, sur la première question, estime que le local
« affecté au Jardin botanique doit être réuni à celui de l'Ecole se-
« condaire communale et mis à la disposition de MM. les directeurs
« et professeurs, à la charge par eux d'entretenir l'allée d'arbres
« occupant la partie méridionale et décrite dans l'inventaire, lors
« de leur entrée en jouissance. Le Conseil estime encore, quant à
« la seconde question, que l'établissement du Jardin botanique dans
« un nouveau local ne présentant aucun avantage qui puisse com-
« penser les dépenses énormes qu'il nécessiterait, il y a lieu à le
« supprimer ».

Le 22 germinal an XIII, le Jardin botanique commandait, au dire
du Maire, « le plus vif intérêt » ; le 18 thermidor suivant, soit moins
de quatre mois après, il n'offre plus que « des jouissances de pur
agrément » ! Ne cherchons pas les motifs de ce subit revirement et
contentons-nous des prétextes assez pauvrement invoqués. La délibé-
ration du Conseil municipal n'en fut pas moins approuvée par l'au-
torité préfectorale, le jardin désaffecté et son emplacement réuni à
l'Ecole secondaire.

Quel fut le sort des collections et objets divers appartenant au
Jardin botanique à la suite de sa suppression ? Deux documents
nous fourniront des indications assez précises à ce sujet : le pre-
mier est un arrêté du Conseil municipal, en date du 4 février 1806 ;
le second, un rapport de Lapierre au Préfet, de 1818. Mais, avant
d'en donner connaissance, il convient de faire un court retour sur
le passé.

Un an ne s'était pas écoulé depuis la fermeture de l'Ecole centrale,
que déjà de nombreux indices permettaient de considérer comme
des plus précaires la situation du Jardin botanique, et c'est évidem-

ment à cette considération qu'il faut attribuer certaine démarche faite, dès cette époque, par le citoyen Fauvel, neveu et héritier de Passinges, auprès de l'administration municipale.

Nous avons vu avec quelle générosité Passinges avait contribué à l'organisation du Jardin botanique. En plus des plantes et arbustes dont il s'était dessaisi en faveur de cet établissement, il lui avait fait l'avance de tout un matériel de jardin et de culture (1).

Le 26 pluviôse an XII (16 février 1804), le Conseil est donc saisi d'une pétition du citoyen Fauvel tendant: « 1° : à la restitution des « arbres, arbustes et plantes précieuses, garnis de leurs caisses et « pots que le citoyen Passinges, son oncle, dont il est héritier, avait « fait transporter de ses orangeries et serres, lors de la formation « dudit jardin, dans le cas seulement de la suppression d'icelui, « consentant laisser le tout à la disposition de l'Ecole secondaire, « autant de temps que ce jardin serait conservé en état de Jardin « botanique servant à l'instruction ; 2° : au remboursement, à dire « d'expert, de 480 pots de diverses grandeurs fournis, tant par lui « que par le citoyen Passinges, et au paiement d'une somme de « 60 fr. 85, montant des avances faites par ce dernier en outils de « jardinage, planches, etc... ».

Le Conseil ne crut pas devoir faire droit à la réclamation du citoyen Fauvel, cette réclamation « n'étant accompagnée d'aucunes « pièces justificatives ».

Survient la suppression du Jardin botanique, et le Conseil municipal est de nouveau appelé à se prononcer sur une demande, cette fois en bonne et due forme, de monsieur Fauvel — nous sommes au 4 février 1806 et le qualificatif de citoyen a cessé d'avoir cours — Nous transcrivons dans son entier la délibération prise en réponse à la pétition de Fauvel (2).

« Lecture faite : d'une lettre explicative de la demande et des faits « à l'appui adressée par M. Fauvel à M. le Sous-Préfet de l'arron-

(1) Passinges, dont le domicile était près de l'Ecole centrale, avait également mis à la disposition de ses élèves son cabinet d'histoire naturelle qui était, paraît-il, considérable « et le fruit de ses recherches de 20 années ». Les doubles des échantillons, et notamment ceux de minéralogie, en auraient même été distraits pour servir de base au cabinet de l'école.

(2) Fauvel, qui avait pris la suite de Passinges comme pharmacien-droguiste, faisait, en ce moment, partie du Conseil municipal. C'était, d'ailleurs, un personnage notable, si l'on en juge par les fonctions qu'il remplit par la suite : adjoint, de 1808 à 1815, sous l'administration Populle ; maire, de 1830 à 1832, puis, de nouveau, en 1847. Fauvel est mort le 10 août 1854, à l'âge de 90 ans. Son officine, dont l'enseigne conserva longtemps, sous lui et ses successeurs, le nom de Passinges qui lui avait donné une grande notoriété, était dans le local occupé aujourd'hui par la pharmacie Dubreuil, anciennement Gerbay. Ces renseignements, ainsi que bien d'autres qui figurent dans cette notice, nous ont été obligeamment communiqués par M. Abel Chorgnon qui a gardé des traditions de notre vieux Roanne un souvenir si précis.

« dissement et renvoyée, par ce dernier, au Conseil municipal, avec
« invitation de statuer sur cette affaire ; d'un catalogue-inventaire
« des arbres, arbustes, plantes, pots et caisses existant dans la serre
« du Jardin botanique, le 24 pluviôse an XII, et sur lequel tous les
« objets de cette nature, réclamés par M. Fauvel, ont été désignés
« et déclarés lui appartenir par MM. Lapierre, professeur de botanique,
« et Schmith, jardinier ».

« Le Conseil municipal, considérant : qu'il est de notoriété publique
« que M. Passinges, aux droits duquel se trouve M. Fauvel, a
« été le créateur du Jardin botanique qui a existé dans cette ville ;
« que son amour des sciences et le vif désir qu'il avait de concourir
« à leur propagation l'avaient engagé à transporter, de ses serres
« et jardins dans celui de botanique, une grande quantité d'arbustes
« et de plantes destinées à l'ornement et l'enrichir, mais qu'il n'est nullement
« établi que ces objets aient été transférés autrement qu'à
« titre de dépôt ; qu'il résulte de la déclaration écrite au bas de
« l'inventaire précité et souscrite, le 4 ventôse an XII, par MM. Lapierre,
« professeur, et Schmith, jardinier-botaniste attaché à l'Ecole centrale,
« que tous les objets réclamés alors par M. Fauvel étaient bien reconnus
« lui appartenir et que, depuis cette époque, il ne lui en a été délivré
« aucuns. Considérant, encore, que l'état fourni par ce dernier, ensuite
« de sa demande, se rapporte exactement aux annotations inscrites en
« l'inventaire sus-nommé » :

« Estime que les arbres, arbustes, plantes et autres objets, dont
« se compose l'état présenté par M. Fauvel, devront lui être restitués
« à la charge, par lui, de s'entendre avec le sieur Schmith pour tous
« frais d'entretien qu'il pourrait prétendre et de l'indemniser comme de
« droit ».

Suit la teneur dudit état contenant l'énumération de 50 plantes ou
arbustes (dont 16 orangers) en pots ou en caisses ; plus, 488 pots
vernissés ou non vernissés de différentes grandeurs et 4 caisses.

Nous pourrions clore, ici, cette notice déjà longue sur le Jardin
botanique, mais il est peu d'histoires sans épilogue, et l'épilogue
nous est fourni, dans la circonstance, par une correspondance
échangée de 1816 à 1818, entre la Préfecture et la Mairie de Roanne.

Le 25 septembre 1816, c'est-à-dire 11 ans après la désaffectation
du Jardin botanique, la lettre suivante était adressée par le Sous-
Préfet au Maire de Roanne :

« Monsieur le Maire, M. le Préfet me mande que le Jardin
« botanique, qui existait à Roanne, il y a 16 ans, était un des mieux
« entretenus de ceux qui furent établis près des anciennes Ecoles
« centrales. Un grand nombre de plantes a été, dit-on, rendu aux
« héritiers de M. Passinges, son premier directeur, à qui elles appar-
« tenaient ; mais la comparaison de ce que renfermait le Jardin
« dans le principe, avec ce qui a été remis, a donné lieu de penser
« qu'il a dû rester encore une belle collection à l'établissement ».

« M. le Préfet désire recevoir un rapport détaillé sur ce jardin

« et connaître son état actuel. Je vous prie de vouloir bien me donner, à ce sujet, tous les renseignements qui sont à votre disposition ».

A cette lettre qui dénote, on en conviendra, une bien étrange ignorance des événements accomplis, il fut répondu par un rapport du Maire, le 30 novembre suivant. Mais ce rapport fut jugé insuffisant ; d'où nouvelle réclamation du Préfet qui s'inquiète, cette fois, de la façon dont le Jardin botanique fut cédé au nouveau collègue.

« ...Le ministre veut savoir comment, et à quel titre, cette concession s'est opérée. Je vous prie de me procurer des détails à ce sujet et, surtout, de me dire s'il y a eu un acte formel pour consentir la cession, et de quelle autorité elle est émanée. Son Excellence est étonnée de l'abandon dans lequel les directeurs du Collège ont laissé le Jardin botanique, qu'ils auraient dû se montrer jaloux de conserver, et elle me charge de faire témoigner le déplaisir qu'elle éprouve de la négligence qu'on a eue pour cet objet ».

« Le Maître des requêtes, Préfet de la Loire :

Vicomte DE NONNEVILLE ».

Nouveaux rapports, toujours estimés insuffisants ; nouveaux rappels...

Enfin, le 25 septembre 1818, le Maire, sur une nouvelle mise en demeure, se décide à recourir à Lapière et le prie de vouloir bien lui fournir les renseignements demandés.

Voici le rapport rédigé par Lapière ; la rédaction et le ton s'écartent peut-être quelque peu des formulaires administratifs, mais il contient de précieuses indications sur le sujet qui nous intéresse et, surtout, nous montre avec quel généreux enthousiasme l'auteur s'était voué à cette œuvre, et combien il fut sensible aux coups de la fortune qui devaient la réduire à néant :

Rapport de Lapière sur l'ex-Jardin botanique. — « Peu de savants ignorent que ce jardin rivalisait avec les plus beaux de la France (celui de Paris excepté). On peut s'en convaincre par deux plans qui existent chez le professeur-directeur, par les catalogues des plantes qui y ont été cultivées et par un état de situation. Les directeurs de celui de Paris en rendent témoignage et chaque année était signalée par leurs brillants et nombreux envois. Il n'est plus ce jardin !... »

« Le directeur (1) le soutenait après la cessation des Ecoles centrales, moyennant une faible somme. Un Collège fut établi ; les maîtres conspirèrent contre cet établissement... Profitant de quelques heures d'absence du directeur, ils firent d'abord tomber sous la hache la superbe et intéressante collection d'arbres fruitiers, arbres tous d'égale hauteur, bien classés et qui flattaient la vue en donnant d'utiles connaissances. La batardière qui leur était

(1) Le directeur n'était certainement autre que Lapière lui-même.

« annexée eut le même sort ; tout fut réduit en fagots pour
 « chauffer le four. On se riait des larmes qu'arrachait la douleur
 « et, bientôt, tout ce qu'il y avait de plus précieux dans le jardin
 « devint le but des pierres. On rougit, enfin ; on rendit à M. Fauvel,
 « héritier de M. Passinges, premier directeur et bienfaiteur, des
 « pots et caisses avec les orangers et arbustes précieux. On laissa
 « subsister l'étude d'arbres, exposition nord ».

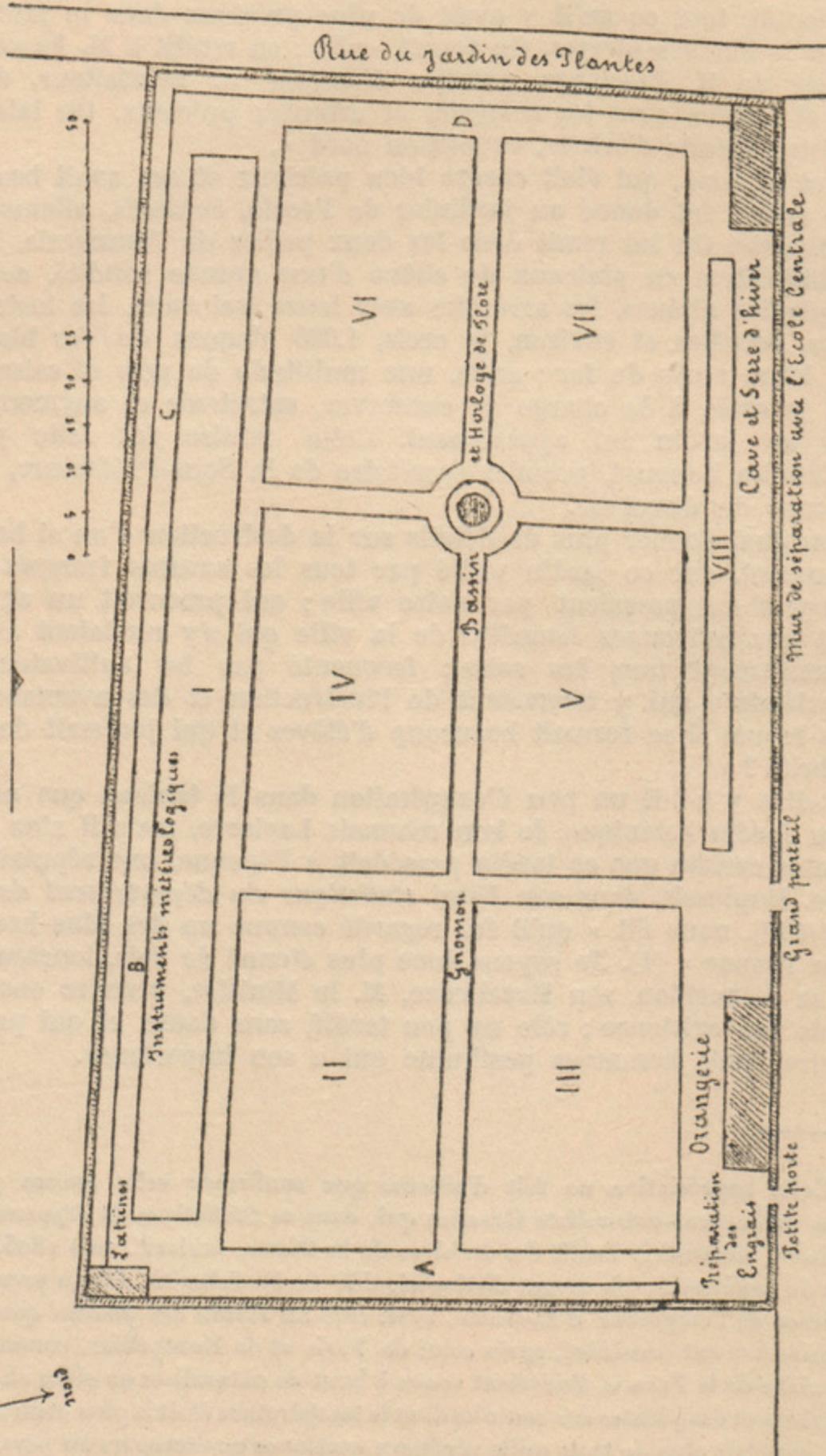
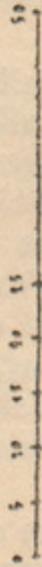
« Tout le fond, qui était encore bien précieux et qui avait beau-
 « coup coûté, fut donné au jardinier de l'école, Schmith, allemand
 « de Moravie. On lui remit donc les deux poëles de l'orangerie, les
 « amphithéâtres en plateaux de chêne d'une grande solidité, celui
 « des plantes alpines, les arrosoirs avec leurs traîneaux, les instru-
 « ments, échelles et environ, je crois, 1.000 plaques de fer blanc
 « avec leurs pieds de fer ; enfin, une multitude de pots et caisses,
 « cela, je crois, à la charge de conserver, entretenir et augmenter
 « dans un jardin lui appartenant. Cette remise fut faite par
 « M. Camille Bouquet, premier secrétaire de la Sous-Préfecture, en
 « présence du directeur.

« Pourquoi donner plus de détails sur la destruction d'un si beau
 « monument, sur ce jardin visité par tous les savants français et
 « étrangers qui passaient par notre ville ; qui procurait un agré-
 « ment aux personnes honnêtes de la ville qui s'y rendaient avec
 « empressement tous les soirs ; fréquenté par les cultivateurs-
 « propriétaires qui y trouvaient de l'instruction et des avantages ;
 « dans lequel il se formait beaucoup d'élèves et qui jouissait de la
 « célébrité ? »

Peut-être y a-t-il un peu d'exagération dans le tableau que nous
 fait, du Jardin botanique, le bon roannais Lapierre, mais il n'en est
 pas moins certain que ce jardin possédait, à l'époque, une réputation
 méritée. Duplessis, dans son *Essai statistique du département de la
 Loire* (1818), nous dit « qu'il fut regardé comme un des plus beaux
 « de la France » (1). Ne soyons donc plus étonné de voir, longtemps
 après sa disparition, son Excellence, M. le Ministre, prendre encore
 souci de son existence ; zèle un peu tardif, sans doute, et qui prête
 à sourire, mais hommage posthume qui a son importance.

(1) Cette appréciation ne fait d'ailleurs que confirmer celle encore plus
 explicite de l'avocat-naturaliste Granjon qui, dans sa *Statistique du département
 de la Loire*, manuscrit inédit des archives de la Diana, écrivait, vers 1805, en
 parlant de Lapierre : « Ce savant distingué, aidé de M. Schmith, fils du premier
 « jardinier de l'empereur d'Autriche, avait créé un Jardin des plantes que des
 « connaisseurs ont considéré, après celui de Paris et de Montpellier, comme le
 « plus riche de la France. Ils étaient venus à bout de naturaliser en plein champ
 « des arbres et des plantes des contrées dont la température était la plus contraire ;
 « on y comptait plus de trois mille végétaux exotiques ou étrangers au pays... »
 On voit que l'auteur attribue à Lapierre la création du Jardin botanique. Il
 importe de relever cette erreur motivée, sans doute, par la longue durée de
 l'administration de Lapierre comparée à celle de Passinges.

Jardin botanique de Roanne (1797-1805)



- Distribution**
- I. - Etude d'arbres par rang de hauteur
 - II. III - Etude d'arbres fruitiers et leur collection
 - IV. V. VI. VII - Classes (plantes et arbustes) selon l'ordre Linnéen
 - VIII. - Collection d'arbustes et d'arbustes d'ornement en caisses
- A - Plate-bande, semis et fleurs d'aquémont
 B - " " fleurs alpines et subalpines
 C - " " cyperogames
 D - " " fleurs d'ornement et d'aquémont

Le Jardin botanique occupait la partie sud-ouest des dépendances du Lycée actuel, dont l'extrême limite est la rue Noël. Cette partie est en retrait sur le tènement principal et a la forme d'un rectangle à peu près régulier dont la surface, de plus d'un hectare, correspond exactement aux dimensions assignées par Lapière au Jardin botanique. Elle représente près des deux cinquièmes de l'étendue totale des terrains du Lycée et l'on conçoit, dès lors, tout l'intérêt qu'avait l'Ecole secondaire à s'en assurer la possession.

C'est au moment de la disparition du Jardin botanique que fut ouverte la rue qui porte actuellement le nom de rue Noël. Elle fut désignée, à son origine, sous le nom de rue du Jardin des Plantes, puis sous celui de rue du Jardin Botanique qu'elle a conservé jusqu'en 1896, époque où elle reçut sa dénomination actuelle.

Il ne reste plus, aujourd'hui, le moindre vestige de ce qui fut le Jardin botanique, mais quelques Roannais ont conservé le souvenir de certains arbres d'essence rare (arbres de fer, tulipiers, etc.) qui faisaient partie de l'allée du midi parallèle à la rue de la Côte, et subsistèrent, témoins vivaces, longtemps après sa disparition. En 1845, le bâtiment de l'orangerie existait encore et servait de salle de dessin (1).

Nous nous sommes étendu longuement sur le rôle joué par Hector

(1) Quelques 70 ans après la disparition du Jardin botanique, l'idée en fut reprise. Nous faisons allusion, ici, au Jardin botanique de la rue ou allée du Marais dont l'existence fut tout aussi éphémère, mais sur lequel il ne sera peut-être pas inutile de donner quelques explications, ne serait-ce que pour éviter toutes confusions avec celui de l'Ecole centrale.

C'est en 1872 que la Société d'horticulture et de sylviculture de la Loire, dont le siège était à Roanne et qui avait pour président M. Gustave Duchêne, sous-inspecteur des Forêts, afferma une partie des terrains maraîchers situés allée du Marais, pour la transformer en Jardin botanique. L'inauguration de ce jardin, fort bien installé d'ailleurs et dont l'étendue était de 23.480 mètres carrés — plus de deux hectares — eut lieu le 14 mai 1874 ; un professeur M. Vigneron, y était attaché, ainsi qu'un jardinier-chef et des élèves-jardiniers à demeure, le tout constituant, en réalité, une véritable Ecole d'horticulture.

Mais la charge était trop lourde pour la Société d'horticulture. En 1876, une Société par actions, au capital de 60.000 francs, plus tard porté à 75.000, et dite « Société civile du Jardin botanique », fut donc créée dans le but de pourvoir, de concert avec la société existante, à l'exploitation du jardin et d'en acquérir les terrains. Cette nouvelle combinaison ne réussit malheureusement pas à maintenir l'œuvre de M. Duchêne, œuvre édiflée, il faut bien le reconnaître, sur un plan beaucoup trop vaste, et trois ans ne s'étaient pas écoulés que le jardin fermait ses portes.

On n'a pas perdu à Roanne le souvenir des fêtes si brillantes données dans le Jardin botanique de la rue du Marais, principalement à l'occasion des expositions et concours de la Société d'horticulture ; fêtes de jour, fêtes de nuit,

Passinges et Jean Lapierre dans l'histoire du Jardin botanique de Roanne ; il était difficile de faire différemment, car le souvenir de ces deux naturalistes se retrouve dans tous les documents de l'époque qu'il nous a été donné de consulter. Nous sommes, d'ailleurs, loin de le regretter et cette étude n'aurait-elle d'autre résultat que de faire revivre la mémoire de ces deux savants, remarquables à tous égards et, par surcroît, bien roannais, que nous estimerions avoir fait œuvre utile en ajoutant une page à l'histoire des événements et des personnages qui firent honneur à notre pays.

Stéphane BOUTTET.

Principales sources consultées :

- I. *Archives municipales de la ville de Roanne* :
Registres des délibérations de la municipalité ;
Correspondance du Maire ;
Registre des délibérations du Bureau d'administration du Collège
- II. *Archives départementales de la Loire, à Saint-Etienne* :
Rapports adressés au Préfet.



honorées de la présence de très hauts personnages et auxquelles participaient régulièrement les sociétés musicales de Roanne et de la région.

L'entrée du jardin se trouvait à l'intersection actuelle des rues Carnot et du Marais et la plus grande partie du terrain était comprise dans l'angle formé aujourd'hui par ces deux rues, vaste quadrilatère où s'élèvent les constructions modernes des rues Burdeau, Brossard, Buffon et Paul Bert. L'ancien chalet, qui était au centre même du jardin et où avaient lieu les cours et conférences, a pu être conservé ; il occupe actuellement le n° 26 de cette dernière rue.

DEUX CONTES DE LA VIEILLE CHINE

A. M. JOSEPH BUCHE

Humble hommage.

I

La Légende des Rubis.

Sous la dynastie des Thang, environ trois siècles après Jésus-Christ, vivait, en Chine, un peintre célèbre, qui s'appelait Tchang-Seng-Yeou et qui jouissait d'une juste réputation. Mieux que n'importe quel artiste, il savait adorer un écran de soie blanche d'ibiscus symboliques, de papillons frémissants, de panthères qui bondissent, d'ânes qui méditent, de marchands, dont les lunettes rondes sont pareilles à des lunes, de bateleurs en équilibre au sommet d'un bambou ou jonglant avec des torches. Il reproduisait, dans sa beauté réelle ou idéale, la nature, dont, à l'occasion, il saisissait et clouait au pilori les ridicules. Des caricatures de lui circulaient sous le manteau, qui vouaient à la moquerie des mandarins gonflés d'une fausse importance ou des ardélions de palais, importuns et vains comme des mouches. L'esprit de Tchang aurait même pu lui attirer des désagréments, si on ne l'avait craint, à cause d'une histoire que je rappellerai.

Un jour, un riche pékinois chargea Tchang de décorer de fresques un kiosque qu'il venait d'élever au bord du Peï-Ho. Le peintre, à qui ce travail souriait, s'empressa d'étaler sur sa palette l'ocre, le vermillon, l'indigo, les couleurs les plus éclatantes, et tenta de représenter un *dragon* (1). Son esquisse fut si heureuse que, bientôt, de la muraille, le plus horrible des monstres sembla prêt à jaillir. L'image avait pris l'âme de l'animal

(1) Monstre fabuleux qui joue un grand rôle dans les légendes chinoises.

fabuleux qui se tapit dans les bois, dévaste les rizières, hurle avec le vent, gronde avec le tonnerre et pousse la voracité jusqu'à engloutir, parfois, le soleil. On ne pouvait, sans frémir, regarder les écailles, la queue, les griffes redoutables et l'on se gardait de s'en approcher.

Ce fut avec une sorte d'anxiété que l'artiste commença de colorer les yeux. Réussirait-il à exprimer, dans leurs regards, tout ce que la vie a de mystérieux et d'inquiétant ! Attirerait-il, à l'abri de la frange lumineuse des cils, les démons qui s'acharnent sur les mortels ? Il ne parfit qu'avec angoisse son œuvre, grattant, effaçant, recommençant, ajoutant une touche, l'éclaircissant, l'obscurcissant. Enfin, il comprit qu'il ne pourrait donner un effort supérieur à celui qu'il avait prêté à cette œuvre, et il se recula, pour juger de la valeur de l'ensemble.

Il fut à la fois réconforté et terrifié. De ses godets, il avait tiré l'existence elle-même. L'image s'anima, échappa à son linceul de pierres. Elle était trop vivante, trop réelle pour être condamnée à l'inaction. Des plâtras tombèrent ; un gong résonna ; des flammes jaillirent ; le dragon tira la langue — c'est ainsi que les Dieux remercient les mortels, aux pays des Pagodes — et s'envola...

On ne le revit plus.

Malgré que Tchang-Seng-Yeou eut été favorisé par la fortune et la gloire ; malgré que le *Marquis de l'Eternel Eclat* (1) ne lui révéla que *chapeau et coiffure de jade* (2) ; malgré que son amabilité, analogue à celle du soleil en hiver, lui assurât de nombreux amis, il ne tirait pas de ces avantages autant d'orgueil que de la beauté, de la bonté et de l'intelligence de sa fille.

Celle-ci qu'il avait nommée Sing-Sing, ce qui signifie Etoile, fut chantée plus tard en dix mille vers. Elle était brillante comme la lune, élancée comme le pin, fraîche comme le lotus. Ayant reçu l'éducation et l'instruction que, d'ordinaire, on réserve aux hommes, elle connaissait les six arts libéraux. Son urbanité était sans bornes ; elle étudiait la musique, tirait à l'arc, conduisait un char, écrivait avec force et élégance, se jouait avec les nombres sans se tromper.

(1) Allusion littéraire chinoise qui signifie le miroir,

(2) Allusion littéraire chinoise qui signifie beau visage et belle prestance.

Mille traits de sa piété filiale ont été conservés. L'un d'eux mérite la renommée.

Les parents de jadis avaient sur l'éducation des idées différentes des nôtres. Ils corrigeaient leur progéniture, estimaient que les coups de bâton maintiennent les âmes droites dans le droit chemin, redressent les âmes tortueuses et les endurent aux taloches plus rudes de l'existence. De fait, les hommes d'autrefois étaient peut-être autrement virils que ceux de maintenant, autrement prompts à se découvrir des ressources de vaillance et d'énergie.

Si gentille qu'eût été Sing-Sing pendant son enfance, elle n'avait pas tout à fait échappé aux réprimandes et aux corrections. Les plus grands saints ont péché. Comment exigerait-on des fillettes qu'elles aient des vertus que n'ont pas toujours les grandes personnes ?

Tchang-Seng-Yeou donnait plus de poids à ses exhortations, à l'aide d'une tige flexible de bambou. Etoile, qui était fière et qui, de bonne heure, avait appris que les gémissements n'arrêtaient en rien le cours de la justice paternelle, recevait la bastonnade, remerciait, s'inclinait, s'en allait le cœur plus léger, la démarche plus souple. D'avoir expié sa peccadille, elle se sentait une vivacité d'oiselle.

Elle supportait donc, avec une humilité silencieuse, les plus rudes corrections. Cependant, une fois, elle se mit à crier, sous la verge qui caressait, sans tendresse, ses épaules.

Tchang, étonné, s'arrêta, questionna :

« Te frapperais-je à tort ? »

— Non, papa, répondit l'enfant, si je pleure, c'est que je m'aperçois que tu vieillis et que la force t'abandonne. Je sens à peine les coups que tu m'infliges avec équité ».

Et elle s'éloigna, sans chasser les moustiques qui la dévoraient, et qui auraient pu se poser sur le front de ses parents...

Dans la fraîcheur d'une aube d'été, Sing-Sing, qui atteignait sa quinzième année, descendit au jardin.

Elle contourna les massifs d'hortensias, goûta aux prunes dont la rosée emperlait la peau violette, se pencha sur le bassin où des cyprins mettaient de petits éclairs pourpres et tendit une branchette à une fourmi qui se noyait. Elle était fort occupée à sa bonne action, lorsque la sensation d'une présence lui fit tourner la tête.

Elle rougit un peu, car elle était timide. Un beau jeune homme, que vêtait une robe étincelante et dont le bonnet était orné de trois plumes de paon, la considérait en silence.

Elle s'enfuyait ; l'inconnu la retint avec ces mots :

« Je suis le Prince Impérial !

— Le petit-fils du Ciel ! Elle se prosterna ; l'adolescent la releva, doucement.

« J'admiraï votre bonté, dit-il. Vous compatissez aux peines des êtres les plus humbles. Votre cœur est tendre et loyal ; vous serez mon épouse. Je vais m'adresser à votre illustre père. »

Sans insister auprès de Sing-Sing, avec cette rapidité de décision que donne aux grands la certitude de ne pas trouver d'obstacle à leurs désirs, le prince pénétra dans la maison de l'artiste qui, très flatté, accorda la main de sa fille. On ne se sépara qu'après avoir fixé la date des épousailles.

La jeune chinoise éprouva une grande douleur, lorsque son père lui signifia sa décision. Les plumes de paon de son fiancé chatouillaient agréablement son amour-propre, mais elle ne pouvait, sans larmes, s'arrêter à la pensée qu'elle quitterait bientôt ses parents.

Elle ne parvenait pas à dissimuler son chagrin ; elle pleurait.

Sa mère lui demandait :

« Qu'as-tu, fillette ? »

Comme elle ne voulait pas ajouter à la peine de ceux qu'elle chérissait plus que tout au monde, elle mentait :

« Une rose méchante m'a piqué au doigt. »

Dans le silence de la nuit, elle sanglotait. Sa mère l'interrogeait encore, avec tendresse :

« Partage tes ennuis avec moi. Tu les supporteras mieux. »

Elle hochait la tête :

« Vous vous trompez, je suis heureuse, comme un matin de printemps. »

— Tu gémis cependant.

— Je ne gémis pas. Vous entendez le bruit du vent qui peigne les branches, du jet d'eau qui s'écoule, du ramier qui roucoule... »

Arriva le moment du départ. Instant solennel ! Les gongs résonnaient. On brimbalait les cloches de bronze aux voix graves. Les flûtes distillaient leurs notes acides. Les cadeaux affluaient. Les cartes, couvertes des caractères de bonheur, emplissaient une grande corbeille. Il en venait des provinces les plus lointaines.

Les messagers du prince arrivèrent.

Tcheng-Seng-Yeou les reçut. D'écarlate vêtu, il ressemblait à une gigantesque langouste cuite. Une tunique de même couleur donnait l'aspect d'une rose fraîchement coupée à Sing-Sing, que le déploiement de luxe laissait insensible. Elle écoutait à peine les compliments que l'on adressait à sa grâce, à sa sagesse, que récompensait le choix royal.

Oh ! quitter la maison paternelle... La pauvrete en tremblait d'inquiétude et d'effroi et promenait, autour d'elle, des regards chargés de langueur...

« Je mourrai dans mon exil doré, songeait-elle, comme cet oiselet que l'on m'avait donné et pour qui j'avais tressé une cage de joncs flexibles, qu'égayaient pompons et rubans de soie. »

Les messagers, qui connaissaient l'esprit impatient de leur maître, intervinrent :

« Partons, princesse, implorèrent-ils.

— Que le sable du sablier se déverse une fois encore et je vous suivrai, décida-t-elle. »

Les messagers se retirèrent, attendirent.

Le sablier se vida.

Les messagers intervinrent à nouveau, respectueusement, mais énergiquement.

« Partons, princesse...

— Que l'ombre du soleil se ramasse au pied du laurier-rose, et je vous suivrai, supplia-t-elle. »

Les messagers se prosternèrent, attendirent.

Le soleil écourta son ombre au pied du laurier-rose. Plus délibérément encore, les messagers revinrent à la charge :

« Partons, princesse. »

Elle eut un sourire si câlin ; elle les invita, avec tant d'affabilité, à prendre de sa main, une tasse de thé qu'ils se laissèrent toucher. Ils burent le parfum blond dans les porcelaines sans anse et s'inclinèrent, sans mot dire, devant Sing-Sing.

En leur compagnie, elle prit le chemin du Palais.

Adieu, le calme asile où elle a bégayé ses premières paroles ; où, sur ses petites jambes, elle a trébuché, avant de se tenir droite ; où son père l'a initiée aux merveilles des arts libéraux et où, dans une réalité si voisine du rêve, elle a passé les meilleurs moments de sa vie ! Adieu, la treille aux raisins sucrés, les allées d'or, les mûriers dont le feuillage se ramasse en boule ! Adieu,

doux jardin qui t'es paré pour que l'on ne t'oublie jamais ! De frêles pétales s'envolent des cerisiers, des pêchers, des abricotiers, dans le bourdonnement confus de ces autres pétales vivantes que sont les ailes des guêpes. Les pélicans disent adieu en claquant du bec et des colliers de gouttes d'eau brisent, comme des perles, leur plumage de neige rose. Elle a envie de les embrasser sur leurs yeux ronds. Les lanternes, que l'on allume pour les anniversaires et les fêtes, se balancent, entrechoquent leurs accordéons bizarres, s'interrogent :

« Pourquoi s'en va-t-elle ? »

Et Sing-Sing, qui connaît le langage des choses, interprète frôlements et bruissements :

« Reste ici, reste près de nous. Nous te verserons notre lumière apaisante. Nous illuminerons tes peines, comme la douce lune éclaire la campagne nocturne. Reste près de nous, reste ici. »

Oh ! Sing-Sing... L'épreuve est trop cruelle. Le cœur qui se sépare des souvenirs bénis, se fend, et ton cœur se fend. Dans l'ombre du palanquin, dont le balancement ajoute à ton angoisse, tu laisses filtrer, de tes paupières, une à une, des larmes de sang. Oui, des larmes de sang qui, au lieu de pénétrer dans le sol, se durcissent, se figent, chatoient, pareilles à de la glace pourpre.

Les rubis apparaissent sur terre, les merveilleux rubis qui rappellent aux hommes combien il faut de blessures, de victimes, de martyrs, pour que le monde s'achemine lentement, oh ! si lentement, vers un idéal de beauté et de bonté...

(A suivre.)

David CIGALIER.





Dessin. — M^{me} BON-DEBENOIT.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
ROANNE

Impressions d'Égypte.

LE paquebot approche de Port-Saïd. Accoudé sur le bastingage et le regard tourné vers la ville qui étale là-bas, derrière le bleu étincelant des vagues, ses maisons nimbées d'or par le soleil couchant, je ne puis me défendre d'une pénible inquiétude, que n'arrivent à vaincre ni la joie de l'arrivée, ni la nouveauté du paysage : vais-je pouvoir descendre à terre sans retard et sans entraves ?

En Orient, en effet, un des gros soucis du voyageur est celui d'échapper à la « Quarantaine », tant cette mesure est depuis quelques années fréquente et insupportable ! On met un port en quarantaine pour un commencement d'épidémie ; et le choléra est, peut-on dire, à l'état endémique en Syrie, et la peste, sur les rives du Delta ! On le met en quarantaine quelquefois pour exercer des représailles contre lui. Et, dans ces contrées d'insouciance et d'incapacité administrative, la durée de la mesure n'est pas du tout nécessairement limitée par celle du fléau. Quel fâcheux contre-temps pour le voyageur ! Au cours de la traversée son navire a-t-il touché barre à un port mis en quarantaine, il lui est impossible de descendre à terre avant la fin du temps d'observation nécessaire à l'éclosion de la maladie, s'il avait été infesté, ordinairement cinq jours comptés à partir du jour du départ du port contaminé. Il doit donc rester à bord, ou aller au lazaret, sorte d'hôtel d'une tristesse inimaginable, transformé souvent par sa mauvaise tenue en un véritable foyer d'infection. Heureux doit-il s'estimer encore, si le séjour trop court du vaisseau, joint

à l'absence de lazaret, ne l'oblige pas à sacrifier son excursion et à continuer sa route. Pendant ces vacances forcées qu'agrémentent seules des visites médicales, des désinfections de linges et de coûteuses notes d'hôtel, un cas de peste, ou de choléra, vient-il à être constaté, c'est une nouvelle période de cinq jours à stationner, de telle sorte qu'on ne sait jamais quand on recouvrera enfin sa liberté. En Orient, la quarantaine est comme une lourde épée de Damoclès perpétuellement suspendue sur la tête du voyageur.

Dans la crainte de voir choir sur moi cette épée, j'avais dû sacrifier Baalbeck et Damas. Il m'avait fallu encore me hâter de quitter Beyrouth, où, pour quelques cas de choléra, on menaçait d'interdire l'embarquement des passagers. Ma bonne fortune très relative n'allait-elle pas prendre fin ?

Comme l'Égypte venait de frapper de quarantaine les vaisseaux qui, tel celui où j'avais pris passage, auraient fait escale à Beyrouth, avant de mettre le pied sur le sol des Sésostris, il m'allait donc vraisemblablement falloir passer par le lazaret. Mais en Orient on ne sait jamais. Le gouvernement égyptien n'imposait, cette fois du moins, la quarantaine réglementaire qu'aux voyageurs descendant à terre à Alexandrie, et laissait librement débarquer à Port-Saïd. Le choléra à redouter à Alexandrie ne l'était donc pas à Port-Saïd ? O vigilance administrative ! Mais n'insistons pas... Me voilà donc, après une inepte visite médicale, un ridicule simulacre de désinfection de mon linge à l'étuve, et de longues formalités à la douane, enfin à terre et parcourant à dix heures du soir les rues de Port-Saïd à la recherche d'un hôtel.

C'est un port à physionomie bien particulière que celui où je viens de descendre. Point de littoral tourmenté et rongé par les flots, point de ceinture rocheuse emprisonnant de sa courbe irrégulière les navires au repos. Mais un quai en maçonnerie flanqué à chaque extrémité d'une énorme digue jetée en pleine mer et interrompu en son

milieu pour livrer passage à un fleuve majestueux : le canal de Suez. La ville n'a point de vieux quartiers, pas d'accidents de terrain. On a l'impression qu'elle est sortie de terre depuis peu et pour ainsi dire d'un seul jet. Sur ses places, fort vastes et bien ombragées, dans ses rues larges, très droites, très horizontales, on cherche involontairement le sable de la plage basse, qu'on s'attend à sentir craquer sous le pied. Les maisons généralement bâties à la légère ont quelque peu l'air d'articles de pacotille, mais présentent une grande sveltesse et beaucoup d'élégance, avec leurs toits avancés et surtout leurs innombrables balcons accrochés partout, à toutes les façades et à tous les étages. On vient avidement s'y accouder le soir dans les caresses rafraîchissantes de la brise du large. Il fait si chaud sur ce seuil du désert !

Voici les vastes bâtiments de la gare. Entre deux quais haussés à la hauteur des portières, empêchant ainsi sagement toute tentative de traverser la voie en même temps qu'ils facilitent l'accès des voitures aux voyageurs, le train qui va m'emporter au Caire aligne ses wagons très confortables et aussi bien défendus que possible contre la chaleur par le courant d'air qui, pendant la marche, s'engouffre incessamment entre leur double toiture. La voie suit d'abord une chaussée entre le canal de Suez et le lac de Menzaleh. On s'en va ainsi longeant d'un côté une nappe d'eau vaste comme une mer et frangée d'une neigeuse dentelle de sel ; de l'autre, le canal déroule tout près de la voie son long ruban d'azur. C'est un fleuve ravissant de 160 kilomètres de long, large de 75 mètres, profond de 6 à marée basse, et de 7,50 à marée haute, fleuve singulier, qui coule si paisiblement qu'on croirait ses eaux immobiles, qui ne fertilise, ni n'arrose ses bords. Au delà, en effet, c'est une vision de désert qui frappe l'œil. A perte de vue du sable moutonnant d'une blancheur éblouissante, piqué çà et là de maigres palmiers, tantôt isolés, tantôt réunis en touffes, rabougris et inclinés ; nulle part un être vivant. Pendant que ce paysage se déroule de plus en plus désolé,

la chaussée que nous suivons change d'aspect et le lac que nous longeons depuis une demi-heure fait place à une langue de terre ferme : nous sommes à El-Kantara (le Pont). C'est, comme l'indique son nom, une sorte de pont formé par une légère élévation du sol entre deux masses d'eau : celle qui s'achève et celle du lac Bala qui va bientôt apparaître. Pont vénérable que foulèrent de tout temps les armées et les caravanes allant de Syrie en Egypte, que durent donc traverser Abraham, Jacob et ses fils, la sainte Famille elle-même. Sur l'aile de ces souvenirs l'esprit s'envole vers ces lointains passés, vers ces temps de fantastiques voyages, où, pour gagner l'Egypte, Jésus par exemple n'eut pas à parcourir moins de 600 kilomètres, où Abraham parti du fond de la Chaldée avait dû couvrir 2.500 à 3.000 kilomètres. Et avec quels moyens ! Que n'y a-t-il là en ce moment une caravane d'ânes ou de chameaux pour en donner l'idée !

Disons adieu au canal, pour obliquer à l'Ouest vers le Caire. Nous voici en pleine campagne, ou plutôt en plein désert. Le long de la voie se dressent de véritables dunes tantôt mollement arrondies, tantôt à cassures brusques. Parfois un fellah monté sur un âne traverse ces vallonnements désolés dont la réverbération intense brûle les yeux. A deux ou trois reprises un village en terre battue apparaît brusquement dans un replis de terrain ; on l'aperçoit à peine, tant les constructions sont basses et poudrées de sable fauve. Aux alentours on distingue des gens dégouillés, noircis par le soleil, de vrais fils du désert. Enfin voici là-bas une ligne sombre : ce sont les palmiers qui réapparaissent et cette fois plus grands et plus serrés. Leur fût rarement majestueux, plus souvent amaigri et courbé est couronné d'un gros bouquet de feuilles pennées de deux à trois mètres de long, à travers lesquelles pendent trois, quatre, cinq régimes de dattes si curieux à regarder : une assez grosse tige part du milieu de la touffe verdoyante, se dédouble, se dédouble encore, en un véritable fagot de toutes petites brindilles, au bout de chacune

desquelles pend une datte. Pour assurer une bonne récolte il a fallu, les fleurs mâles et les fleurs femelles étant portées par des arbres différents, qu'un fellah grimpe jusqu'au haut de l'arbre mâle recueillir le pollen fécondant, qu'il est ensuite remonté répandre sur les fleurs de l'arbre femelle. C'est un arbre merveilleux que le palmier. Franchissant audacieusement le seuil du désert, la tête brûlée de soleil et les pieds dans l'eau que ses racines profondes vont chercher sous le sable, il vit encore là où plus aucune autre plante ne pousse.

Bientôt les palmiers s'écartent pour faire place à des cultures de plus en plus vastes et de plus en plus vigoureuses, et l'on n'en aperçoit bientôt plus que de minces bouquets auprès des habitations, où ils ont l'air de monter la garde. Des champs immenses s'étendent devant nous couverts d'une verdure intense, coupés de canaux, et piqués çà et là de rares arbres touffus, sous le feuillage desquels bêtes et gens viennent chercher un peu de fraîcheur à l'heure du repas et de la sieste. Rapidement une vision de fertilité vient de mettre en fuite ce spectacle de désolation qui me poursuit depuis une heure : je viens d'entrer dans cette fameuse terre de Gessen, donnée à Jacob et à ses fils par Pharaon, près de l'endroit de leur entrée en Egypte et sur les bords de la branche orientale du Nil. Justement voici que je traverse cette branche, large comme un fleuve, où se balancent des barques et de grands bateaux à voiles. Dans le lointain apparaît déjà la pointe des Pyramides, et jusqu'au Caire, pendant 35 kilomètres encore, mon voyage n'est plus qu'une promenade à travers des villas et des jardins.

Pour avoir de la ville du Caire une vue d'ensemble, il n'est pas de meilleure place que l'éminence qui sert de plate-forme à la citadelle, sorte de vieux fort bâti à l'extrémité nord de la ville et encore armé des canons vraisemblablement abandonnés par Bonaparte. De là le coup d'œil est remarquable. Un peu en arrière et au nord de la

citadelle la colline rocheuse du Mokkatam, où le conquérant français avait établi son quartier général, présente ses flancs déchiquetés, ses entrailles ouvertes, si l'on peut dire, d'où l'on extrait une pierre de construction excellente d'autant plus recherchée que dans un vaste rayon on ne saurait trouver une autre carrière. On aurait même extrait de la modeste colline, pour les mener à 15 kilomètres de là, les matériaux qui ont servi à élever les pyramides de Giseh. En avant vers le Sud la ville étale presque à perte de vue ses amas de maisons peuplées de plus de 1.000.000 d'habitants. Le Vieux-Caire bâti sur les flancs d'une petite ondulation de terrain dans la crainte des eaux du Nil, en un temps où la main de l'homme ne les avait pas encore disciplinées, tombe peu à peu en ruines vers l'est, tandis que les constructions ne cessent de s'étendre du côté opposé dans une plaine basse, couverte de cultures, coupée de massifs et d'alignement d'arbres dont le feuillage d'un vert sombre atteste la vigueur. Par-dessus les maisons et les cultures la vue s'étend au loin arrêtée sur la droite par un rideau de palmiers qui profilent sur le ciel leur grêle silhouette : on dirait une barrière géante élevée entre la nature féconde et le désert aride. Le désert aride, sur la gauche rien ne le cache aux yeux, car il étale jusqu'aux portes de la ville ses ondulations fauves, d'où surgissent lourdes et trapues, pour se terminer rapidement en pointe, les pyramides de Giseh et de Sakkara, plantées à l'entrée de ces terres de désolations, au bord desquelles le Nil indifférent roule paresseusement ses ondes limoneuses que le soleil fait étinceler.

Il ne faut pas quitter la plate-forme de la citadelle, sans avoir vu les belles mosquées du voisinage. Deux d'entre elles attirent surtout l'attention. L'une est une vaste rotonde le long des murs de laquelle court dessinant des versets du Coran une frise remarquablement sculptée. Pourquoi est-elle à ciel ouvert ? Elle appartient à plusieurs sectes musulmanes qui y possèdent chacune, si je puis dire, leur petite chapelle. Ces chapelles de forme absidiale

sont couvertes d'une toiture et disposées tout autour de la mosquée, qui n'est plus ainsi qu'une sorte d'« Atrium », de cour intérieure. L'ensemble forme une construction certainement très originale. Tout près de là s'élève la superbe mosquée de Méhémet-Ali, d'un goût architectural très pur et entièrement recouverte au dedans et au dehors d'albâtre capricieusement veiné. Le visiteur ne peut s'empêcher d'admirer cette blancheur étincelante et profonde qui s'étale partout, sur les murs et au plafond, sur les colonnes et sur les sculptures dont elle épouse tous les contours. Quel beau monument! murmure-t-il involontairement. Il serait plus beau encore, s'il était mieux entretenu et si une garde plus sérieuse empêchait les va-nu-pieds et les gamins d'arracher, de casser, là où ils le peuvent, aux angles, aux moulures, des fragments d'albâtre, dont ils font de menus objets qu'ils s'efforcent de vendre aux passants.

Dans aucune ville turque les Européens ne se soucient d'établir leur demeure au milieu de celles des indigènes. Au Caire comme ailleurs ils ont leur quartier à part : vastes rues, places ombragées, tramways, hôtels superbes, tout le confort européen, y compris un vaste jardin public remarquable par sa richesse en essences lointaines et tropicales. Il y a des bambous aussi grands que ceux des Indes. Un arbre attire l'attention par l'aspect de ses fruits : ils ont exactement la grosseur et la forme de véritables saucissons, dont ils ne se distinguent que par la couleur. Le spectacle n'est pas banal de voir ainsi se balancer aux branches d'un arbre des centaines de ces choses qu'on ne voit d'ordinaire qu'à l'étalage du charcutier. Un autre arbre s'étend en un vaste parasol et de ses branches les plus basses descendent vers la terre des faisceaux de flexibles brindilles. Dès que celles-ci atteignent le sol, elles s'y enracinent et les différentes parties du faisceau se soudent rapidement en une sorte de tronc auxiliaire, d'où s'échapperont de nouvelles branches qui iront plus loin jeter de nouvelles racines. On ne voit pas comment un tel arbre

n'arriverait pas à former à lui seul une véritable forêt. Il y avait tout à côté, au milieu d'une pelouse un bouquet de sept à huit palmiers comme je n'en ai jamais vus. Leur tronc lisse, blanchâtre, poli, absolument droit, aussi gros à la cime qu'au fond, ressemblait absolument à une colonne de ciment surmontée d'un bouquet de longues feuilles gracieusement recourbées. Avaient-ils été recouverts d'un revêtement de ciment ? J'étais trop loin pour m'en assurer et la chose serait singulière. Quoi qu'il en soit le coup d'œil était très agréable. Voici encore un arbre fort curieux : c'est le sycomore. Comme son nom l'indique, il tient à la fois du mûrier par ses feuilles et du figuier par ses fruits, lesquels, chose singulière, se développent non à l'extrémité des pousses, mais bien sur le tronc des grosses branches, comme les jeunes rejetons des choux de Bruxelles. Un arbre de cette espèce est célèbre à Matarich, non loin du Caire. Dans un jardin, près d'un puits d'eau excellente, il étend ses branches fort maltraitées par le temps, illustre survivant à cette place d'une succession ininterrompue de ses congénères, dont le premier avait la prétention d'avoir abrité sous son ombre la Sainte Famille, lors de son voyage en Egypte. Pour cette raison il porte le nom d'arbre de la Vierge. Cette tradition, comme celle qui place au Vieux-Caire, dans l'église d'Abou-Sergé, l'emplacement de la maison habitée par Jésus pendant son séjour en Egypte, mérite-t-elle toute créance ? Pour ma part je préfère n'y voir qu'une intéressante invention d'un évangile apocryphe, touchant un événement de l'enfance de Jésus que les Evangiles canoniques ne localisent pas avec précision. Du moins un souvenir certain qu'on revit avec émotion à Matarich est celui de l'ancienne ville d'Héliopolis, patrie de la femme de Joseph, fils du patriarche Jacob, et à un moment donné gouverneur de l'Egypte. Un superbe obélisque monolithe en granit rouge de vingt mètres de hauteur en marque la place et en rappelle la pensée en caractères hiéroglyphiques. Il est là perdu au milieu des champs de maïs et de canne à sucre, enfoncé

de plusieurs mètres dans le sol, et un manteau de végétation recouvre les ruines des maisons contemporaines du fameux Pharaon. Ainsi vont ici-bas les choses !

Le quartier turc du Caire ressemble aux villes turques de partout : rues étroites et sales, magasins mal tenus, grossières échoppes où l'on travaille le cuivre. La façon dont les femmes cachent leur beauté vaut la peine qu'on la décrive. Un voile leur couvre tout le front jusqu'aux yeux ; un autre accroché au bout du nez, tout le bas de la figure. Allant de l'un à l'autre est fixée sur toute la longueur du nez une sorte de bobine, en bois chez les pauvres, en cuivre plus ou moins doré chez les autres. Cet accoutrement est dû à un adoucissement, pire que l'obligation elle-même, de la loi musulmane faisant aux femmes un devoir de se voiler dès qu'elles sortent. Je ne sais si leur beauté a véritablement besoin d'être ainsi défendue contre les indiscrets, mais le moyen de défense employé est d'un effet de mascarade si bien réussi, qu'on ne peut s'empêcher d'éclater de rire en se montrant du doigt les victimes tout étonnées, et profondément scandalisées d'un pareil succès.

L'établissement le plus curieux du quartier turc est certainement l'Université musulmane. Sur une cour s'ouvre une sorte de hangar très vaste, dont la toiture est soutenue par une forêt de piliers. Le sol nu est recouvert de nattes de jonc ; à certains endroits, près d'un pilier, est placée une grande chaise, une sorte de chaise curule, auprès de laquelle traînent parfois quelques livres ; au fond, sur un côté du mur, sont depuis peu édifiés de grossiers rayonnages en forme de casiers fermés par une porte. C'est tout le matériel de l'Université, si je puis m'exprimer ainsi. Sur les chaises s'asseoient les professeurs ; autour d'eux, par petits paquets, s'accroupissent les élèves, leurs livres et leurs cahiers sur les genoux. Des livres et des cahiers ils en ont certainement moins que nos élèves des écoles primaires. Les petits placards servent à serrer leurs provisions et quelques menus objets mobiliers. Au reste, m'a-t-on assuré, ils n'ont absolument pas de linge de

rechange ; et, quand ils veulent laver celui qu'ils ont sur le corps, ce qui leur arrive très rarement, ils vont au Nil, se mettent dans le costume que leur a donné la nature, lavent leurs hardes, et attendent qu'elles soient sèches, pour les reprendre et rentrer. Heureusement qu'ils ont affaire à un soleil toujours très complaisant ! La nuit ils couchent tout habillés sur les nattes où le jour ils se sont accroupis pour la leçon. Leurs études se bornent à apprendre le plus possible de versets du Coran et à entendre quelques explications sur les passages les plus difficiles. Pas d'histoire, pas de sciences, pas de littérature, rien qu'une imprégnation presque mécanique du Coran. Que pourront-ils enseigner plus tard à leurs ouailles ? A quelles preuves pourront-ils être tentés de faire appel ? L'idée de faire l'examen critique, ou l'apologétique de leurs croyances, pourra-t-elle leur venir ? Quels rapports intellectuels pourront-ils nouer avec des hommes autres que leurs coreligionnaires ? Un Européen est littéralement stupéfié qu'on puisse soumettre une âme humaine à une aussi nulle et aussi funeste formation. C'est cependant celle que viennent chercher à l'Université du Caire, de tous les pays musulmans, même de Damas, même des Indes, des centaines et des centaines de futurs chefs religieux. Au fait, pour assurer leur persévérance dans la foi au Coran, peut-être n'est-il pas de meilleure formation. A la visite de l'Université du Caire on comprend que le disciple de Mahomet ne peut être autrement qu'essentiellement immuable dans ses idées et inconvertissable.

On ne peut pas dire qu'on a vu l'Égypte, tant qu'on n'a pas rendu visite aux Pyramides. Un groupe de ces singuliers monuments, celui de Giseh, s'élève à 16 kilomètres au sud-ouest du Caire. Atteindre le pied du monticule où ils sont bâtis est l'affaire d'une promenade en tramway sur une chaussée ombragée établie en bordure du Nil. On suit ensuite pendant quelques minutes une route mon-

tante, sablonneuse et bordée de deux murailles, qui la protègent contre l'envahissement des sables du désert ; puis brusquement l'on se trouve en face de la Pyramide de Kéops. A quelques pas devant soi se dresse une construction très lourde, pas artistique du tout, semblant s'écraser sur le sol de son propre poids. C'est ni plus ni moins qu'un entassement de matériaux sur une base carrée de 150 mètres de côté, s'élevant en pointe par quatre pans triangulaires absolument réguliers jusqu'à une hauteur de 145 mètres. La pointe s'est écroulée ; des blocs de revêtement de un mètre carré et plus, détachés des flancs du géant, gisent sur le sol ; l'entrée, toute petite, semblable à une brèche ouverte à plusieurs mètres du sol, donne accès à un couloir qui s'enfonce tortueusement dans l'intérieur de cet édifice si massif, que les espaces vides n'y occupent peut-être pas le 1/100 du volume total. Si nous le suivions, tantôt rampant, tantôt avançant de côté entre deux murailles rapprochées, après nous être égarés sur de fausses pistes et être revenus souvent sur nos pas, nous aboutirions à des chambres sépulcrales. Car cette construction de formes si énigmatiques est tout simplement un tombeau, le tombeau du roi Kéops. Ce tombeau du reste n'est pas isolé. Tout à côté de lui en voici plusieurs autres de même forme, mais de dimensions beaucoup moindres, jusqu'à 10 mètres de hauteur, qui ne sont plus guère que des ruines informes ; tandis qu'un peu plus loin se dressent deux autres pyramides à peine moins gigantesques que celle de Kéops. Nous sommes ici dans un véritable, quoique étrange, cimetière, où les pyramides sont les « caveaux de famille ».

Tout près de là, on a découvert, ensevelis depuis des siècles sous le sable, un temple de granit et d'albâtre, antérieur à l'invasion des Hycsos, 2100 avant J.-C., et un puits aujourd'hui desséché. L'un et l'autre ont vraisemblablement servi aux pratiques rituelles du culte des morts en Egypte. Et cette pensée jette sur ces ruines assez médiocres en elles-mêmes un charme incomparable. L'on a peine

à en détacher les yeux, car, revenu malgré soi à 4000 ans en arrière, l'on voit par la pensée le voisinage de ces murailles peuplé d'hommes, de femmes, au cœur brisé, venus là bercer leur douleur et verser encore leur sollicitude sur les chers disparus !

Entre les Pyramides et le temple, le fameux Sphinx dresse la tête et regarde de sa face immense le Nil qui coule tout près. On a essayé de le dégager du sable où, à un moment donné, tout son corps avait disparu. Mais le sable enlevé sur une trop petite étendue le fait apparaître comme dans une vaste fosse sur le point d'être comblée. Cette célèbre statue, corps de lionne, buste et tête de femme, est un énorme rocher, auquel la nature avait vaguement donné une forme d'être mythologique que le ciseau du sculpteur n'a eu qu'à perfectionner, ce qu'il a fait d'une façon assez grossière du reste. Le Sphinx n'a jamais été qu'une assez informe statue, dont le temps a encore aggravé les défauts, en rongant les parties plus tendres du rocher : en se creusant, la face a, notamment, donné un relief monstrueux à la masse des cheveux et à la proéminence du menton. Ce qui de tout temps a fait sa vogue, ce qui attire encore l'attention, ce sont ses dimensions vraiment gigantesques. Songez que la tête et le buste ne mesurent pas moins de 27 mètres de hauteur ; et le reste du corps est en proportion. Pas plus que les Pyramides, le Sphinx n'est une œuvre d'art ; c'est une œuvre gigantesque.

En remontant le Nil on rencontre bientôt un autre groupe de Pyramides semblables à celles de Giseh : les Pyramides de Sakkhara ; plus haut il y en a d'autres encore. Six groupes s'échelonnent ainsi sur les bords du fleuve. Le plus méridional est au sud d'Abydos, à 600 à 700 kilomètres du Caire. C'est aussi le plus ancien. Après lui le caprice royal vient construire son tombeau près du Caire, puis remonte peu à peu la vallée pendant les règnes qui se succèdent de la III^e à la XII^e dynastie. Comment a-t-on pu élever de pareilles masses de pierres ? Telle est la

réflexion que la vue des Pyramides arracha un jour à Maxime du Camp. Son drogman lui montrant alors un palmier : « Voilà, dit-il, avec quoi ils ont fait tout cela. Savez-vous, signor ? avec 100.000 branches de palmier cassées sur le dos de gens qui ont toujours les épaules nues, on bâtit bien des palais et des temples par-dessus le marché ! »

Il manquerait certainement quelque chose à l'impression que les Pyramides font sur l'esprit, si l'on faisait abstraction du paysage au sein duquel le caprice de l'architecte les a enfantées. Elles s'élèvent en plein désert, sur un sol tourmenté, aride, coupé de petites collines et de vallées sans eau, plus brûlant entre le Nil et la mer Rouge qu'en plein Sahara, menaçant de les ensevelir dans le mouvant linceul de son sable fauve qui flambe en ce moment au soleil couchant. Pendant l'excursion, des façons de va-nu-pieds promènent des chameaux qu'ils s'efforcent sans grand succès de louer aux visiteurs. Ils sont bien à leur place vraiment ces étranges animaux faits pour affronter les fatigues et les privations du désert, avec leur estomac capable de supporter, sans trop souffrir de la soif, de longues étapes sous un soleil de feu, avec leurs larges sabots qui les empêchent d'enfoncer dans le sable où si péniblement avance le piéton. Le Nil coule cependant tout près de ces terres d'où est bannie toute végétation, à quelques centaines de mètres à peine ; mais trop bas pour leur verser un peu de la fraîcheur azurée qu'il charrie. Et alors c'est la mort.

Avant de se perdre dans la mer, le Nil enserme entre ses différentes branches un gigantesque triangle d'alluvions, le Delta, dont les différentes lignes mesurent respectivement 275 kilomètres le long de la Côte, entre Alexandrie et Port-Saïd, 208 kilomètres entre Alexandrie et le Caire, 235 kilomètres entre cette dernière ville et Port-Saïd. C'est une surface équivalente à cinq ou six de nos départements et 2.200.000 hectares de terres de culture. Le Delta est une

merveille de fertilité. Il est formé de couches profondes lentement déposées par le Nil, 2 mètres 85 en 3000 ans, d'un sol limoneux si riche, que jusqu'à maintenant on n'a eu besoin d'y mettre aucun engrais. La pluie y est très rare, puisqu'il ne tombe pas une goutte d'eau d'avril à octobre, et que de novembre à mars on ne compte qu'une vingtaine de jours pluvieux, pendant lesquels le sol reçoit 0 m. 03 d'eau en tout. Mais les cultures n'en souffrent pas, au contraire, merveilleusement arrosées qu'elles sont par des puits et un véritable labyrinthe de canaux que le Nil inlassablement remplit jusqu'aux bords. C'est un géant que le Nil, et l'esprit est pris de vertige à penser au travail d'irrigation qu'il accomplit. Il n'est nulle part, tant son cours est morcelé, et il est partout, tant il fait rayonner au loin l'action bienfaisante de ses eaux ; il faut voir tous ces champs de maïs, de coton, de riz, de canne à sucre, arrosés par lui seul sans interruption pendant les huit mois les plus chauds de l'année, et arrosés à en baigner, un petit mur en terre entourant chaque champ et y retenant l'eau sous les feuilles vigoureuses.

Autrefois, le Delta n'était arrosé que d'octobre à décembre et seulement par les crues du Nil, véritables inondations dont le niveau oscillait entre 5 m. 75 et 8 m. 40 et devait atteindre 6 m. 20, pour suffire aux besoins de la culture. Il n'en va plus ainsi. Actuellement, pendant trois mois, de septembre à novembre, la grande crue couvre encore la vallée qu'elle sature d'eau. Mais à partir de décembre les écluses du grand barrage d'Assouan, qu'on s'est bien gardé de fermer plus tôt, parce que la masse des eaux, 14.500 mètres cubes à la seconde, l'auraient en peu de temps rempli et à moitié comblé des boues épaisses qu'elles charrient alors, sont baissées, pour être ouvertes en avril, au moment où les pluies ont cessé, où la chaleur est plus grande, et où les plantes en pleine croissance ont le plus besoin d'eau. C'est une véritable providence pour le Delta que ce barrage d'Assouan, énorme digue de deux kilomètres de longueur, jetée à plusieurs centaines de

kilomètres du Caire, près de la première cataracte du Nil, en travers de la vallée qu'elle transforme en un lac de 14 kilomètres de longueur capable de contenir un milliard de mètres cubes. Cette digue va sous peu être surélevée de sept mètres, ce qui doublera la capacité du barrage. Devant les protestations véhémentes des archéologues, les ingénieurs avaient dû d'abord réduire leurs plans, pour ne pas noyer les ruines si intéressantes de l'île de Philœ, qu'on aperçoit au milieu de ce lac artificiel. Mais maintenant l'émotion s'est calmée, et dans quelques années, en visitant ce barrage on aura la satisfaction de penser qu'en son sein reposent en paix de glorieuses ruines. L'amour de l'utile aura une fois de plus vaincu le culte des choses du souvenir.

Grâce à l'action bienfaisante du barrage d'Assouan que complètent à l'intérieur des terres cultivées quatre autres petits barrages destinés à élever le niveau des eaux et leur donner accès dans les champs, le Delta est peut-être le pays le plus méthodiquement et le plus abondamment arrosé du monde. Et cette abondante irrigation est loin d'être excessive, tant s'en faut, dans ce pays où, pendant toute l'année, flambe, voilé pendant de rares journées, un soleil torride et où la température ne descend jamais au-dessous de 2° centigrade.

C'est aussi sans doute le plus fertile de la terre. De cette chaude humidité surgit une végétation qui fait songer à la puissante fécondité des premiers âges du monde. Sur toute la surface du Delta, séparés à peine par un chemin ou un étroit fossé, s'étalent à perte de vue des champs de canne à sucre, de maïs, de coton, de riz, etc. Pendant 200 kilomètres, du Caire à Alexandrie, le chemin de fer roule au milieu de cultures ininterrompues. Autrefois, faute d'eau pendant l'été, l'on ne pouvait cultiver que les blés et les fourrages, seules plantes capables de pousser et de mûrir de novembre à avril, et l'été le Delta était à peu près désert. Maintenant grâce au barrage, on cultive toute l'année et l'on fait jusqu'à trois récoltes par an. Les

céréales mûrissent en cent jours, le riz en soixante-dix ; on peut faucher le trèfle sept semaines après les semailles et ensuite toutes les trois semaines. Les quelques arbres qu'on rencontre ont grandi si vite qu'ils en sont tout courbés, pliant sous leur propre poids, comme ces organismes qu'une croissance trop rapide a affaiblis et que guette la tuberculose. Ce prodige de fertilité impressionne d'autant plus qu'il s'étale au sein du désert absolu qui l'enserme de partout, et sans transition s'étend dans toute l'horreur de sa désolation à la ligne précise où s'arrête l'eau. Le Delta, c'est le Nil.

Une chose surprend le regard errant sur ces plaines à perte de vue verdoyantes : la situation matérielle de leurs habitants. Voyez-les, hommes, femmes, enfants, déguenillés, nu-pieds, souvent la tête nue, parcourir, tels des vendangeurs, les rangées de pieds de coton, sous un soleil de feu ; voyez-les prenant sous un arbre un repas plus que frugal composé d'un morceau de grossière galette et de quelques fruits ; suivez-les ensuite dans leur demeure, véritable tanière en terre battue, avec quelques hardes et quelques ustensiles pour tout mobilier. Une terre si fertile ne donne donc à ceux qui la cultivent que le strict nécessaire ? ou bien, toutes ces riches cultures étant aux mains de colons dépourvus de tout sens de la justice et de la fraternité humaine, sommes-nous en présence d'un cas douloureux de l'exploitation de l'homme par l'homme. Ni l'un ni l'autre, ou plutôt l'un et l'autre. Il est visible que les propriétaires fonciers cherchent à faire cultiver leurs terres dans les conditions les moins onéreuses, et en cela ils exploitent les pauvres fellahs obligés d'en passer par leurs exigences. Hélas ! Mais au milieu de leur dénuement ces derniers ne sont pas aussi malheureux qu'on pourrait le croire. N'étant habitués à aucune de nos exigences de logement, d'ameublement, d'hygiène même, ils ne sauraient souffrir d'en être privés. Si leur travail était mieux rétribué, il est probable qu'ils en feraient un peu moins et que leur intérieur n'en serait pas plus confortable. Nous

sommes en Orient, et la formule orientale du bonheur n'est pas celle de l'Occident : elle est plus nonchalante et gourmande de moins de choses.

Je venais de m'embarquer à Alexandrie. Après avoir jeté sur la ville banale un regard indifférent qu'arrêta à peine quelques instants la colonne de Pompée émergeant là-bas au-dessus des toits, je m'étais accoudé un peu rêveur au bastingage, quand mon attention fut attirée vers l'arrière du navire par un bruit insolite fait d'une multitude de pépiements étouffés et de battements d'ailes frottant contre un obstacle. C'est ainsi qu'annonçaient leur présence des cailles vivantes au nombre d'une trentaine de mille, je crois, qu'on avait prises au filet dans les guérets plantureux du Delta, et qu'on envoyait peupler, ou suppléer, les chasses dévastées de France et d'Angleterre. C'était donc, sous cette forme gracieuse autant qu'inattendue, une dernière vision de fertilité qui allait m'accompagner loin de ce pays si riche des dons de la nature, et plus encore d'impérissables souvenirs.

P. PILONCHÉRY.



Chroniques

La Vie Roannaise

Ephémérides.

- 8 JUIN. — M. l'enseigne de vaisseau Rouch, dont *Rodumna* a publié dans son dernier numéro des notes de voyage au Pôle Sud, est nommé chevalier de la Légion d'Honneur.
- 15 — Notre compatriote le lieutenant Drevon, du 1^{er} chasseurs d'Afrique, est porté à l'ordre du jour de l'armée, pour avoir, au cours des opérations au Maroc, vaillamment conduit une charge qui sauva un convoi attaqué.
- — Courses de bicyclettes; grand prix de l'U. C. R. — Congrès des Sapeurs-Pompiers de la Loire; 27 compagnies sont représentées.
- 22 — * Festival de Musique.
- 25 — * Clôture du Salon roannais organisé par *Rodumna*.
- 26 — L'Académie Française décerne le prix Saintour à M. Léon Clédât pour son « Dictionnaire étymologique ». M. Clédât est le beau-frère de notre compatriote, M. Jusserand.
- 27 — Visite de la Société française d'archéologie à Ambierle et à Charlieu, sous la direction de M. Lefèvre-Pontalis.
- 29 — Courses de Roanne à Mâtel, réunion d'été.
- 12 JUILLET. — L'Œuvre protectrice de l'Enfance, dont nous avons signalé les précieux services, décide d'y ajouter une consultation gratuite de nourrissons, qui ne peut manquer d'améliorer encore les conditions d'hygiène des nouveaux-nés.
- 13 — — M. Lépine, l'ancien préfet de police de Paris, est élu député de Montbrison.
- 3 AOUT. — Elections au Conseil général et au Conseil d'arrondissement.
- 10 — Départ des *Enfants à la Montagne*. L'Œuvre en envoie cette année 420, au lieu de 280 en 1912.
- 13 — Près de St-Nizier-sous-Charlieu, au lieu dit de la *Croix de la Tombe*, un vieillard, nommé Laval, est trouvé assassiné chez lui. Le surlendemain, son fils aîné et la femme de celui-ci se suicident en se pendant, après avoir confié leur enfant à un voisin, et affirmé dans une lettre d'adieu qu'ils sont innocents de la mort de leur père. Le second fils est arrêté, sans que sa culpabilité soit établie. — Ce drame violent et rapide, au tragique duquel le nom même du lieu ajoute, et dont l'origine paraît être toute dans des divisions d'intérêt, est un document déconcertant de plus sur l'acuité qu'arrivent à prendre dans des âmes paysannes les questions d'argent et de propriété,

- 15 AOUT. — Invitée par la *Muse de Genève*, la *Lyre Roannaise* va passer les fêtes du 15 août dans la cité reine du Léman. Elle y donne un concert de bienfaisance, et l'accueil charmant qu'elle y trouve est un nouveau témoignage de la cordialité des liens qu'assurent à nos compatriotes leur humeur hospitalière et la franchise de leurs relations.
- 17 — M. Mahaut, notre compatriote, professeur d'orgue à l'école des Aveugles à Paris, est nommé chevalier de la Légion d'Honneur.

LE FESTIVAL DE MUSIQUE

Comme toutes les fêtes organisées par nos sociétés locales, le Festival de musique du 22 juin a eu un plein succès. On sait l'entrain que mettent les Roannais à parer leur ville pour recevoir leurs hôtes. Ils n'y avaient point failli. Plus de 5.000 membres appartenant à 102 sociétés, prirent part au concours et au défilé. Ils exécutèrent en chœur, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, le chant de la *Bannière Fédérale*, composé spécialement pour la circonstance par M. Raoul Chassain de la Plasse. L'organisation du Festival avait été dirigée avec une grande habileté par ses président et vice-président, MM. Joseph Chamussy et Charles Drevon. — Le *Club Nautique Roannais* avait organisé à cette occasion des régates sur la Loire qui furent, elles aussi, des plus brillantes. — Un essaim de jeunes et infatigables quêteuses mirent l'occasion à profit, et recueillirent en vendant des petites fleurs, près de 3.000 francs au bénéfice de nos œuvres de l'Enfance.

LE SALON ROANNAIS

Le premier Salon que nous avons organisé sous les auspices de la *Société des Amis des Arts de Roanne* s'est ouvert le 1^{er} juin dernier et fermé le 25 du même mois.

Le jour du vernissage, en recevant la municipalité de notre ville, qui nous avait apporté un précieux appui (une garantie de 500 fr. en cas de déficit), M^e Marc Verrière, président de la Société des Amis des Arts, avait expliqué en termes excellents le but que nous nous étions proposé. Nous voulions montrer que notre petite et chère patrie possédait toute une phalange d'artistes qui, dans les directions et les tendances les plus diverses, faisaient le plus grand honneur à notre amour du beau et à notre culte de l'art.

Nous espérons y avoir réussi. Plus de quatre-vingt-dix exposants avaient répondu à notre appel, et notre catalogue comprenait près de 350 œuvres. Dans la section de peinture, qui était la plus importante naturellement, entre les doyens de nos maîtres comme Beauverie, Charnay et Noiro, et les jeunes comme Jean Puy, Roustan, Maurice Tête, s'affirmaient des conceptions très opposées de la composition et de la couleur. Ce fut matière, dans les conversations et jusque dans la presse locale, à de multiples et souvent ardentes discussions. Nous les avons prévues, voulues même ; et nous avons pleinement satisfait un de nos désirs les plus vifs s'il a pu en résulter chez nos compatriotes une plus large compréhension de l'œuvre d'art, qui ne vit que libre, et n'a de règle que la probité.

A côté de la peinture, de la sculpture et du dessin, nous avons été heureux de réunir un groupe important d'œuvres d'art appliqué : poteries, émaux, dentelles,

reliures, meubles, etc. Les Allemands, avec leur talent de la réclame, font grand bruit de leurs modernes écoles d'artisans. Si les nôtres voulaient, ils les dépasseraient vite, et de loin, car ils ont naturellement un sens beaucoup plus affiné du beau. Qu'ils se mettent à l'œuvre ; que les amateurs roannais les encouragent ; et que nous puissions, à notre prochain Salon, donner à cette section une part plus importante encore !

* * * C'a été, certes, un « grief labour » que d'organiser ce premier Salon. Le budget provisoire ne promettait que de faibles recettes ; il fallait être économe, même avec l'appui qui nous vint aussitôt et de la ville, et d'un comité de garantie. La salle Noëlès se prêtait heureusement à une installation peu coûteuse, et dans les meilleures conditions de présentation et d'éclairage que nous pouvions désirer.

Mais nous n'avions pas l'habitude, cependant, et tout était à improviser. Sans compter la besogne de paperasserie et de correspondance, quel chantier en beau désordre ce fut, pendant une quinzaine, où, au milieu des menuisiers et des tapissiers, les rédacteurs de *Rodumna*, aidés de quelques amis et de quelques artistes, clouaient, déballaient, puis composaient, décomposaient et recomposaient la distribution des œuvres dans les panneaux !

Mais, quand même, on fut prêt à l'heure, et nous n'étions pas trop mécontents de ce que nous pouvions présenter, le jour du vernissage, à nos invités et à nos abonnés. Ce jour-là, la *Société Philharmonique* nous prêtait son gracieux concours. Plusieurs autres fois, au cours du Salon, des concerts de musique et de chant furent organisés, auxquels voulurent bien aimablement prendre part les meilleurs des excellents artistes amateurs qui, de Roanne jusqu'à Charlieu, ne manquent pas au pays roannais. Ils ont beaucoup aidé au succès du Salon, et nous leur en sommes très reconnaissants.

Terminons cette chronique de notre Salon par quelques chiffres. Nos dépenses (location de la salle, aménagement, gardiens, assurance, imprimés, etc.) ont été de 1937 fr. 85. Elles ont été couvertes en partie par le produit des entrées (nous avons vendu un peu plus de deux mille tickets d'entrée) et la vente du catalogue (ensemble 1.283 fr. 25). Le surplus a été fourni par le pourcentage sur la vente des tableaux, un appel de cinq francs à chacun des membres de notre comité de garantie, et un autre appel de deux cents francs à la ville sur sa subvention de garantie. Il n'y a donc eu qu'un écart de 400 francs environ entre les dépenses et les recettes propres du Salon. Avec les économies qui pourraient être réalisées en tenant leçon de notre première expérience, on peut en conclure qu'un Salon organisé comme le fut le nôtre peut équilibrer ses dépenses par ses recettes. Et c'est un encouragement à le recommencer.

LA VOIE DES AIRS

Les progrès de la navigation aérienne sont rapides. C'était encore, l'an dernier, chose de sport, événement. Et voici que, cet été, la voie des airs devient déjà comme fréquentée. De nombreux avions ont traversé le ciel roannais. Un jour c'était une équipe de cinq officiers aviateurs. Un autre jour, M. Girod, député du Doubs, qui fut lieutenant à Roanne, venait rendre visite à quelques amis. D'autres ne firent que passer. Marquons l'étape.

L. D.

BIBLIOGRAPHIE

- L.-J. GRAS, secrétaire général de la Chambre de Commerce de St-Etienne. — *Histoire de la Chambre de Commerce de Saint-Etienne* (Impr. Théolier).
- Jean DE QUIRIELLE. — *La Joconde retrouvée!* roman (A. Méricant, Paris), in-16, 3 fr. 50.
- Claude DREUX. — *A travers les siècles. — Charlieu dans l'Histoire* (Roanne, imprimerie Maurice Souchier), in-8, 3 francs.
- Inauguration du Groupe de Ch. L. Picaud « Pauvres Gens »* (Roanne, imprimerie Maurice Souchier).
- E. BIROT et Cl. ROUX. — *Hydrosophie et Râdomancie. Généralités. Bibliographie.* — Société d'agronomie scientifique et industrielle de Lyon, travaux de la Commission lyonnaise d'études hydrosopiques, fascicule I (Lyon, Ray).
- E. BROSSARD. — *Notes sur l'histoire du département de la Loire pendant la Révolution française.* — Inventaire analytique et notice biographique par Joseph de Fréminville, archiviste du département. Tome I^{er}. *Evénements. Institutions* (St-Etienne, librairie Chevalier), in-8, broché, 12 francs.
- A. COMPIGNE. — *Terres druidiques et féodales des pays de Noirétable, Cervières, Rochefort, Cousan, Urfé, Vollore.* — Préface par le duc de la Salle de Rochemaure (Edouard Champion, Paris), 3 fr. 50.
- Cl. ROUX. — *Supplément à l'Histoire des Sciences naturelles et agricoles en Forez* (département de la Loire). — Extrait des annales de la Société d'agriculture, Sciences et Industrie de Lyon (Lyon, Ray).

L. D.

LE VIEUX ROANNE

L'inondation de 1586. — Le souvenir de cette inondation nous est conservé par une courte réflexion inscrite par le curé officiant et rédacteur, à la fin d'un acte de baptême du 26 septembre 1586. Jacques Guillien en dit quelques mots en note, au chapitre V (page 178) de ses *Recherches historiques sur Roanne et le Roannais* ; mais il indique la date erronée de 1585.

Voici le texte intégral de cet acte, avec sa vieille orthographe :

« Je soubz signe cure de roanne ay baptise Guillaume filz d'An-
 « thoine perraud dict papillaud maronnier demurant au dict lieu
 « duquel le sieur Guillaume colombier dict tardy voyturier par eau a
 « Este parein et dame Jacqueline couvreux femme a monsieur gaiou
 « a este mareine et ce le vingt sixieme septembre mil cinq cens huic-
 « tante six et ce après le deluge faict en la riviere Loire auquel s'est
 « perdu huict personnes que petis que grands et Demoly cent et tant
 « de maisons. PREVOST. » — (*Registres paroissiaux de Roanne.*)

On voit qu'il méritait d'être transcrit en entier, pour ce que chacune de ses lignes évoque du vieux Roanne :

Noms de notre ancienne marine, *Perraud*, *Colombier*, celui-ci, au moins, encore honorablement porté de nos jours par des descendants de la famille.

Surnoms : « dict papillaud », « dict tardy », suivant l'usage très répandu dans la corporation des mariniers. Il y en avait une grande variété, de ces surnoms. Les uns rappelaient les choses de la profession : *Lavague*, *Labarre*, *Bonneau* ; les autres se rapportaient aux personnes, à leurs qualités bonnes ou mauvaises, au physique ou au moral : *Croque écus*, *Nul s'y frotte* ; d'autres enfin paraissent ne présenter aucune signification : *Tardy*, *Brosan*, *Cinquantin*. Parfois ils se transmettaient héréditairement à une branche de la famille. Il leur arrivait même de supplanter le nom patronymique originaire et de subsister seuls.

Profession : Maronnier, pour marinier ; forme vicieuse qu'on rencontre souvent au xvi^e et au commencement du xvii^e siècle ; « voiturier par eau ». L'expression voiturier par eau désignait généralement semble-t-il, un patron, un entrepreneur de transports auquel le simple marinier louait ses services. Dans notre acte, la distinction est indiquée par la qualification de *sieur* donnée seulement à Guillaume Colombier. On ne plaisantait pas sur le chapitre de la hiérarchie, sous l'Ancien Régime.

Les voituriers par eau ont représenté pendant plusieurs siècles la principale industrie de Roanne. Quelques-uns s'enrichissaient, faisaient souche de bonne bourgeoisie. On en rencontre presque à chaque page, en compulsant les registres paroissiaux, avec ceux qui exerçaient l'industrie annexe, les charpentiers en bateaux. Les maisons qu'habitaient ces derniers étaient situées sur le bord de la Loire, dont elles étaient séparées par une cour. Cette cour avait la largeur de la maison, et la longueur d'un bateau au moins. Elle servait de chantier pour la construction et le radoub des bateaux, tout près pour être mis à flot. Quelques-unes de ces maisons se voient encore sur notre quai du Bassin, que bordait alors la Loire.

« La rivière Loire » qui avait donné naissance à la Rodumna gallo-romaine, qui faisait vivre et prospérer la Roanne française, ne se montrait pas toujours et uniquement bienfaisante envers notre cité, témoin la crue de 1586. Tout porte à croire que le curé Prévost n'a rien exagéré dans la mention que, sous le coup de l'événement, il n'a pas pu s'empêcher de placer dans un acte où elle n'avait que faire. Le nombre des morts « que petis que grands » paraît même relativement peu élevé. Mais on serait tenté de croire qu'il y a outrage dans les « cent et tant de maisons » que le fleuve a « demoly », si on ne savait que l'inondation du 14 novembre 1790 n'a pas causé moins de désastre. (Voir Francisque Pothier, *Roanne pendant la Révolution*).

* *

Visites à Roanne de monseigneur Camille de Neufville, archevêque de Lyon, en 1660 et en 1684. — L'abbé François Pilotte Burellier ou Pilotte tout court, ou encore Pilote, avec un seul t, — car son nom a revêtu ces trois formes, pour s'en tenir finalement à la dernière — est devenu curé de Roanne le 15 novembre 1652. Ancien chanoine de St-Nizier de Lyon, docteur en théologie de la faculté de Paris, il était doué d'un esprit très observateur, et se plaisait à consigner par écrit les faits dont il était le témoin, lorsqu'ils lui paraissaient dignes de mémoire. Nos registres paroissiaux contiennent de nombreuses notes de lui, précieuses pour notre histoire locale.

Il ne pouvait manquer d'y coucher le récit des deux visites que son archevêque a faites à Roanne, au cours de son rectorat paroissial. Ce prélat était un grand seigneur, Camille de Neufville, oncle du maréchal duc de Villeroy, le célèbre courtisan de Louis XIV. Il joignait à ses fonctions archiépiscopales celles de lieutenant général du gouvernement de Lyon et des pays de Lyonnais, Forez et Beaujolais. Le 14 avril 1660 il procéda à la visite de notre église St-Etienne qui, dit le curé Pilote « est desservie par moy... et aussy par seize prestres, « un diacre et un sousdiacre, et cinq enfans de chœur ou clerjons. » Diacre, sous-diacre, voilà, pour nos oreilles déshabituées, qui sonne l'église primitive et le moyen-âge. Nous ne connaissons plus de clercs qui s'arrêtent à l'un de ces deux premiers degrés des ordres sacrés majeurs. Nous sommes non moins surpris par le grand nombre de prêtres attachés à la paroisse, tant vicaires que sociétaires ou habitués. On le comprend mieux si l'on considère que Roanne ne formait alors qu'une seule paroisse. Le souvenir d'une paroisse unique s'est perpétué dans ces expressions populaires encore en vigueur chez les vieux Roannais, bien qu'elles aient cessé d'être exactes : « Je vais à la paroisse, aux Minimes (ou même au *Ménimes*). L'église paroissiale, la seule, c'était St-Etienne. Les autres étaient des chapelles de congrégations ou de corporations : Minimes, Capucins, Ursulines, Collège, Hôtel-Dieu, St-Nicolas, dans lesquelles, avec la permission du curé, on célébrait quelquefois des baptêmes ou des mariages. Elles servaient aussi de lieu de sépultures pour ceux qui ne se contentaient pas de la terre du cimetière St-Julien, dans le quartier Fontenille. Il faut remarquer également qu'il existait une grande quantité de fondations pieuses, surtout des obits, pour le service desquelles un clergé nombreux était indispensable.

Quoi qu'il en soit, « Le lendemain quinziesme dudict mois mondict « seigneur consacra l'église des R^{ds} P. Capucins de cette ville, et fict « entrer les femmes dans le couvent le reste de la journée ». On peut affirmer qu'elles furent nombreuses à profiter d'une pareille aubaine, si propre à satisfaire leur curiosité.

La journée se termina d'une façon fâcheuse pour l'illustrissime et révérendissime archevêque. Il n'avait pas pris pour logement la cure, comme le font ses successeurs de notre temps. La demeure de messire François Pilote était sans doute insuffisante. « Il estoit logé à St-Nicolas « dans l'Isle, ou le feu se mit ce soir la sur les neuf heures, tout le « Logis brusla : et pour ce que Lon n'estoit point encore couché Lon « eust le temps de se sauver et deschapper les brasiers. »

Vingt-quatre ans plus tard, en juin 1684, monseigneur Camille de Neufville, qui était encore archevêque de Lyon, vint de nouveau visiter notre paroisse St-Etienne, où François Pilote remplissait toujours les fonctions de curé. Cette fois, il était accompagné de l'évêque de Chalon. Ce fut une simple tournée pastorale, qui ne se signala par aucun événement extraordinaire, et ne vaudrait pas la peine qu'on en parlât, si la note commémorative du curé Pilote ne se terminait par un détail assez savoureux : « Laquelle (visite) a duré « jusques au mardy qu'ils (L'archevêque et l'évêque) ont monté a « cheval a trois heures du matin pour aller en visite a Néronde ».

Camille de Neufville, né à Rome le 22 août 1606, avait alors 77 ans bien révolus.

A. G. DE C.

LES LETTRES

ANDRÉ LICHTENBERGER, *Kaligouça le Cœur-Fidèle* (Paris, Calmann-Lévy, 3 fr. 50).

Voici un roman qui aura l'heureuse fortune de réunir les suffrages de catégories fort diverses de lecteurs. Il plaira aux amateurs d'aventures qui aiment suivre les méandres imprévus d'une histoire savamment contée ; il plaira aux philosophes qui, à travers les divertissements d'un esprit élégant, sauront discerner maintes réflexions profondes sur la vie et les idées maîtresses qui lui donnent un sens ; il plaira aux lettrés qui y trouveront un amusant pastiche de la langue du XVIII^e siècle et y goûteront le charme trop rare de lire un écrivain qui sache son métier.

A. D.

LA PHILOSOPHIE

FR. PAULHAN, *L'Esthétique du paysage* (Alcan, 1 vol., 2 fr. 50).

M. Paulhan qui, dans *le Mensonge de l'Art*, s'était appliqué à définir la fonction de l'Art en général, recherche, dans *L'Esthétique du paysage*, quelle est la fonction particulière de l'Art du paysage. Pourquoi, se demande-t-il, la peinture du paysage et à quel besoin répond-elle ? Et il remarque que si elle nous agrée, c'est sans doute que nous aimons la nature et que le paysage en est le portrait. Pourtant, on peut aimer passionnément la nature et mépriser les pâles repro-

ductions que les peintres nous en offrent et, inversement, tel qui demeure indifférent devant la nature elle-même, se passionne aux transpositions que les paysages peints lui en soumettent. Il faudrait donc faire place dans le plaisir que suscite la peinture de paysage à un nouvel élément de nature toute technique. Mais ce nouveau motif ne doit pas exiler l'autre et c'est, en somme, dans un compromis entre l'un et l'autre que s'engendrerait notre plaisir.

S'il convient donc de faire entrer pour une bonne part dans le goût que nous inspire la peinture de paysage l'amour que nous ressentons pour la nature, il n'est pas sans intérêt de rechercher ce qu'il faut entendre par cet amour de la nature. M. Paulhan, avec ses habitudes d'analyse et de curiosité intellectuelle ne pouvait pas manquer d'instituer cette enquête. Elle l'a bien servi et l'a amené à distinguer avec beaucoup de force ce qui constitue, à mon sens, l'intérêt du paysage moderne selon son expression la plus émouvante.

Ici M. Paulhan oppose encore, pour former avec eux, en les mêlant, le sentiment de la nature, deux éléments d'origine différente. Il distingue des raisons positives d'aimer la nature et il en distingue de négatives ou qui, pour s'en tenir à plus d'exactitude, assument le caractère d'une protestation et d'une réaction. Nous aimons la nature parce ce que nous vivons auprès d'elle. Ainsi du paysan dont la vie est associée étroitement à celle de ses champs, dont les intérêts sont liés aux vicissitudes des climats et des saisons qui transforment également d'une façon si magique les aspects de la nature. Cet amour positif, ignoré le plus souvent de celui qui l'éprouve, n'en est pas moins réel : le mal du pays en témoigne qui atteint dès qu'ils s'éloignent du sol natal les hommes de certaines races fortement enracinées. Mais, paradoxalement, nous aimons aussi la nature parce que nous vivons loin d'elle. « Il y a un amour des champs qui correspond à un développement excessif de la vie urbaine », il y a un amour de la nature qui est une réaction contre la vie sociale.

C'est un des motifs généraux de la philosophie de M. Paulhan et qu'il a développé dans sa *Morale de l'Ironie*, « que la société, qui est nécessaire à notre vie, contrarie cette vie ». Par la vie en société « même dans les conditions les plus favorables, nos sentiments, nos désirs, nos tendances sont toujours froissés par quelque endroit, blessés, méconnus », des limites sont opposées au libre développement de notre activité. Cela fait que s'amasse en nous une force comprimée qui aspire à se détendre et à laquelle le contact avec la nature, coïncidant pour le citoyen, avec la délivrance momentanée de la contrainte coutumière, offre un domaine d'expansion.

Dans une étude sur *le Sentiment de la nature et son apparition tardive*, publiée naguère dans *l'Ermitage*, j'ai vu moi-même, dans ce fait de réaction individuelle contre les conditions du milieu, l'élément

principal du sentiment de la nature, tel qu'il s'est développé depuis près d'un siècle et demi chez l'homme moderne. Je suis donc enclin, parmi les divers motifs que M. Paulhan, au cours de ses analyses, fait entrer dans la composition de ce fait psychologique, à attribuer encore la première place à celui-ci. Ce n'est pas que je n'attache du prix aux autres raisons positives qu'il invoque pour faire la synthèse de ce sentiment et pour le vivifier en le compliquant. Je pense, en effet, qu'aucune réalité sentimentale n'est simple, mais il suit de là que toute réalité de cet ordre implique des éléments communs à beaucoup d'autres et que c'est par les combinaisons différentes que forment entre eux ces divers éléments et, le plus souvent, par la prédominance accusée de l'un d'entre eux, qu'il est possible de distinguer un fait psychique d'un autre. Je crois donc que pour constituer au sentiment de la nature une physionomie distincte, il faut réserver une place prépondérante à l'un des éléments qui le constituent, et je crois aussi que cet élément se formule avec la réaction de l'individu contre la contrainte sociale excessive qui le blesse.

A mesure que la vie sociale a été se compliquant davantage, la nature, accueillante et passive, est devenue pour l'homme un lieu de refuge et de solitude où il a pu, en quelque sorte, débrider sa sensibilité et sa fantaisie, se débarrasser du frein, prendre conscience de toutes ses puissances intérieures. Par un simple fait d'association de cette forte vie sentimentale soudain libérée et des sensations développées au contact de la nature par les couleurs, les formes, les odeurs et les contacts dont elle assaille les sens, par les modifications organiques, conscientes ou non, qu'elle détermine, toutes les circonstances de la vie de la nature sont devenues pour l'homme moderne le symbole évocateur de cette part la plus individuelle et la plus caractéristique de lui-même, et, pour tous ceux sans doute qui acceptent le plus malaisément les normes de la vie sociale, un langage clair et secret où ils se représentent et se reconnaissent. Ainsi identifié, le sentiment de la nature se révèle un monde souterrain d'une extrême richesse, plein de nuances qui ne se laissent pas percevoir à la surface de la vie sociale, un monde ardent et comprimé, toujours en fermentation et gros de virtualités.

L'étude de M. Paulhan apporte d'ailleurs une grande force à ce principe d'explication auquel il a consacré les plus importants de ses développements et l'une des formules les plus saillantes du *Mensonge de l'Art*, selon laquelle *toute forme de l'Art naît de tendances que le milieu ne satisfait pas*, ne nous montre-t-elle pas, en ces réserves psychiques amassées avec la formation dans l'âme moderne du sentiment de la nature, une matière toute prête à être transmuée en œuvre d'Art? Cette métamorphose d'une matière sentimentale en matière esthétique, le philosophe nous la fait précisément distinguer, au cours

de l'un des chapitres de son ouvrage, *l'Ame des paysages*. Il y évoque, en un rapprochement significatif, la transformation qui s'est accomplie simultanément, dans la peinture de paysage et dans la musique parallèlement au développement du sentiment de la nature dont il fait apparaître ainsi, avec un haut degré de probabilité, l'action déterminante à l'égard de cette double évolution. En quelques pages de la plus heureuse analyse il nous montre, d'une part la polyphonie instrumentale détrônant la mélodie, Wagner et Debussy succédant à Verdi et à Bellini et avec cette substitution et cette métamorphose, dont il serait injuste de ne pas faire remonter l'origine à la symphonie et à Beethoven, la musique acquérant une richesse et une intensité singulière, une signification plus vaste. Et d'autre part, tandis que le paysage, aux termes de la doctrine des maîtres de la Renaissance, ne devait servir, dûment stylisé, qu'à encadrer « une figure, une scène religieuse » tenant le rôle, dans cet art de la forme et de la couleur, du thème mélodique, il nous le montre réussissant à être à lui-même son propre motif, à exiler la figure humaine ou à se l'asservir, la comptant, ainsi que dans les paysages de Corot, comme une tache de couleur parmi la polyphonie des autres nuances, ou lui assignant le rôle de préciser d'un titre et d'illustrer d'un épisode un ensemble plus pathétique, comme dans cette Bethsabée, de Gustave Moreau, où les silhouettes de la femme et du roi sont d'un si terne intérêt tandis que la signification voluptueuse de l'œuvre semble émaner tout entière du grand parc mystérieux, de ses sombres verdure et de ses troubles reflets. Parvenue à ce dernier état, la peinture de paysage n'est plus, simplement un portrait de la nature. Elle est devenue, comme la musique, dont M. Paulhan l'a, à juste titre, rapprochée, comme la grande poésie lyrique du XIX^e siècle, un moyen d'expression subjectif, un des modes d'orchestration psychologique les plus intenses et les plus émouvants.

Comment, de cet ensemble et de cette diversité de lignes et de couleurs qui composent les paysages et qui ont en eux-mêmes une valeur immédiate, comment, de ces thèmes naturels qui, dans leur rapport même avec la sensibilité de l'homme, ont une valeur parfois définie — ainsi du printemps ou de l'automne, d'une grasse et verdoyante prairie normande ou d'un site abrupt et sec de durs rochers — comment le peintre, un Corot, un Théodore Rousseau, un Pointelin a su abstraire les éléments propres à exprimer sa propre émotion, c'est ce que l'auteur a indiqué en partie en d'intéressantes notations qui pourraient donner lieu peut-être à de plus amples développements. Dans une dernière partie de son ouvrage, sous deux rubriques, *Quelques mondes, Diverses écoles et divers artistes*, M. Paulhan a recherché ce que s'est révélée, en fait, la peinture de paysage à travers les œuvres de quelques maîtres du genre. Ces deux chapitres, illustrés de planches hors texte reproduisant des tableaux de Ruysdaël,

du Poussin, de Chintreuil, de Turner, de Rousseau, de M. Pointelin et de divers autres paysagistes, sont une façon de faire la preuve, par une voie concrète, des théories exposées dans la première partie de l'ouvrage. Cette tâche a été accomplie avec les qualités de pénétration et de prudence avisée qui font de l'auteur de *l'Activité mentale et les éléments de l'esprit*, du *Mensonge de l'Art*, de *la Morale de l'Ironie* l'un des meilleurs philosophes de notre temps.

J. G.

L'HISTOIRE

L. BROSSARD, *Notes sur l'histoire du département de la Loire pendant la Révolution. Inventaire analytique* (St-Etienne, librairie Chevalier, 12 fr.)

Qui de nous, au nom de Brossard, n'évoque le souvenir d'un homme politique éminent, dont la haute probité morale était accompagnée d'une intelligence très avertie, et d'une forte culture intellectuelle? C'était un esprit d'une grande distinction, pétri de finesse naturelle et d'expérience acquise. Pendant qu'il vécut, les Roannais n'ont guère connu de lui que le sénateur dirigeant avec autorité notre assemblée départementale, et que le savant spécialisé dans les questions minières. Après sa mort, ils ont appris qu'il était aussi un historien de talent. Ce patient travailleur, fier de son département, avait conçu le dessein d'en écrire l'histoire pendant la Révolution, et amassait silencieusement une incomparable collection de documents. Archives nationales, départementales, communales furent infatigablement fouillées par lui, et l'œuvre qu'il avait entreprise était presque terminée, lorsque la maladie l'interrompit brutalement.

Il eût été impardonnable de laisser se perdre les fruits d'un tel labeur, et M. de Fréminville, archiviste du département de la Loire, assumait la lourde tâche d'en assurer la publication. Il réunit les notes éparses, coordonna les chapitres, et fit imprimer successivement en 1905 et en 1907 les deux volumes de l'« Histoire du département de la Loire pendant la Révolution. » — Pour n'être pas une histoire définitive, faute d'être complète et parfaitement équilibrée dans toutes ses parties (et nous n'en devons attribuer la cause qu'au décès prématuré de Brossard), cette histoire n'en constitue pas moins un imposant exposé des événements saillants de notre région pendant la Révolution.

Mais, en mourant, Brossard laissait autre chose encore que son histoire inachevée; il laissait un rare trésor: plus de 5.000 notes recueillies par lui au cours de ses minutieuses recherches. M. de Fréminville vient de les publier, et de contribuer ainsi, une fois de plus, à l'histoire de la Révolution dans la Loire. Ce ne sont que des notes, mais combien attrayantes! tout esprit curieux de cette période tourmentée ne pourra se dispenser de les consulter. Classées méthodiquement suivant leur objet, elles constituent un véritable dictionnaire de la Révolution en

Forez, et seront complétées, nous est-il annoncé, par un deuxième volume qui renfermera la nomenclature détaillée des personnages et localités. Comme l'âme ardente d'une province en ébullition vibre dans ces documents si secs en apparence, et comme l'émouvante époque de 1789 à 1799 ressuscite avec ces pâles témoins du passé ! Décrets de la Convention, arrêtés des Représentants en mission, procès-verbaux, rapports, disent les passions, les fureurs, les enthousiasmes de nos ancêtres, lors de la plus grande convulsion des temps modernes. Et de cette quelque peu monotone énumération surgit la saisissante image d'un peuple rompant avec ses traditions, pour embrasser un nouvel idéal.

Que d'étranges récits également ! telle l'odyssée des « Possibilistes ». C'était aux temps des plus violentes persécutions religieuses. Prêtres réfractaires et « jureurs » étaient indistinctement pourchassés. Il était inévitable que quelques têtes peu solides s'exaltassent, et crussent que l'heure était venue de renouveler la fuite en Egypte. Donc Fialin, curé de Marcilly, près Montbrison, s'imagina que le prophète Elie allait paraître. Il réunit dans un bois du Mont-Pilat une centaine d'hommes et femmes, dit adieu à la terre natale pestiférée, et partit à leur tête pour le désert, afin d'y faire pénitence ; il promettait de conduire ensuite sa tribu au devant d'Elie, jusqu'à Jérusalem, où il reconstituerait la République de Jésus-Christ. Son principal auxiliaire était une fille surnommée Moïse, contrefaite, et de mœurs peu respectables. Ils étaient de pauvres déments, qui abandonnaient champs et maisons, et vivaient pêle-mêle ici ou là, comme des bêtes. — La Convention, toute imbue qu'elle fût des principes rousseautistes, n'en goûtait guère des applications aussi intégrales, et les malheureux visionnaires furent prestement et durement ramenés à de plus saines réalités. Ils furent cernés et capturés presque tous dans les bois de Saint-Genest-Malifaux par les troupes de Commune-d'Armes (Saint-Etienne), puis emprisonnés ou placés sous la surveillance des municipalités ; et le curé Fialin, réfugié à Paris, fut mis en détention dans la prison des 4 Nations. Ainsi finit le grand exode vers Sion. — Mais en même temps s'adoucissait partout la guerre de Religion, et la France, harassée par les luttes fratricides, se recueillait, pour s'élancer bientôt à la conquête de l'Europe.

Voilà une des innombrables anecdotes que l'on peut glaner dans les notes de Brossard. Autant que l'érudit, le simple amateur prendra plaisir et intérêt à les scruter. L'un et l'autre y gagneront d'aimer davantage leur pays de Forez, parce qu'on l'affectionne d'autant plus qu'en en connaît mieux l'histoire.

P. D.

LES REVUES

Bulletin de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (mars-avril). — Notons quelques lignes fort élogieuses de M. Salomon Reinach sur le troisième volume du *Manuel d'Archéologie*, de notre collaborateur Joseph Déchelette.

En voici la conclusion :

« M. Déchelette a montré autant de savoir et de sens critique dans la discussion des témoignages littéraires que dans l'étude des œuvres de l'industrie. — Son nouveau volume continue dignement une œuvre de haute valeur, dont on chercherait vainement l'équivalent dans d'autres pays. »

* *

La Revue du Foyer (1^{er} juillet). — M. Henry Bordeaux publie dans cette livraison la dernière des conférences qu'il a consacrées cette année à la Famille dans la Littérature française. Et parmi les poètes du Foyer qu'il étudie, Lamartine, Mistral, Coppée, Francis Jammes, il nous plaît de trouver le nom de Louis Mercier.

* *

Mercure de France (1^{er} août). — Le docteur Ernesto Gallico publie dans cette livraison une magistrale étude sur l'« Œuvre de Jules de Gaultier », avec ce sous-titre « l'opposition entre instinct vital et instinct de connaissance comme expression du conflit des antinomies » qui en circonscrit nettement l'objet.

* *

Lectures pour tous (15 août). — Mentionnons, sous la signature de M. Jean Morel, ministre des Colonies, sénateur de la Loire, un bel article sur « La France et ses Colonies », tout vibrant d'optimisme patriotique et où le génie colonisateur des Français, exalté en termes fort heureux, est démontré par d'émouvantes preuves.

* *

Le Correspondant (25 août). — A publié une pièce de notre collaborateur Louis Mercier : « Poème pour une jeune cloche ».

Citons quelques beaux vers :

O cloche, mets ton cœur sonore à l'unisson
 D'émouvantes beautés dont s'émeut l'horizon.
 Vois, tour à tour assise au fond du paysage,
 Chaque saison tisser d'herbes et de feuillages
 De brume et de soleil, de jours pâles ou clairs
 Le manteau nuancé dont se vêt l'univers ;
 Observe-les brodant sur leur trame légère
 Les travaux alternés où s'embellit la terre.
 De tout ce que l'on voit, de tout ce qu'on entend,

Des parfums que secouent les ailes du printemps,
 Des souffles embaumés que les grands bois respirent,
 De l'amour, de la mort, des larmes, des sourires,
 Du spectacle joué dans ce fuyant décor
 Par les mimes humains costumés de leurs corps,
 Ose de tout cela faire un ample poème,
 Et que ton cœur éclate en un hymne suprême
 Où toutes mes splendeurs résonnent à la fois.

*
 **

L'Ile Sonnante (octobre). — Consacre un numéro entier à Léon Deubel. La mort tragique de ce pauvre poète a ému le grand public et attiré son attention sur une œuvre dont la réputation ne dépassait pas auparavant un petit cercle d'admirateurs.

Citons ce sonnet où se retrouve ce singulier mélange d'apaisement et d'amertume qui caractérisait cette âme inquiète :

DES SOIRS

Les soirs de la province avec leurs mêmes bruits
 De famille et d'intimité sans confiance,
 Le long bourdonnement de guêpe du silence
 Sont le précieux remède à tes fièvres, Paris !

La vie est bonne et loin des tenaces instances
 De la faim et du froid, du sommeil et des nuits ;
 L'heure comme une flaque où du bon soleil luit,
 Luit, et la messe est dite aux fins de pénitence.

Nous qu'on n'a pas aimés les soirs des grandes fêtes
 Et qui marchâmes seuls, pleins de l'amour des choses,
 Sous les yeux bigarrés des lampions aux faites,

Mes frères ! revenons au vieil ennui natal
 Et sous l'ombre frais du mail municipal
 Aimons les contresens de nos métamorphoses.

●●●

MEMENTO. — Reçu :

L'Ile Sonnante, Les Cahiers du Centre, L'Occident, Les Marches de Provence, Nouvelle Revue Française, Revue du Traditionnisme, Les Cahiers de l'Amitié de France.

A. D.

NOTES ET CURIOSITES

M. Jules Dupin a obtenu un accessit au Concours de Poésie spiritualiste pour son volume *les Ascensions du Cœur*, dont nous avons eu l'occasion d'entretenir nos lecteurs.

*
 **

L'ancienne Société Philharmonique. — Dans la conférence qu'il fit à l'occasion des noces d'argent de la Société Philharmonique, M. L. Mercier,

parlant de l'ancienneté de cette Société (dont, disait-il, l'origine se perd dans la nuit des temps), fournissait la preuve authentique que la Société Philharmonique existait au moins en 1843. Le document d'où il tire cette preuve est un numéro de *l'Echo de la Loire* du 30 avril 1843, lequel, disait-il, constitue un parchemin d'antiquité et de noblesse de la Société Philharmonique.

Nous avons pu remonter un peu plus loin, et découvrir une preuve non moins certaine que la Société existait déjà en 1840 et fort probablement avant cette date. Cette preuve nous est fournie également par *l'Echo de la Loire*, dont la collection pourra ainsi devenir, suivant l'expression du poète, toute une collection de parchemins à l'usage de la Société Philharmonique.

En effet, dans le numéro portant la date du 8 novembre 1840 et sous le titre *Société Philharmonique de Roanne*, le journal publiait un article que nous reproduisons en entier, car il est plein d'intérêt :

« Nous apprenons qu'après deux mois de vacances, la Société Philharmonique de notre ville est constituée de nouveau et qu'elle a tenu hier sa première séance. Nous sommes persuadés que MM. les amateurs qui jusque-là n'en ont point fait partie, s'empresseront de se faire inscrire, avec d'autant plus de raison que la musique composant cette société, sera sans doute aussi celle de notre garde civique. Pour être admis, nous croyons qu'il faut s'adresser à M. Rose Cartier qui est le président de cette Société ».

Nous ne savons rien de M. Rose Cartier, mais, s'il y a tout lieu de supposer que la Société Philharmonique eut en lui un excellent et dévoué président, il sera bien permis de croire et d'affirmer que sous ce rapport, elle n'a rien perdu depuis lors, tant s'en faut.

Mais en dehors de ceci, elle a quelque peu changé depuis cette date : il est certain que de nos jours, elle ne ferait plus défiler la garde civique, ni aucun autre groupement militaire ou corps constitué ; tout au plus se contente-t-elle de faire figurer dans les fêtes et solennités publiques, un fanion qui n'ajoute rien à sa gloire ni à sa valeur, et fait la joie des étrangers de passage dans notre ville qui assistent à ses auditions.

Et pour éclairer les gens que pourrait étonner la difficulté matérielle de la chose, il est bon d'ajouter qu'à cette époque, la Société Philharmonique comportait un groupe symphonique et un groupe d'harmonie, lequel apparemment devait servir à la garde civique. L'existence de ces deux groupements est assez prouvée d'ailleurs par un article de *l'Echo de la Loire* du 29 novembre de la même année et qui relate que cette Société a célébré sa fête de Sainte-Cécile, le 22 novembre précédent :

« A ce sujet, dit le chroniqueur, une messe a été chantée à l'église Notre-Dame des Victoires où plusieurs morceaux d'harmonie et de symphonie ont été exécutés par les membres de cette société ».

Le journal terminait en annonçant que la Société procédait aux répétitions d'un concert au profit des victimes des inondations.

Ce concert eut lieu quelques jours plus tard et fut annoncé par *l'Echo de la Loire* du 10 janvier 1841, qui en publiait le pro-

gramme. Nous ne résistons pas au désir de reproduire ce dernier intégralement :

SALLE DU COLLÈGE
CONCERT
VOCAL ET INSTRUMENTAL
DONNÉ PAR
LA SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE DE ROANNE
LE JEUDI 14 JANVIER 1841, A 7 HEURES DU SOIR
AU BÉNÉFICE DES PAUVRES
PRIX DU BILLET : 2 FRANCS

PREMIÈRE PARTIE

- 1° Ouverture du *Jeune Henri* ;
- 2° *Silence*, sérénade à quatre voix, chantée par MM. ;
- 3° Duo pour piano et violon sur les motifs du *Guido et Ginevra*, exécuté par M^{lle} et M. Cornet ;
- 4° *Les Faneuses*, duo de Concone, chanté par MM. ;
- 5° Air de *Mozard* (sic), chanté par M. ;
- 6° Harmonie de *Guillaume Tell* ;

DEUXIÈME PARTIE

- 7° Ouverture du *Dilettante d'Avignon* ;
- 8° *Le roi et la reine*, chanté par M. ;
- 9° *Air varié de violon*, par Bériot, exécuté par M. Cornet ;
- 10° *Père et Pécheur*, romance chantée par M.
- 11° Fantaisie pour l'accordéon sur les motifs de *l'Ambassadrice*, arrangée et exécutée par M.
- 12° Quatuor du *Comte Ory*, chanté par MM. ;
- 13° Harmonie de *Gustave*.

Ce programme, on le voit, était suffisamment copieux. Il semble d'ailleurs que c'était assez l'habitude à cette date, tout au moins à Roanne, et nos grands parents faisaient preuve d'une faculté d'attention qu'il serait peut-être difficile de retrouver chez leurs descendants.

Il y aurait également de justes remarques à faire sur sa composition. Car si, peut-être plus audacieuse qu'aujourd'hui, la Société Philharmonique ne craignait pas d'exécuter des œuvres classiques, voire une symphonie de Beethoven, ainsi que nous l'avons relevé sur un autre programme de cette époque, du moins il faut bien reconnaître que ses programmes sont actuellement dans l'ensemble un peu plus soignés et qu'elle hésiterait par exemple à y faire figurer un morceau d'accordéon.

Notons également la présence d'un morceau de Concone. Ce musicien qui était italien eut alors son heure de célébrité ; il est bien oublié depuis.

On pourra remarquer enfin que le concert commençait à 7 heures du soir, — voilà une chose que nous ne sommes pas près de revoir, — et qu'il avait lieu dans la salle du Collège. C'est là que, durant de longues années, de nombreux Roannais doivent s'en souvenir, se donnaient presque tous les concerts.

A. G.

Le gérant : C. HERRGOTT.

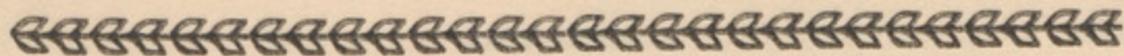


TABLE DES MATIÈRES

de l'Année 1913.

Janvier. — N° 1.		Pages
LA RÉDACTION	<i>Préambule</i>	1
LOUIS MERCIER	<i>Le Chant de l'Aigle</i>	3
Joseph DÉCHELETTE	<i>Les Origines de l'emploi du fer dans les pays celtiques</i>	6
Jean PUY	<i>Croquis</i>	18
J. DE GAULTIER	<i>Flaubert et la divinité de l'Art</i>	19
J.-B. GIROD	<i>Ferdinand</i>	30
J. RAVATÉ	<i>L'organisation scientifique du Travail</i>	34
G. VERNAY-RAMONDY	<i>Flirteuse</i>	46
Michel PUY	<i>Qu'est-ce qu'il faut lire?</i>	48
P. REYNAUD	<i>Dessin</i>	54

CHRONIQUES : LOUIS MERCIER, JOSEPH DÉCHELETTE, LÉON DESBENOIT, ALBERT DÉCHELETTE, FRANCISQUE FRESSONNET, JULES RAVATÉ :

<i>La Vie roannaise, les Livres, l'Archéologie, les Sciences, les Arts, le Théâtre, la Musique</i>	55
--	----

Avril. — N° 2.

LOUIS MERCIER	<i>Un Centenaire oublié : Victor de Laprade</i>	73
MAURICE TÊTE	<i>Saint Sébastien (dessin)</i>	90
HENRY DÉRIEUX	<i>La Ville et la Banlieue</i>	91
PIERRE DUMAREST	<i>Jean Dupuis. Portrait par F. Fressonnet</i>	93
O.-C. REURE	<i>La Route en fête</i>	107
J.-B. GIROD	<i>Poèmes. — Illustrations de O. Lafay</i>	122
A. CHRISTOPHE	<i>Adonis</i>	127

CHRONIQUES : LOUIS MERCIER, JOSEPH DÉCHELETTE, LÉON DESBENOIT, ADOLPHE GUILLOUD DE COURBEVILLE, ALBERT DÉCHELETTE, FRANCISQUE FRESSONNET :

<i>La Vie roannaise, le vieux Roanne, les Livres, l'Archéologie, les Arts, le Théâtre</i>	133
---	-----

Juillet. — N° 3.

	Pages
J. ROUCH	<i>Le long de la banquise</i> 153
LOUIS DINET	<i>Le village (dessin)</i> 167
J.-B. GIROD	<i>A Ambierle. — Le bon Combat</i> 168
LOUIS MERCIER	<i>La Légende de Saint-André. — Dessins de</i> <i>E. Deschavannes</i> 172
LÉON DESBENOIT	<i>Conférences et Conférenciers. — Dessins de</i> <i>H. Roque</i> 182
JOË IMBERT-VIER	<i>Petits poèmes tristes</i> 187
FLEURY VINDRY	<i>Le Rire</i> 190

CHRONIQUES : LÉON DESBENOIT, Adolphe GUILLOUD DE COURBEVILLE,
L. VIALLE, Albert DÉCHELETTE, Pierre DUMAREST, Jules RAVATÉ,
Francisque FRESSONNET, A. CHRISTOPHE :

<i>La Vie Roannaise, le vieux Roanne, les Lettres, l'Archéologie, l'Histoire,</i> <i>les Sciences, les Arts, la Musique, les Revues</i>	194
<i>Notes et Curiosités</i>	218

Octobre. — N° 4.

H. DE LAIRE, C ^{te} D'ESPAGNY	<i>Le duc de Persigny et sa famille</i>	221
Daniel SIVET	<i>Poèmes</i>	247
Stéphane BOUTTET	<i>Notice sur l'ancien Jardin Botanique</i>	250
David CIGALIER	<i>Deux contes de la vieille Chine. — I. La</i> <i>Légende des Rubis</i>	265
M ^{me} H. BON-DESBENOIT ..	<i>Roanne (Dessin)</i>	271
P. PILONCHÉRY	<i>Impressions d'Égypte</i>	272

CHRONIQUES : LÉON DESBENOIT, Adolphe GUILLOUD DE COURBEVILLE,
Jules DE GAULTIER, Pierre DUMAREST, Albert DÉCHELETTE, A. CHRISTOPHE :

<i>La Vie roannaise, le vieux Roanne, les Lettres, la Philosophie, l'Histoire,</i> <i>les Revues</i>	289
<i>Notes et Curiosités</i>	301

IMPRIMERIE M. SOUCHIER, RUE DE SULLY, ROANNE

